

ALEXANDRE CHOULGUINE

L'Ukraine
et le
Cauchemar Rouge

LES MASSACRES EN UKRAINE



EDITIONS JULES TALLANDIER

75, RUE DAREAU, PARIS (xiv^e)

Copyright 1927 by Jules TALLANDIER

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

ALEXANDRE CHOULGUINE

*Ancien Ministre des Affaires étrangères
et des Nationalités en Ukraine
Professeur à l'Université ukrainienne de Prague, etc.*

L'Ukraine
et le
Cauchemar Rouge

LES MASSACRES EN UKRAINE



ÉDITIONS JULES TALLANDIER

— 75, RUE DAREAU, PARIS (XIV^e) —

L'Ukraine
et le
Cauchemar Rouge

ЦНБ ім. В. І. Вернад-
ського АН України
Бібліотека зарубіжної
літератури

DU MÊME AUTEUR :

Études sur l'Histoire moderne. Prague 1925. (En ukrainien.) Prix : 1 dol

L'Organisation capitaliste de l'Industrie existait-elle en France à la veille de la Révolution ? (*Revue de l'Histoire des Doctrines économiques et sociales*) 1922, Paris. Tirage à part.

Considérations sur l'Histoire du Capitalisme moderne (principalement en France). En ukrainien. (Sous presse.)

J.-J. Rousseau et le Patriotisme. (En préparation.)

" *Politica* ". Recueil des articles, documents et discours. Kiev 1918. (En ukrainien.)

L'Ukraine, la Russie et les Puissances de l'Entente. Berne 1918.

Les Problèmes de l'Ukraine. Paris 1919. En vente : 16, rue Soufflot.
Prix : 1 fr. 75

CHAPITRE PREMIER

UN CRIME MYSTÉRIEUX

Le 25 mai 1926, dans une ruelle du quartier Latin, à Paris, un Ukrainien fut assassiné, un homme dont le nom seul suffit à provoquer, d'une part, la haine, et, d'autre part, l'admiration, l'enthousiasme, l'amour. Ce nom, connu depuis peu dans les pays de l'Occident, est déjà un nom historique. Il figurera dans l'histoire de son pays à côté des noms les plus estimés par le peuple ukrainien, à côté de ses grands hetmans des dix-septième et dix-huitième siècles : Bogdan Khmelnitzki, Petro Dorochenko, Ivan Mazeppa. Nous parlons de Simon Petlura.

La nouvelle de l'assassinat a produit une immense impression sur les Ukrainiens (1).

(1) Voir documents n^{os} 16 et 17.

Appartenant à tous les partis et venus de tous les points de la France et d'autres Etats de l'Europe, des centaines, des milliers d'Ukrai- niens se firent un devoir d'apporter le dernier salut à Petlura. Les funérailles furent gran- dioses. Les étrangers eux-mêmes se sentirent profondément impressionnés par le silence, la gravité, la noblesse d'un innombrable cortège d'hommes et de femmes en pleurs. Ils compri- rent que l'homme conduit avec tant d'affection au cimetière avait été le vrai chef de ce peuple en deuil.

Président du directoire de la République Dé- mocratique Ukrainienne et l'ataman en chef de l'armée depuis 1919, Petlura, à la veille de sa mort, était considéré par beaucoup de gens comme un personnage du passé, quelqu'un dont la carrière était finie et qui s'était résigné à cette fin.

On se méprenait en tout : Petlura, n'ayant jamais renoncé à ses titres, demeurait à la tête du Gouvernement National, lequel n'avait pas cessé d'exister un instant et qui, même après sa mort, existe toujours. Ce gouver- nement poursuit son but qui est de libérer l'Ukraine de l'occupation rouge, de créer l'Ukraine indépendante. Petlura n'était pas seulement le chef de ce gouvernement, il était

le grand animateur de toute l'activité ukrainienne, le héros national connu de toute l'Ukraine, célèbre dans les chansons populaires et résumant tous les espoirs de son pays. Cet homme toujours calme, doux et conciliant, et qui savait charmer les esprits les plus distingués aussi bien que les âmes les plus humbles. avait une volonté ferme, opiniâtre, quand il s'agissait de la grande cause à laquelle il se consacrait tout entier. Il aimait son pays et la sincérité de ses sentiments séduisait tout le monde.

Son honnêteté absolue n'a jamais été mise en doute, même par ses ennemis déclarés. Il avait une parfaite conscience de sa responsabilité devant l'Ukraine et il savait travailler pour accomplir sa tâche écrasante. Très cultivé, très instruit, il aimait à apprendre et il étudia jusqu'au jour de sa mort tragique. Homme de lettres, il chérissait les livres et il savait y découvrir des choses utiles pour l'Ukraine. S'il montrait des convictions invincibles, il ne témoignait aucun fanatisme et dédaignait de s'arrêter à des minuties. Il savait suivre des conseils ; il savait réfléchir et reconnaître ses propres fautes.

Il ne fut pas militaire par profession. Malgré les connaissances techniques qu'il avait ac-

quises, il demandait et suivait toujours les conseils stratégiques de ses généraux. Mais, c'est en somme lui qui fut le vrai chef de ses soldats, d'ailleurs un chef incomparable. Par une vive intuition, il comprenait l'âme du guerrier ukrainien, dont il sut obtenir des actes de courage, d'endurance et de sacrifice sans bornes.

Il a connu des moments de gloire incomparables. Hélas ! il a aussi subi des jours de déception tragique. Il fut acclamé comme un dieu par les masses enthousiastes. Mais les masses sont ingrates : à un moment donné, elles perdirent leur foi en leur dieu. On était au début de 1919, au temps de la seconde invasion bolcheviste, au temps des pogromes israélites, au temps du « pogrome » de toute l'Ukraine. Avec résignation, avec patience, tel un maître indulgent qui attend que les caprices de l'enfant cèdent à la raison, l'ataman n'a pas interrompu la lutte, pas un instant il n'a perdu de vue le but final. Presque abandonné, entouré dans son train par l'ennemi, Simon Petlura a pris lui-même le fusil et il est resté toujours au poste d'honneur.

Mais voici que, comme par miracle, les événements changent (l'été 1919) : l'ennemi s'enfuit, et la petite armée ukrainienne s'aug-

mente de nouveaux fidèles. Le peuple se soulève contre l'ennemi. Petlura est compris. Il est populaire, plus populaire que jamais. Il possède maintenant une armée régulière ; il a ses cadres d'officiers. Il tient bien en main tous ses hommes. Tranquille, simple, souvent souriant au milieu des pires dangers, des pires épreuves, il montre une bravoure, une endurance, un sang-froid dont les vieux militaires qui l'entourent s'émerveillent.

Si Petlura n'a pas réussi à réaliser son rêve de l'Ukraine libre, c'est qu'il s'est trouvé en face de difficultés que personne n'aurait pu vaincre.

L'opinion de ses collaborateurs est unanime à reconnaître que, dans les circonstances, il ne pouvait faire ni plus ni mieux. C'est son activité, sa fermeté dans la lutte qui ont formé moralement la nation ukrainienne, ont appris au peuple à défendre le pays natal contre les ennemis et à s'unir pour l'organisation d'un Etat indépendant.

Mais tant de qualités n'ont pas empêché Simon Petlura d'être exécré par beaucoup de gens et d'être considéré par ces mêmes gens comme un des hommes les plus funestes de notre temps.

Pourquoi ? La réponse est facile : il avait pour ennemis tous les ennemis de l'Ukraine. Ces derniers sont très nombreux ; l'Ukraine est restée trop longtemps sous la domination russe et autrichienne. Depuis l'hetman Ivan Mazeppa et son successeur Orlik, il n'a pas été souvent question d'elle en Europe occidentale. Ce nom même d'Ukraine, si connu autrefois, était oublié ; on ignorait absolument que pendant de longues années (aux dix-neuvième et vingtième siècles) l'Ukraine avait lutté contre le gouvernement tsariste, qui s'acharnait à anéantir sa nationalité, qui défendait que l'on enseignât la langue, la littérature, l'histoire ukrainiennes, que l'on écrivît, que l'on parlât ukrainien.

On combattit donc longtemps à l'insu de l'Europe pour la conservation et le développement de la culture nationale ukrainienne et pour l'autonomie politique du pays.

L'apparition, en 1917, de la République Démocratique Ukrainienne fut un événement auquel l'Europe occidentale n'était pas préparée.

Celle-ci était habituée à voir l'Europe orientale par les yeux des Russes. Or, les Russes, à

de rares exceptions près, se montraient violemment opposés à l'indépendance de l'Ukraine, à la création d'un Etat libre au bord de la mer Noire. Tout ce qui portait le nom ukrainien provoquait parmi eux non seulement une opposition véhémente, mais une haine véritable.

Simon Petlura, dont le rôle en Ukraine a été si grand, devient la cible de cette haine qui prit toutes les formes de l'injure, de la menace et de la raillerie.

Les mœurs politiques de notre époque ne sont, hélas ! pas très élevées : tous les moyens propres à combattre un adversaire paraissent bons, et celui de la calomnie étant un des plus commodes est des plus usités. En toute sincérité, on peut dire que Simon Petlura a été *l'homme le plus calomnié de notre temps*.

Si nous ajoutons à cela que Petlura, en défendant l'Ukraine, luttait principalement contre la Russie soviétique, on comprendra que, pour les bolcheviks, ce nom fût détestable entre tous. Grands maîtres dans l'art de la propagande la plus abjecte et la plus mensongère, ils s'appliquèrent à déshonorer l'ataman et à le ridiculiser.

Et c'est ainsi que l'homme qui provoqua les

plus beaux élans de dévouement et d'amour suscita en même temps les pires explosions de haine et d'ignominie.

Pourquoi et par qui fut-il assassiné? L'instruction judiciaire n'est pas encore terminée au moment où nous écrivons ces lignes. Il est donc impossible de prononcer notre jugement sur toute l'étendue de l'affaire. Nous possédons, du moins, d'ores et déjà, des renseignements d'une véridicité incontestable. L'ataman Petlura a été assassiné par un nommé Schwartzbart. Ce dernier s'est approché de l'ataman et a tiré trois fois sur lui. L'ataman tomba. L'assassin continua de tirer sur un homme déjà mourant et couvert de sang et trois autres balles traversèrent le corps de l'ataman. Le nommé Schwartzbart a déclaré plusieurs fois qu'il n'avait aucun regret de son crime, car il avait ainsi vengé cent mille israélites mis à mort par Simon Petlura en Ukraine.

Cette déclaration d'un assassin vulgaire n'a en soi aucune importance, étant donné son absurdité évidente, étant donné aussi l'impuissance d'un minuscule criminel à juger les actes d'un grand homme. Mais cette calomnie s'est trouvée soutenue d'une façon très énergique par le monde communiste, pour des motifs compréhensibles, de même que par les milieux

israélites à l'étranger, ce qui s'explique moins. Quoi qu'il en soit, la presse s'est faite plus ou moins l'écho des paroles de l'assassin. Et c'est pourquoi nous sommes obligés de répondre à leur bassesse, de réfuter leur mensonge.

Nous l'avons dit : la nouvelle de l'assassinat de Simon Petlura a frappé profondément l'imagination de ses compatriotes. Or, ce qui, dans cette nouvelle tragique, les frappa le plus, ce sont les soi-disant motifs de l'assassinat. Tous les Ukrainiens comprirent qu'il faut chercher les vrais auteurs du crime parmi les ennemis de l'Ukraine elle-même. Or, il est hors de doute que, pour le gouvernement des Soviets, le nom seul de Petlura constituait un danger permanent. L'impopularité du prétendu gouvernement des Soviets en Ukraine, ce quartier général des troupes d'occupation, le rendait détestable aux yeux de tout le peuple. L'activité conspiratrice des patriotes ukrainiens à l'étranger et dans le pays même, les proclamations répandues par toute l'Ukraine, dans lesquelles on parlait toujours au nom de Simon Petlura, soutenant le courage du peuple dans sa ferme volonté de rejeter au moment favorable l'envahisseur rouge, tout cela irritait, affolait les dirigeants de Kharkof et de Moscou. Le prési-

dent des commissaires du peuple à Kharkof, Tchoubar (voir annexe 21) n'a pas manqué de dire ouvertement, quelques semaines avant la mort de l'ataman, que le gouvernement de Petlura n'est pas seulement soutenu par la masse de l'émigration ukrainienne, mais qu'il compte aussi « beaucoup de partisans » en Ukraine même. Il va de soi que l'existence de ce Gouvernement National à l'étranger inquiète tout particulièrement le gouvernement de Kharkof.

Tous ces faits, de même que toutes les péripéties de la lutte contre les bolcheviks sont bien connus dans les milieux ukraïniens. On y connaît également que le « Cominterne » a pris la résolution d'organiser la terreur individuelle contre les ennemis des Soviets.

L'un de ces plus grands ennemis n'était-il pas le chef de l'Ukraine nationale? Ce chef n'a-t-il pas été le premier marqué par la mort?

Les Ukrainiens ne peuvent pas admettre que Schwarzbart a tué Simon Petlura pour venger les victimes des pogromes. Ils considèrent l'assassin comme un homme du Cominterne qui, par conviction ou par lucre, a pris l'engage-

ment de tuer l'ataman et qui, recourant à une lâche habileté, prétend venger des israélites torturés en Ukraine. Ainsi veut-il détourner les yeux de la justice des vrais auteurs de l'attentat ?

Il est encore une cause qui empêche les Ukrainiens d'admettre que leur ataman a été assassiné à cause des pogromes. Tout Ukrainien de bonne foi, tout Ukrainien qui a participé à la vie de son pays, soit comme membre du gouvernement, soit comme fonctionnaire, soit comme officier ou soldat, peut témoigner que toutes les mesures possibles ont été prises par Simon Petlura en vue de protéger la population israélite contre les bandes qui faisaient les pogromes. Tous ont entendu au moins un discours prononcé à ce sujet par l'orateur éminent que fut Petlura ou ont lu un de ses manifestes lancés contre les pogromes, ou ont, pour le moins, entendu parler des commissions d'enquête organisées par le gouvernement ukrainien. Enfin, il est notoire que beaucoup d'instigateurs et d'auteurs des pogromes ont été fusillés sur l'ordre de l'ataman et de ses généraux.

Comment un homme qui a tant travaillé pour la défense de la population israélite aurait-il été tué par quelqu'un qui voulait venger les

victimes des pogromes en Ukraine ? Réellement, cela ne se conçoit pas.

Oserai-je ajouter ici une déclaration personnelle ?

J'ai connu Simon Petlura pendant vingt ans. J'ai été, en 1917, son collègue dans le premier gouvernement de l'Ukraine, où il était ministre de la Guerre, tandis que j'étais ministre des Affaires étrangères et des Nationalités. En cette qualité, je fus occupé et préoccupé par la question des minorités en Ukraine et je me trouvais spécialement en rapport avec les représentants de nos israélites. Il y a encore beaucoup de personnes qui se rappellent fort bien que, sous ma direction personnelle, ont été faits les premiers pas pour réaliser l'autonomie personnelle des israélites et d'autres minorités en Ukraine. Quand, de certains endroits de l'Ukraine, on a reçu en 1917 des nouvelles inquiétantes au sujet des pogromes, j'ai dû lancer le premier un appel dans lequel je condamnais d'une façon catégorique toutes les tentatives de pogromes, comme une chose abominable et entre toutes nuisibles pour un Etat dont la base est la plus large démocratie. Plus tard, en qualité de diplomate, j'ai eu à conférer à plusieurs reprises avec les représentants des israélites, pour arrêter, d'accord

avec eux, les mesures propres à prévenir les pogromes dans l'avenir. Personne, donc, ne peut soupçonner le démocrate que je suis d'avoir eu la moindre sympathie pour une agitation antisémite ; et j'avoue volontiers que mes relations personnelles m'ont prouvé que les israélites de l'Ukraine me considèrent comme leur ami.

Tout cela me donne quelque autorité pour affirmer ce qui suit : j'ai travaillé avec Simon Petlura jusqu'au dernier jour de sa vie. J'ai eu avec lui de très longues conversations sur tous les sujets politiques et notre correspondance mutuelle était toujours très suivie. Je sais que l'ataman était profondément démocrate. Autant par esprit d'humanité que par sagesse d'homme d'Etat, il considérait les pogromes comme un grand malheur, non seulement pour la population juive, mais pour l'Ukraine entière. J'ajoute encore que, s'il n'en avait pas été ainsi, ni moi ni aucun de mes amis politiques n'aurions travaillé avec l'ataman. *Je condamne les pogromes et les déteste de tout mon cœur. Je répète que Simon Petlura a fait tout son possible pour arrêter cette terrible vague de barbarie qui a malheureusement déferlé sur notre pays.*

La cause ainsi soulevée est immense. Les

accusations si injustement portées contre Simon Petlura atteignent tous les Ukrainiens. Toute la nation ukrainienne considère Simon Petlura comme son chef, les terribles calomnies lancées contre Petlura rejaillissent sur la nation tout entière. Si Simon Petlura avait été un assassin direct ou indirect de la population juive en Ukraine, la responsabilité de son crime devrait être partagée par la nation qui l'a suivie jusqu'à sa tombe. Dans les discours des patriotes ukrainiens prononcés au cours des réunions funèbres, le lendemain de l'assassinat de l'ataman, cette idée a été proclamée et répétée unanimement : « L'honneur de Simon Petlura est notre honneur, l'honneur de toute la nation. Notre devoir est de défendre sa grande mémoire contre toutes les calomnies. »

Et, puisqu'on parle spécialement des pogromes, il faudrait étudier de près cette question si grave ; il faudrait la bien comprendre ; il faudrait rechercher et trouver les hommes qui sont vraiment responsables de ces forfaits. C'est ce que nous nous proposons d'effectuer ici. Et en nous appliquant à résoudre ces tristes problèmes, nous nous efforcerons d'établir les bases sur lesquelles la question israélite en Ukraine doit être désormais réglée. Comment

prévenir dans l'avenir le retour des tragiques événements qui ont eu lieu dans le passé? Comment rétablir la paix intérieure entre les Ukrainiens et la minorité israélite? Nous allons essayer de le déterminer en termes précis.

CHAPITRE II

LES POGROMES ET LES GRANDS ÉVÉNEMENTS EN UKRAINE (1917-1920)

Il est très affligeant pour un patriote ukrainien de constater qu'en effet des pogromes ont eu lieu en Ukraine pendant les grandes années de sa lutte pour l'indépendance.

Le pogrome en général est d'un aspect atroce. Des hommes armés, des bandes se jettent sur la population israélite, pillant les riches, achevant de ruiner les pauvres, tuant les hommes valides, les femmes, les vieillards et parfois les enfants. Mais le pogrome est plus funeste encore à cause de l'indicible panique qui envahit à son approche toute la population d'un village, d'une bourgade, d'une ville. Les pères, les mères tremblent pour leurs enfants.

les maris tremblent pour leurs femmes. Des cris d'horreur se font entendre. Des gens affolés passent en courant, s'éloignent, reviennent. Où trouver un abri ? Où fuir ? Drame effrayant, ignoble, barbare.

Nul n'ignore que, sous le tzarisme, des pogromes ont eu lieu dans plusieurs endroits de l'Empire. C'était au temps où l'administration impériale était presque toute-puissante. Elle disposait de tels moyens qu'elle aurait pu prévenir les pogromes ou les réprimer aussitôt en protégeant la population contre les excès des bandits. Aussi, dès qu'un pogrome avait lieu, les israélites et les libéraux russes accusaient, non sans raison, l'administration, lui reprochant d'avoir laissé faire les brigands ou même d'avoir encouragé leur brigandage. Les israélites ont malheureusement conservé cette conviction que, si un pogrome se déclenche en Ukraine ou ailleurs, c'est l'administration, ce sont les dirigeants qui l'ont organisé ou, du moins, toléré. Les israélites, même les plus équitables, semblent oublier que l'administration tsariste a disparu, que la Russie s'est scindée en plusieurs morceaux, que tout est changé. En principe, certes, les hommes qui dirigent un pays sont responsables des désordres qui se produisent dans ce pays, mais cette

responsabilité est bien différente suivant qu'il s'agit d'un ancien Etat ou d'un Etat qui commence seulement à se former ou à se reformer. Il y a aussi une grande différence entre la tranquillité qui régnait dans l'Empire russe avant la révolution et l'état d'effervescence sanglante qui bouleverse l'Ukraine renaissante, envahie par des ennemis terribles.

Un bon historien n'étudie jamais les événements en les isolant de l'ensemble des faits. La vie est complexe : l'histoire ne doit pas, ne peut pas être trop simple. Il ne faut donc pas examiner la question redoutable des pogromes en Ukraine sans prendre en considération tous les événements qui ont eu lieu là-bas entre 1917 et 1920 et dans les années qui ont suivi.

La révolution russe éclata à la fin du mois de février (vieux style) 1917. La direction de ce mouvement, que les révolutionnaires russes prétendaient exercer sur toute l'étendue de l'Empire leur échappa tout de suite. Dans toutes les parties de la Russie qui étaient habitées par des peuples non russes, un mouvement nationaliste se manifesta. Les peuples assujettis par l'ancien régime applaudirent joyeusement aux premiers éclats de la révolution à Petrograd qui, pensaient-ils, allait les délivrer.

Ils se prononcèrent d'abord pour la reconstitution de la Russie dans une fédération, mais, bientôt, désillusionnés par le centralisme du gouvernement provisoire et des bolcheviks, ils réclamèrent leur indépendance complète.

Au printemps de l'année 1917, se constitua le parlement révolutionnaire de l'Ukraine : la Rada Centrale. Cette Rada avait comme représentants non seulement les partis ukrainiens, mais presque tous les autres partis politiques existant sur le territoire de l'Ukraine, c'est-à-dire les partis russes, polonais et israélites. Elle jouissait d'une très grande autorité dans le pays. En juin 1917, elle jugea nécessaire de constituer un ministère qui s'appela le Secrétariat Général de l'Ukraine. Dès lors, le gouvernement provisoire de Petrograd dut traiter avec la Rada comme avec une puissance étrangère. Trois ministres russes : Kerensky, Tsere-teli, Terechenko vinrent à Kiev, en vue de conclure un arrangement avec elle. Une constitution provisoire fut établie pour le compte de l'Ukraine.

Malgré cela et malgré une conduite très loyale de l'Ukraine vis-à-vis de la Russie, les relations entre Kiev et Petrograd furent difficiles ; et une lutte entre les deux centres se

manifesta vite. Cette situation ne devait pas durer longtemps : en octobre 1917, les bolcheviks renversèrent le Gouvernement de Kerensky.

Le mois suivant, exactement le 7/20 novembre, la Rada Centrale, à Kiev, exprimant le désir général de toutes les provinces ukrainiennes proclama la République Démocratique Ukrainienne, qui fut définitivement confirmée le 22 janvier 1918.

Le gouvernement de cette république n'avait ni l'intention de faire la guerre aux nouveaux maîtres de Moscou, ni de s'immiscer dans les affaires intérieures russes. Mais les intentions de Moscou étaient toutes différentes. Au commencement du mois de décembre 1917, le gouvernement des Soviets avait envoyé au gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne un ultimatum qui avait été rejeté. La guerre commença, inévitable, guerre terrible pour l'Ukraine.

Dès le début de leur règne à Moscou, les bolcheviks avaient complètement désorganisé le front de la grande guerre, et l'armée impériale était tombée dans un état de décomposition absolue. En novembre, après la proclamation de la République Démocratique Ukrainienne (elle avait été reconnue par le gouvernement

des Soviets avant le commencement de la guerre), le gouvernement des Soviets, sans en prévenir le gouvernement de Kiev, avait conclu un armistice avec les pays centraux (fin novembre-décembre). C'est-à-dire que l'Ukraine n'a jamais signé l'armistice avec les centraux ; elle fut ainsi mise devant un fait accompli. Le gouvernement ukrainien avait tenté de nouer des relations avec les puissances de l'Entente. Il réussit à être reconnu par la France, qui, la première, envoya son représentant, le général Tabouis, et par la Grande-Bretagne, qui envoya M. Bagge. A ce moment, vu son impuissance militaire et en attendant le commencement d'une conférence générale pour la conclusion d'une paix honorable, l'Ukraine dut entrer en pourparlers avec les centraux. Mais les événements se précipitèrent.

Le premier gouvernement (de Vinitchenko) se retira et son successeur eut à soutenir les combats contre les armées rouges devant la capitale même. Kiev passa pour la première fois aux mains des bolcheviks et le nouveau gouvernement (de Holoubovitch) signa la paix avec les pays centraux. Entre le danger d'anéantissement total par les bolcheviks et le péril allemand moins redoutable, le Gouvernement ukrainien se résigna à choisir ce dernier.

Les troupes ukrainiennes reprirent Kiev à l'armée rouge. Les Allemands avaient envoyé beaucoup de soldats en Ukraine et c'est avec leur aide que les troupes ukrainiennes délivrèrent leur pays de l'impitoyable invasion des bolcheviks russes (mars 1918). Intervint ensuite un armistice entre l'Ukraine et la Russie.

Le gouvernement ukrainien n'a jamais pu s'entendre en Ukraine avec le commandant allemand. Celui-ci donnait son appui aux grands propriétaires, aux partis conservateurs. Il soutint le général Skoropadsky, qui se proclama l'hetman de l'Ukraine. Et, en même temps, la Rada Centrale et son gouvernement furent dispersés par les troupes allemandes.

Skoropadsky resta au pouvoir du mois de mai 1918 au 14 décembre de la même année. Mais on peut dire que le peuple ukrainien, dans sa grande majorité, ne lui fut pas favorable. On lui reprochait les brutalités, les exactions des troupes germaniques. On était également mécontent de sa politique conservatrice et russophile. Un autre gouvernement révolutionnaire, le directoire, se constitua le 15 novembre 1918. Et la victoire de l'ataman en chef Petlura (qui devint bientôt le président du directoire), décida de la chute de Skoropadsky.

Ce nouveau gouvernement obligea les Allemands à quitter l'Ukraine.

L'ataman en chef Petlura avait, de tout temps, été favorable à l'Entente. Il croyait que les troupes françaises ou anglaises, maintenant victorieuses, viendraient à son secours pour combattre les bolcheviks, qui recommençaient à envahir l'Ukraine. Des pourparlers avec le commandement français furent engagés à Odessa. Malheureusement, l'évacuation précipitée de cette ville par les troupes alliées interrompit cette tentative d'entente. En outre, l'abandon d'Odessa découvrait de ce côté le front ukrainien ; et l'armée fut forcée de se replier dans des conditions désastreuses.

En général, la jeune armée ukrainienne se vit extrêmement éprouvée pendant cette première moitié de l'année 1919. Elle n'avait pas le loisir de s'organiser d'une façon régulière, car l'ennemi avançait de tous les côtés. Une tâche vraiment formidable pesait sur Simon Petlura, qui était obligé de former son armée tout en se battant contre les bolcheviks. Et cette tâche était rendue plus tragique encore par le manque de munitions, de cartouches, de médicaments.

A un moment donné, l'armée de l'ataman dut évacuer presque toute l'Ukraine. Mais, peu

après (au mois de juin 1919), mobilisant toutes ses forces, elle entreprit une offensive contre les bolcheviks. A la fin d'août, elle était en pleine victoire. Elle occupa Kiev, ville capitale.

Entre temps, l'armée des volontaires russes, commandée par Denikine et soutenue par les puissances de l'Entente, avançait du Don vers le nord (dans la direction d'Orel) ; son aile gauche opérait sur le territoire ukrainien de la rive gauche du Dnieper. L'armée ukrainienne opérait sur la rive droite. Les deux armées se rapprochaient chaque jour ; elles devaient se rencontrer près de Kiev.

L'ataman en chef Petlura avait pris toutes les dispositions nécessaires afin qu'au moment où ces deux armées anti-bolchevistes entreraient en contact, toute effusion de sang fût évitée. D'autre part, les diplomates ukrainiens à l'étranger avaient fait des démarches auprès des gouvernements alliés afin que Denikine fût invité à s'entendre, au moins au point de vue militaire, avec l'armée ukrainienne.

Toutes ces précautions furent vaines ; Denikine, guidé uniquement par des sentiments impérialistes russes, refusa toutes négociations avec les représentants du gouvernement ukrainien et commença une guerre sans pitié, non

seulement contre l'armée ukrainienne, mais contre tout ce qui était ukrainien. Les écoles ukrainiennes furent fermées, les livres ukrainiens brûlés en masse et l'on fusilla la plupart des prisonniers de l'armée ukrainienne.

Cette guerre affreuse de Denikine contre l'Ukraine commença le jour même de la prise de Kiev par Simon Petlura, juste au moment même où l'armée rouge fuyait en déroute. A partir de ce moment, il y eut une sorte d'entente tacite entre les forces rouges de Trotzky et les forces réactionnaires de Denikine, les deux extrémités s'unissant pour combattre l'armée ukrainienne. Denikine ne pressentait pas cette chose évidente qu'après la défaite de l'armée ukrainienne, il serait vaincu à son tour.

Donc, à l'automne de 1919, l'ataman en chef Petlura se trouvait en présence de deux armées ennemies, l'une rouge, l'autre blanche, toutes deux unies par le même sentiment de haine contre tout ce qui était ukrainien. Il fut contraint de se replier, mais ne perdit pas courage. L'armée se défendait pied à pied contre ses deux ennemis. Le manque de munitions (de cartouches surtout) se faisait de plus en plus sentir ; il n'y avait plus de médicaments dans

les hôpitaux pour soigner les blessés, pour combattre le typhus, qui tuait chaque jour des centaines de milliers d'hommes. A bout de force, l'armée ukrainienne se retira vers la frontière polonaise. Une partie de l'armée réussit à passer de l'autre côté du front et organisa des détachements de partisans. Ils s'appuyèrent sur les paysans ukrainiens qui s'étaient, eux aussi, soulevés en masse contre les envahisseurs moscovites. Le centre de ces diverses opérations était constitué par la partie de l'armée ukrainienne, à qui appartient l'honneur d'avoir accompli, sous le commandement du général Omelianovitch-Pavlenko, la campagne de l'hiver 1919-1920, qui figurera glorieusement dans l'histoire de l'Ukraine contemporaine.

Pendant que cette armée combattait sous le commandement du général Omelianovitch-Pavlenko, l'ataman en chef Petlura résolut de chercher un appui dans l'Europe occidentale. Il se tourna vers le voisin le plus proche, vers la Pologne. Après de longs pourparlers, de longues hésitations, une convention fut signée le 21 avril 1920 entre ce pays et l'Ukraine. Entre pays voisins, il existe toujours de vieilles rancunes. Entre les Polonais et les Ukrainiens, une lutte sanglante s'était produite tout récem-

ment et maintes blessures étaient encore fraîches ; parallèlement à la lutte contre les Soviets, les Polonais et les Ukrainiens s'entrebattaient avec acharnement à l'ouest de l'Ukraine, en Galicie. Ils se disputaient la Galicie orientale, ce vieux terrain de compétitions et d'hostilités. Les Ukrainiens s'étaient appuyés sur leur majorité nationale, sur les paysans qui occupent surtout les fertiles campagnes de ce pays ; les Polonais, eux, s'appuyaient plus ou moins sur les villes, où ils avaient une certaine majorité. Les débuts de la renaissance de la Pologne furent marqués précisément par cette guerre qu'elle mena contre l'Ukraine occidentale. Celle-ci, au lendemain de la chute de l'Empire austro-hongrois, dont elle faisait partie, s'était organisée en République Démocratique Ukrainienne *Occidentale*. Les deux Républiques Ukrainiennes avaient proclamé, le 4 janvier 1919, leur union sous une forme confédérative ; mais, en réalité, chacune d'elles conservait une indépendance presque absolue. Cette guerre en occident, funeste aux Ukrainiens, le fut peut-être pour toute l'Europe orientale. Elle a beaucoup nui à la lutte contre la Russie des Soviets, en retirant du champ de cette lutte les forces de la Pologne et celles de l'Ukraine occidentale. Les Polonais, conduits

par les légions du général Haller, devinrent les maîtres de la Galicie orientale. Les troupes de l'Ukraine occidentale se retirèrent sur le territoire libre de la grande Ukraine et se placèrent sous le drapeau de l'ataman en chef Petlura. La question de la Galicie orientale devait être résolue par un tribunal international.

Pour l'instant (printemps 1920), la situation du gouvernement ukrainien et de son chef Simon Petlura était extrêmement délicate. Après des mois d'antagonisme sanglant, il paraissait bien difficile et dangereux d'accepter une alliance à laquelle toute l'histoire ukrainienne, depuis le seizième siècle, semblait s'opposer. Et, effectivement, le traité de 1920 avec la Pologne provoqua dans certains milieux ukrainiens une critique véhémement. Plus tard, on finit par comprendre l'idée à laquelle Simon Petlura et son gouvernement ont obéi. Idée simple : *le plus dangereux ennemi de l'Ukraine, celui qui tend à l'anéantir par le fer et le feu, c'est la Moscovie.* Pour le vaincre, il ne faut pas avoir à lutter encore contre la Pologne. D'autre part, celle-ci, en cette même année 1920, entre en guerre contre les troupes rouges. La décision s'impose : l'Ukraine doit s'entendre avec la Pologne.

Par la convention du 21 avril 1920, le directoire était reconnu par la Pologne, comme gouvernement légal et régulier de l'Ukraine. L'alliance militaire était établie; et, quand les armées polonaises commencèrent la campagne de 1920 contre les troupes moscovites, elles avaient à leur aile droite l'armée de la République Démocratique Ukrainienne, dirigée par l'ataman en chef Simon Petlura. Ces armées furent d'abord victorieuses; elles s'emparèrent de Kiev. Mais une contre-offensive de l'ennemi réussit à repousser les forces alliées; et les troupes russes se ruèrent sur Varsovie. Ces événements sont connus de tout le monde. Nul n'ignore que le patriotisme des Polonais et l'intervention décisive du général Weygand entraînèrent la défaite des soldats rouges et assurèrent leur retraite complète. En même temps, l'armée ukrainienne, qui soutenait héroïquement l'aile gauche des troupes polono-ukrainiennes avait repris, elle aussi, l'offensive contre l'invasion bolcheviste et avait délivré les vastes territoires de la Volynie, de la Podolie et du gouvernement de Kiev.

Malheureusement pour l'Ukraine, la Pologne signa séparément les préliminaires de la paix à Riga (septembre 1920); d'un autre côté, le général Wrangel, qui menait également une

lutte contre les bolcheviks, s'embarqua subitement avec ses troupes pour Constantinople (octobre 1920). Or, en ce moment-là, l'armée ukrainienne se trouvait tellement dépourvue, que Simon Petlura fut obligé de renvoyer dans leurs foyers plus de 75.000 de ses soldats. Réduite à 45.000 combattants, manquant de fusils et d'ailleurs ne disposant plus que de 100.000 cartouches, l'armée de la République Démocratique Ukrainienne, malgré son courage obstiné, était dans l'impossibilité de continuer la campagne. L'ataman en chef se résigna à interrompre les opérations de l'armée régulière ; il désarma en Pologne une trentaine de mille hommes, laissant au reste le soin de diriger sur le sol natal les soulèvements du peuple insurgé et de soutenir une guerre de partisans qui n'a jamais cessé tout à fait.

Pourquoi la Russie des Soviets a-t-elle voulu conquérir à tout prix l'Ukraine ? Ses mobiles sont divers.

Le premier est en quelque sorte psychologique. Le Grand Russe était esclave de son tzar, mais il avait la certitude profonde, presque instinctive, d'être lui-même un dominateur. Il ne pouvait pas et il ne peut pas encore aujourd'hui comprendre que les peuples asservis par l'ancien Empire aient pro-

clamé leur liberté. Chose caractéristique, les soldats moscovites qui, en 1917, étaient las de se battre contre les Allemands et quittaient le front en masse, furent dans le même moment disposés à entamer la guerre contre l'Ukraine.

La seconde cause de cette guerre fut une conséquence de la politique générale des bolcheviks. Dès le début de leur règne, ceux-ci ont voulu porter l'incendie dans l'univers entier. Ils étaient persuadés que leur autorité ne pouvait s'imposer, ne pouvait être durable sans une révolution communiste mondiale. L'Ukraine devait constituer pour eux la base principale de leur marche vers le sud et vers l'occident.

Troisième cause : l'organisation même du régime moscovite des Soviets, surtout à ses débuts. Un tel régime repose et reposera toujours sur la force militaire. Mais les troupes rouges sont naturellement des outils dangereux pour les dictateurs qui en ont la charge. Elles portent en elles un levain permanent d'intrigues, de mécontentement, de complots. Afin d'éviter ce péril (qui fut très grand en 1919-1920), il était nécessaire d'employer ces troupes dans des aventures belliqueuses et de leur livrer des pays riches où leurs convoitises

pourraient se rassasier. L'Ukraine était pour cela un territoire idéal.

Une quatrième raison, qui décidait de l'envahissement, était d'ordre économique. Il est prouvé que les bolcheviks sont incapables de produire et, par conséquent, d'assurer par eux-même leur existence. En 1919-1920, l'état de leurs finances était tout spécialement désastreux. Que pouvaient-ils faire ? D'une part, ils étaient obligés d'obtenir de l'étranger ce qui leur manquait. D'autre part, ils devaient payer ce qu'ils achetaient. Or, presque tous les fonds d'Etat disponibles étaient absorbés par leur propagande mondiale et par l'entretien de l'armée rouge. De là la nécessité d'envahir les pays voisins, d'y lever des contributions et surtout d'y piller ; l'Ukraine était encore, à ce point de vue, le pays désigné. Notre terre féconde n'a jamais cessé de produire, même sous les pas des hordes soviétiques. Jamais nos paysans, d'ailleurs rebelles au communisme, n'ont suspendu leur labeur.

Le Grand Russe est accoutumé de vivre sous le régime de la commune primitive, du « mir » ; et c'est presque sans résistance qu'il a subi la commune des Soviets. Tout au contraire, l'Ukrainien travaille dans sa petite propriété et il déteste quiconque veut s'ingérer

dans ses affaires. En se battant contre les soldats rouges, nos paysans ne défendirent donc pas seulement leur indépendance nationale, mais aussi leur indépendance tant économique qu'individuelle.

Aucune guerre ne pouvait être plus terrible pour toute la population, qu'elle fût israélite ou chrétienne, et on ne saurait trop insister sur ce fait incontestable qu'elle a été suscitée uniquement par la Moscovie rouge. Et nous n'avons qu'à répéter la déclaration qu'en notre qualité de représentant de la République Démocratique Ukrainienne auprès de la Société des Nations nous avons adressée à M. le président de la deuxième Assemblée (1921) : « De la façon la plus catégorique, nous affirmons que l'Ukraine n'a jamais rien fait pour provoquer cette guerre. Elle n'a jamais eu la moindre intention de s'immiscer dans les affaires intérieures du peuple russe. La République Ukrainienne aspire uniquement à la liberté et se bat pour sa délivrance (1) ».

Les fomentateurs de l'anarchie en Ukraine, les artisans de sa ruine, de la dévastation de ses campagnes, *les hommes responsables des*

(1) Voir la publication de la Société des Nations A. 80, 1921 : *La situation en Ukraine*. — Lettre et mémoire du représentant de l'Ukraine.

pogromes, des maladies, de la famine, ce sont *les criminels de Moscou* qui, pour assurer leur prestige, ont mis à feu et à sang l'Ukraine renaissante.

CHAPITRE III

L'ANARCHIE EN UKRAINE ET LE POGROME GÉNÉRAL. DU PAYS

Un fait historique ne peut jamais être étudié sans tenir compte de l'ensemble des autres faits. Avant de donner un aperçu des pogromes, nous allons donc considérer l'état dans lequel se trouvait alors l'Ukraine. Nous verrons comment l'anarchie, venue du nord, a entraîné dans son gouffre notre malheureux pays. Nous verrons devant quels obstacles, quels tourments a été placé le gouvernement, dirigé par Simon Petlura, qui a eu à lutter à la fois contre les ennemis venus de l'extérieur et les instigateurs d'une anarchie de plus en plus menaçante. Nous verrons que, s'il est souvent question des pogromes affligeant les israélites d'Ukraine, il pourrait être également question

du pogrome de l'Ukraine tout entière (1).

Les pogromes des juifs sont abominables, certes, et nul ne les condamne plus que nous. Mais ils ne présentent, hélas ! qu'un cas particulier, un cas restreint parmi l'immense spoliation de tout un grand peuple, parmi l'assassinat inouï d'un pays de 40.000.000 d'habitants.

Comme toutes les révolutions profondes, dès son commencement, la révolution russe de 1917 a fait naître certains désordres, certaines confusions anarchiques qui l'ont plus ou moins entravée. Cette anarchie ne s'est pas manifestée d'un seul coup sur tous les points de l'immense empire.

La marche de la révolution elle-même n'était pas égale partout ; elle était plus lente dans les provinces éloignées du centre, c'est-à-dire de Petrograd, de Moscou, de la Grande Russie en général.

Par une sorte d'inertie, les provinces éloignées hésitaient à ébranler, subitement, un ordre séculaire et étaient toujours de quelques semaines, voire de quelques mois « en retard » en comparaison avec le centre.

(1) Le mot pogrome, qu'on a l'habitude d'appliquer spécialement aux massacres et aux pillages des juifs, est un mot russe qui signifie : *brigandage, saccage-ment, tuerie*.

L'Ukraine n'approfondissait pas la révolution si vite que la Russie. Elle restait beaucoup plus saine, non seulement à cause de son éloignement, mais surtout parce que la révolution en Ukraine empruntait un caractère purement national et patriotique.

C'était juste le contraire de ce qu'elle était en Russie où, dès sa naissance, elle se montrait internationaliste et antipatriotique. Le sentiment national, l'enthousiasme romantique de l'Ukraine était un excellent remède contre l'esprit de ruine, d'anarchie qui venait du nord.

C'est ainsi que la Rada Centrale (parlement révolutionnaire de l'Ukraine), grâce à son esprit patriotique, put obtenir dans tout le pays une influence sans pareille. Soutenue, conduite même par l'opinion publique, qui lui imposait de prendre le pouvoir entre ses mains, elle organisait « le secrétariat général de l'Ukraine » (juin 1917). Cette mesure était d'autant plus nécessaire que le gouvernement provisoire de Kerensky était dans l'impossibilité absolue de diriger un immense empire en révolte. Cependant, pour éviter la séparation immédiate avec la Russie (qui, même au moment de la guerre, paraissait irréalisable), Kiev tâchait de s'entendre avec Petrograd et on conseillait à Kerensky d'accepter la collaboration de la Rada Centrale

et du secrétariat général (1). C'était là une grande force qu'offrait l'Ukraine qui, par son esprit national, eût été le meilleur allié du gouvernement provisoire russe dans la lutte contre le bolchevisme, déjà très menaçant.

Mais les Ukrainiens n'étaient pas aveugles. Voyant avec inquiétude ce qui se passait en Russie, ils cherchaient déjà à s'isoler le plus possible de l'influence du nord, à se protéger contre cette propagande qui s'annonçait comme un danger terrible. Au surplus, il existait sur le territoire même de l'Ukraine, sur le front du sud-ouest et sur le front roumain, ainsi que dans les garnisons de plusieurs villes de l'Ukraine, un autre danger non moins terrible et qui était constitué par des millions de soldats d'origine russe ou autre, presque tous étrangers à l'Ukraine (2), parfois hostiles à son égard, et d'ailleurs très accessibles aux idées bolchevistes. Simon Petlura, ministre de la Guerre lors du premier gouvernement ukrainien, prévoyait (de même que tous ses collègues) l'anarchie qui résulterait de la démobi-

(1) Kerensky, certainement, n'a jamais suivi ces conseils.

(2) Les soldats de nationalité ukrainienne étaient disséminés dans toutes les unités de l'armée russe. Le gouvernement tsariste avait pour principe de ne pas laisser les soldats ukrainiens en Ukraine ; il les envoyait dans les autres parties de l'Empire.

lisation (fatalement désordonnée) de ces millions de soldats étrangers à l'Ukraine. D'autre part, il estimait que le gouvernement ukrainien ne pouvait être tenu pour responsable du maintien du front vis-à-vis de l'armée des puissances centrales que si toutes les unités de ce front étaient composées de soldats ukrainiens.

Aussi Simon Petlura insistait-il auprès du gouvernement de Kerensky (la séparation complète de l'Ukraine ne se produisit que plus tard) pour que fût effectué un regroupement de toutes les forces militaires, de telle façon que les soldats ukrainiens remplaçassent les soldats russes sur le front sud-ouest et sur le front roumain. Le gouvernement de Kerensky, qui regardait d'un œil malveillant le mouvement national ukrainien, s'opposa à ce regroupement (1) ; et ce fut là une des grandes causes de l'anarchie en Ukraine.

Lorsque les bolcheviks arrivèrent au pouvoir (octobre 1917), ils rompirent le front, comme

(1) Ces projets du gouvernement ukrainien étaient d'autant plus réalisables que, pendant les premiers mois de la révolution, les soldats ukrainiens dispersés, comme nous venons de le dire, dans toutes les unités russes, avaient manifesté un désir si ardent d'être groupés dans des régiments uniquement ukrainiens que le gouvernement de Petrograd, et spécialement le ministre de la guerre Kerensky, avait dû y consentir. L'organisation de ces régiments fut dirigée par Petlura.

nous l'avons mentionné plus haut, et provoquèrent une démobilisation qui fut telle qu'on l'avait prévue, c'est-à-dire absolument désordonnée.

A cette époque, le gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne (déjà indépendante), n'avait plus le moyen de maintenir le front. Des bandes de soldats russes, rentrant en masse dans le fond de la Russie, se ruèrent en tumulte du front sud-ouest et du front roumain sur toute l'Ukraine. Ils envahissaient les petites villes et les bourgs, ne reconnaissant aucune autorité locale, ruinant les grands propriétaires, perpétrant des pillages et des pogromes. Il va sans dire que le gouvernement de l'Ukraine réagissait avec énergie contre les exactions de ces bandes. En novembre-décembre 1917, par ordre du ministre de la Guerre Petlura, les troupes ukrainiennes entourèrent toutes les hordes de soldats russes qu'elles rencontraient, les désarmèrent, les enfermèrent dans des wagons cadenassés et les expédièrent de l'autre côté de la frontière. C'est ainsi que le colonel Kapkan se saisit à Kiev même de 40.000 soldats suspects de bolchévisme. Ajoutons qu'à cette occasion le général Tabouis, représentant de la République Française, présenta au gouvernement ukrainien les félicita-

tions les plus chaleureuses. Hélas ! le nombre de ces hordes russes était énorme, et les bolcheviks eurent le temps de faire de la propagande parmi les soldats ukrainiens qui, fatigués d'une longue et pénible guerre, se laissaient séduire assez facilement par des agitateurs qui promettaient la reconnaissance d'une Ukraine indépendante, la paix extérieure et le paradis intérieur... Les soldats ukrainiens ne devinrent pas positivement les ennemis de la Rada Centrale, mais ils prirent une attitude passive. C'était la triste conséquence de l'échec du plan conçu par Petlura d'isoler l'Ukraine des unités russes et bolchevistes. Il était encore possible de chasser les bandes russes, il était impossible d'empêcher la démoralisation des troupes ukrainiennes. Certes, il y avait parmi celles-ci des braves, qui luttaient stoïquement contre les envahisseurs, mais il y avait aussi, il y avait surtout des ignorants qui attendaient avec indolence « le paradis » promis par les bolcheviks.

En janvier 1918, les troupes des commandants Mouravieff et de Krilenko envahirent pour la première fois l'Ukraine. Avec le pillage et la mort, ils apportaient une terreur sans pareille. Certains éléments locaux, les ouvriers des villes, une partie des paysans pauvres,

séduits par les bolcheviks, aggravèrent encore un affreux état d'anarchie qu'interrompit seule l'arrivée des Allemands, laquelle fut pourtant loin d'être heureuse pour l'Ukraine. Malgré toutes les conventions conclues avec le gouvernement ukrainien, le quartier militaire allemand s'y conduisait comme en pays conquis.

Son but principal fut d'envoyer de l'Ukraine en Allemagne tout le blé, tout le sucre, toutes les provisions qu'il put trouver. En outre, il s'était mis au service des grands propriétaires fonciers, qui en profitèrent pour exercer des représailles contre les paysans révoltés, représailles aussi stupides et déplorables que les actes de désordre accomplis par les paysans eux-mêmes. Cette attitude fut aggravée par la mauvaise politique de l'hetman Skoropadsky ; et l'une comme l'autre contribuèrent beaucoup au développement du communisme. Il ne faut pas oublier que la propagande bolcheviste ne reculait devant aucun mensonge pour s'attirer les sympathies des masses incultes. La devise bolcheviste était « Pillez les pilleurs » (c'est-à-dire les bourgeois). Chaque décision maladroite du gouvernement de Skoropadsky, chaque agissement vexatoire des Allemands était exploité par les bolcheviks avec une habileté incomparable.

On sait qu'en décembre 1918, le gouvernement du directoire renversa l'hetman Skoropadsky. Le directoire entra solennellement à Kiev ; mais il ne réussit pas à s'y maintenir longtemps. La guerre avec la Russie des Soviets recommença et ce fut là sa pire période. La ruine vraie, la ruine profonde de la riche Ukraine se consumait. Les malheurs, l'agonie de toute la population de ce pays furent atroces, plus atroces qu'on ne l'imagine, plus atroce que l'opinion universelle ne le sait.

Celle-ci ne connaît que les souffrances d'une partie des habitants de l'Ukraine et, en particulier, de la minorité israélite. Si l'on parle beaucoup des pogromes en Ukraine, c'est aux israélites ukrainiens et internationaux qu'on le doit. Sous le rapport de la solidarité, de la ténacité, de l'esprit de race et sous d'autres rapports encore, bien des peuples ont beaucoup à apprendre des juifs. Ceux-ci ont une force de propagande, une faculté de résistance inouïes.

On nous a affirmé que, lorsque fut discuté à Genève la question de la Palestine, le télégraphe fonctionna trois jours durant sans relâche ; les israélites du monde entier télégraphiaient pour soutenir la cause juive ! Voilà de quoi nous confondre, nous, Ukrainiens. Nous sommes trop Slaves, nous sommes trop jeunes

peut-être, et nous n'avons eu ni assez d'argent, ni assez d'énergie pour faire connaître à l'univers entier les épouvantables ravages qu'a apportés chez nous l'invasion bolcheviste. C'est d'autant plus regrettable que le monde a aujourd'hui l'impression qu'un peuple sans doute barbare, qui s'appelle le peuple ukrainien, a voulu, par les pogromes, anéantir, Dieu sait pourquoi, un autre peuple qui habite son territoire. Or, jamais impression ne fut plus fautive que celle-ci.

Répétons-le, insistons de toutes nos forces : le peuple ukrainien est lui-même une grande victime. Innombrables sont les souffrances que nous avons éprouvées pendant l'invasion et la domination bolchevistes, pendant l'offensive comme durant la retraite, sous le sabre de tous les envahisseurs de notre sol, grands et petits. Qui n'a pas pillé l'Ukraine ? Qui ne l'a pas ensanglantée ?

Les bolcheviks, eux, l'ont opprimée, tourmentée, dévastée d'une façon féroce, permanente et systématique. Qui n'a entendu parler de la dernière famine russe ? L'Ukraine possédait, dans la plupart de ses régions, suffisamment de blé pour nourrir ses provinces du sud qui avaient eu une très mauvaise récolte. Les bolcheviks, malgré l'existence du soi-disant

« gouvernement soviétique ukrainien » de Kharkof, raflèrent le blé et l'expédièrent dans le nord de la Russie. Les Ukrainiens du sud moururent en masse : ils moururent par centaines de mille, sinon par millions. Et pendant ce temps-là, Petrograd et Moscou envoyaient en Ukraine des foules de paysans de Russie pour qu'ils achevassent de manger sur place le pain qui restait encore aux Ukrainiens des provinces fertiles.

Et la lutte contre les insurgés en Ukraine ! La célèbre Tchéka a travaillé chez nous avec un zèle ininterrompu. Elle est toujours couverte du sang des patriotes ukrainiens morts dans des tortures incroyables. C'est par myriades que nos intellectuels, nos paysans, nos ouvriers mêmes ont été massacrés après avoir été détroussés par les hommes rouges. Cependant, les épidémies complétaient la besogne des assassins. Les annales de la Croix-Rouge internationale conservent des rapports circonstanciés sur la situation sanitaire en Ukraine. On nous disait en 1920, à Genève, que « l'Ukraine a été un pays plus éprouvé que n'importe quel autre ».

Connait-on les agissements du fameux diplomate Rakovsky, qui, Bulgare d'origine, ancien citoyen roumain, révolutionnaire russe, avait

projeté, à un moment donné, de devenir le chef de l'Ukraine soviétique ?

Faute de mieux, il a laissé en Ukraine un grand témoignage de son activité : son arrêt du 12 septembre 1920, où en chef d'Etat de la nouvelle école, il traite de brigands les Ukrainiens soulevés. Suivant lui, il faut tous les anéantir (1). Bien entendu, cet arrêt fut appliqué. Des villages entiers ont été brûlés, les hommes fusillés, les femmes égorgées, les enfants assommés ! Combien d'Ukrainiens ont péri ainsi ? Le martyrologe ukrainien n'a pas encore été établi ; mais il est permis d'affirmer d'ores et déjà que c'est par centaines de mille, peut-être par millions qu'il faut compter nos morts.

Trois fois, au cours des âges, l'Ukraine a connu des malheurs sans nom. Au treizième siècle, elle a vu la terrible invasion tartare. Les historiens prétendent que presque toute la population dut alors s'enfuir vers le nord et l'ouest de l'Ukraine. Au dix-septième siècle, notre pays est de nouveau dévasté, et non pas seulement par les Tartares, mais aussi par les Polonais, les Russes, les hetmans eux-mêmes. Les bords du Dnieper devinrent presque un

(1) Voir document n° 15.

désert. Un siècle après, lorsque Catherine II effectua son célèbre voyage en Ukraine, Potiomkine dut, pour plaire à la souveraine, construire hâtivement, sur les rives du fleuve, des villages fictifs. « La ruine », c'est ainsi que l'on appela les funestes événements du dix-septième siècle. Et, maintenant, l'Ukraine a subi une nouvelle ruine : *le pogrome de tout un pays*.

Sans doute, le malheur de tous ne diminue pas les souffrances de quelques-uns ; les souffrances de l'Ukraine entière ne soulagent pas l'infortune des juifs torturés et volés, des juifs qui ont perdu leurs parents, leurs frères, leurs enfants, leurs biens. Mais il convient de redire une fois encore qu'au point de vue historique les calamités qui s'appellent « les pogromes » des juifs ne sont que des faits particuliers d'un malheur encore plus grand dont la victime a été tout un pays, toute l'Ukraine.

CHAPITRE IV

LA VAGUE DES POGROMES

On peut ne pas partager la haine qu'avait Taine pour la Révolution française ; on doit concevoir et même approuver une telle révolution comme une sorte de nécessité historique. Mais il faut reconnaître que le grand psychologue français a bien compris certains des actes qui caractérisent les heures tragiques où, saisi d'un frisson soudain et unanime, un peuple tout entier commence à changer lui-même sa propre destinée. Taine mesurait exactement la différence profonde existant entre un soldat régulier qui fait couler le sang de son ennemi la discipline intérieure du militaire. Quand un simple citoyen, un bon bourgeois, un paisible paysan est en quelque sorte hypnotisé par la « grande peur » d'une révolution, son être se qui n'a pas l'habitude de se battre, qui n'a pas

change tout d'un coup : il est ébloui par le sang. Il ne possède pas la résistance nerveuse des soldats ; quand il se jette sur son ennemi réel ou imaginaire, quand il le frappe, quand il le tue, ses nerfs sont très vite épuisés. Ce bourgeois, ce paysan, ce civil est dominé, est aveuglé par une surexcitation pour laquelle il n'est pas fait. Et, soudainement, du fond de son âme, l'ancêtre mort depuis des siècles ressuscite et bondit. Devant nous se dresse un vrai sauvage, un gorille, un monstre. Ainsi Taine s'explique que les aimables Français du dix-huitième siècle aient pu commettre des actes d'une intense barbarie, qu'ils aient pu faire couper tant de têtes innocentes.

Combien de fois est apparu, chez les autres peuples, ce visage abominable de l'ancêtre préhistorique ? Chaque révolution est plus ou moins terrible. Une révolution aussi grandiose que celle qui a eu pour théâtre toute l'Europe orientale et la moitié de l'Asie a peut-être dépassé tout ce qu'avaient connu jusqu'ici les historiens. Les vagues énormes de cet océan révolutionnaire ont recouvert l'Ukraine. Des millions d'Ukrainiens sont morts, et, parmi tous ces morts, il y a eu aussi des israélites massacrés.

Les pogromes antisémites n'ont sévi, à pro-

prement parler, qu'en 1919. Ils se sont reproduits en 1920 et, quelquefois, un peu plus tard. Mais déjà, en 1917, on constate des tentatives de pogromes. M. Tcherikover (1) en parle abondamment. Mais, très souvent, il appelle *pogromes* des troubles qui avaient comme victimes aussi bien des Ukrainiens que des juifs. En réalité, il s'agissait presque toujours de désordres organisés par des bandes de soldats démobilisés. Ces désordres eurent lieu à Haisine, à Litine, à Oumane, à Ovrutch, à Rachkov (1). Les juifs y furent pillés, c'est entendu, mais en même temps on assaillait les banques, les trésoreries, les maisons riches, sans bien regarder à quelle race, à quelle religion appartenait le butin. Malgré les difficultés sans nombre, le gouvernement ukrainien a su, en 1917, lutter avec succès contre les brigandages, et cela jusqu'au moment où les bolcheviks ont pour la première fois envahi l'Ukraine. A cette époque, les troubles n'ont jamais pris des proportions considérables, et ils ont été étouffés assez promptement. Témoin quelques faits empruntés au livre de l'historien déjà cité (2). A Skvira (gouverne-

(1) Voir Tcherikover : *Antisémitisme et les pogromes en Ukraine en 1917-1918*, pages 188, 189, 190, 191, etc.

(2) Tcherikover : pages 178 et suivantes.

ment de Kiev), le 23 octobre 1917, « beaucoup de magasins juifs ont été gravement endommagés ; six israélites ont été gravement blessés, quatre autres légèrement. Immédiatement, *une enquête sévère a été menée par la commission organisée par le gouvernement ukrainien*. De nombreux coupables ont été arrêtés et traduits devant les tribunaux compétents ». A Litine (Podolie), le 24 octobre 1917, les soldats démobilisés et non démobilisés, ainsi que des paysans, ont fait un pogrome. (Combien de victimes ? On peut croire qu'il n'y avait ni morts ni blessés, puisque M. Tcherikover n'en parle pas.) « *Une commission d'enquête et un tribunal révolutionnaire ont été formés*. » Le 16 décembre 1917, à Ovrutch, un pogrome a eu lieu. « *Les cosaques sont entrés en ville et des mesures ont été prises pour rétablir l'ordre* ». Ces troubles, on le voit, étaient relativement peu tragiques. Néanmoins, ils inquiétèrent beaucoup et les israélites et le gouvernement. Le 28 novembre, à la Rada Centrale, un israélite du parti sioniste, M. Checktman, interpella le gouvernement. C'est Simon Petlura, alors ministre de la Guerre, qui lui répondit. M. Petlura reconnut qu'il y avait eu plusieurs cas de pogromes et que les moyens employés pour les arrêter étaient encore insuffisants. Il approuva l'idée

d'organiser des détachements juifs et déclara d'une façon catégorique que des précautions seraient prises en vue de mettre fin aux pogromes. Le 19 décembre, nouvelle interpellation à la Rada ; et le président du conseil, M. Vinnitchenko, déclara de nouveau que tout le possible était fait pour protéger la population juive.

Plusieurs appels à la population ont été adressés par le gouvernement. Le 26 octobre, M. Alexandre Choulguine, ministre des Affaires étrangères et des Nationalités, s'adressa au peuple : « Des diverses parties de l'Ukraine arrivent de tristes nouvelles concernant non seulement les pillages, mais aussi les tentatives d'organisation des pogromes antijuifs. Des agitateurs criminels, profitant de l'état d'esprit des masses incultes, font tout pour exciter les haines nationales. Chaque Ukrainien conscient doit aider avec toute son énergie le secrétariat général et l'administration locale dans leur lutte contre un fléau qui nous a été transmis par le tsarisme... On nous a opprimés, mais nous ne devons opprimer personne... Si nous laissons croître la haine nationale et la vogue des pogromes, nous allons détourner de nous tout un peuple ; nous aurons une tache noire sur notre conscience, et le monde entier nous

considérera comme un peuple indigne de sa liberté. »

Peu de jours plus tard (15 novembre), M. Simon Petlura, alors ministre des Affaires militaires, adresse au peuple ce qui suit : « Notre armée est jeune encore et nous devons prouver par notre discipline que nous sommes les dignes descendants de nos glorieux ancêtres... Ne laissez pas commettre des pogromes et des pillages, parce que ces actes couvriraient de honte le glorieux nom de l'armée ukrainienne. Aucun pogrome ne doit avoir lieu sur notre sol. J'ai déjà fait venir des régiments et des divisions ukrainiens pour maintenir l'ordre. Je suis responsable de la tranquillité et de l'ordre dans notre pays, devant le parlement, le secrétariat général et toute la population ; mais je ne peux porter le fardeau de cette responsabilité que si je m'appuie sur vous, cosaques ukrainiens ». En même temps M. Vinnitchenko, président du conseil et ministre de l'Intérieur, lança une circulaire dans laquelle l'ordre était donné aux autorités administratives de prendre toutes les mesures possibles contre les pillages et pogromes. Signalons encore que M. Sirkine, député israélite à la Rada Centrale, un des chefs du parti sioniste les plus estimés par les juifs et les Ukrainiens, publia,

à la date du 17 octobre 1917, dans le n° 3 du journal israélite *Del Telegraph*, cette déclaration formelle : « Toutes les mesures sont prises pour protéger les juifs contre les pogromes et pillages. A cet égard, le secrétariat général (conseil des ministres) nous aide par tous les moyens dont il dispose. Personne ne doit douter de la bonne foi du secrétariat général, qui prend toutes les précautions possibles pour préserver le pays contre sauvageries et pillages (1) ».

Voilà donc parfaitement définie l'attitude du gouvernement ukrainien vis-à-vis des juifs au moment où, malgré l'anarchie menaçante, il possédait encore une force réelle.

N'oublions pas non plus que c'est M. Petlura qui, alors ministre de la Guerre, participa de la façon la plus énergique à cette lutte contre les pogromes.

Il serait bon d'ajouter que c'est dans cette période de 1917 que les juifs reçurent tous les droits qui leur avaient toujours été refusés sous le joug impérial : c'est en ce moment-là que fut votée la fameuse loi concernant l'*autonomie nationale des minorités en Ukraine* (2).

(1) Tcherikover : *Antisémitisme et les pogromes en Ukraine en 1917-1918*, page 190.

(1) Voir documents n°s 1 et 2.

Pendant l'année 1918 (notamment pendant l'hetmanat de Skoropadsky et la présence des troupes allemandes en Ukraine), quelques tentatives de pogromes menacèrent la population israélite. Leur cause immédiate est révélée par M. Tcherikover et par M. Goldelman, qui, l'un et l'autre, nous affirment que les israélites, étant depuis longtemps la main droite des grands propriétaires fonciers en Ukraine, accompagnèrent très souvent les détachements allemands, lesquels venaient à la fois protéger ces propriétaires et exécuter les paysans avec une cruelle brutalité. Ce concours que les israélites apportèrent aux propriétaires et aux Allemands avait irrité terriblement la population ; et les paysans, soulevés contre les Allemands et les propriétaires, portèrent fréquemment leurs premiers coups contre les villages israélites (Tcherikover, page 159). M. Tcherikover nous parle aussi de quelques pogromes organisés par les troupes de l'hetman, mais il nous dit que si, en général, les troupes allemandes donnèrent leur protection à ses coreligionnaires, elles ne se montrèrent pas toujours loyales à leur égard (page 165 et autres). En somme, les israélites considérèrent le temps de Skoropadsky comme très malheureux en ce qui les concerne. M. Goldelman, membre du

parti socialiste israélite (Poaley-Zion), ancien ministre du Travail dans le gouvernement ukrainien de 1918, déclare nettement dans son livre (1) que le régime de Skoropadsky fut pour les juifs « le retour à la Russie tsariste et réactionnaire », c'est-à-dire à la Russie hostile aux juifs. « L'hetman a anéanti tout ce que nous avons obtenu au point de vue national pendant le régime précédent ; il a anéanti notre autonomie nationale ; notre langue, qui fut reconnue officiellement dans toutes les institutions publiques, a perdu ses droits ; le ministère des Affaires juives a été supprimé », écrit le même auteur. Aussi, tous les partis israélites se mobilisèrent-ils pour combattre le gouvernement de l'hetman. Quand le nouveau gouvernement révolutionnaire et démocrate se constitua, c'est-à-dire au début du directoire (en novembre 1918), les socialistes israélites d'Ukraine, « accomplirent le seul devoir révolutionnaire et national qu'ils avaient à accomplir : ils soutinrent d'une façon active la révolte des paysans et des ouvriers de l'Ukraine, c'est-à-dire le directoire ».

On sait que Skoropadsky dut abdiquer devant le directoire et qu'il s'enfuit à l'étranger.

(1) Salomon Goldelman : *Juden und Ukraine*, 1921, pages 8 et suivantes.

On sait également qu'après que les troupes allemandes se furent retirées de l'Ukraine, les bolcheviks rompèrent l'armistice et que leur invasion recommença, une invasion beaucoup plus terrible que la précédente. C'était en 1919. Cette année-là fut la plus douloureuse pour les israélites et la plus funeste pour nous-mêmes. Ce fut le temps où l'Ukraine fut désolée par les pogromes.

Souvenons-nous qu'opéraient alors en Ukraine les armées du gouvernement ukrainien, les troupes du général Denikine, les bandes bolchevistes, les bandes de Makhno, les détachements des paysans insurgés. Des bourgades, des villes passèrent tantôt aux mains des uns, tantôt aux mains des autres. Les petites villes, les villages furent tout spécialement éprouvés ; et comme, en Ukraine, la majeure partie de la population des petites villes et des villages se compose de juifs, ceux-ci ont tout particulièrement souffert. Au surplus, il est indéniable qu'un mouvement étendu et profond fut dirigé expressément contre les juifs.

On est habitué à croire que les bolcheviks et leurs troupes furent partout les protecteurs des israélites. Rien n'est plus inexact. Ce sont les bolcheviks qui inaugurèrent l'ère des grands pogromes en Ukraine. Au début du chapitre

dans lequel il parle de la première invasion des troupes moscovites rouges, M. Tcherikover (page 143), après avoir reconnu qu'au fond l'agitation antisémite en 1917 ne fut pas sérieuse et que, d'ailleurs, le gouvernement ukrainien lutta avec énergie contre les pogromes, déclare : « Quand nous commençons notre étude de cette nouvelle période, nous rencontrons, aux mois de mars et d'avril, aux confins de l'Ukraine, quelques pogromes qui, d'après leur caractère, se distinguent très nettement de tous les excès que nous avons vus en 1917-1918. Ils ont fait *un grand pas en avant*, qui dépasse de beaucoup tous les événements de cette période.

Ces événements furent le prélude des autres événements sanglants qui se placent dans l'année cruelle qui devait suivre (1919). Dans cette période (mars 1919), ces pogromes se manifestèrent sur un territoire restreint, au nord-est du gouvernement de Tchernigov. Les villes de Hlouchov, Novgorod-Sieversk et autres furent le théâtre de cruautés inégalées, de grands massacres de juifs. La terrible panique des pogromes obligea les israélites à chercher des endroits plus sûrs, à se déplacer d'un lieu à l'autre, à quitter les petites bourgades pour les villes. Durant cette période, ce fut un phé-

nomène tout nouveau, ce fut un accroissement tout inattendu du fléau des pogromes. Dans ces événements se distingue un élément encore inconnu : *les troupes indisciplinées des bolcheviks*.

Les soldats et les matelots de l'armée rouge masquent maintenant sous les drapeaux bolcheviks l'esprit de désordre que la soldatesque démobilisée avait montré en 1917, en effectuant des pogromes et des pillages dans les bourgades de Volynie et de Podolie. M. Tcherikover n'accuse pas le gouvernement central de Moscou au sujet de ces pogromes. Lorsqu'il s'agit des bolcheviks, cet écrivain israélite comprend très bien que les chefs ne sont pas toujours (au moment de l'anarchie et du désordre) responsables des actes de leurs troupes. Il dit avec raison que ces pogromes ne furent pas le fait du gouvernement de Moscou, qui avait une politique tout opposée aux pogromes ; il comprend que ce crime est imputable à ses troupes, terriblement irritées par leurs défaites (les Ukrainiens et les Allemands les battirent partout), et que ces régiments, comme toutes les troupes en déroute et sans discipline, cherchèrent un dédommagement dans la mise à sac des bourgades et des villes. Rappelons que les mêmes méfaits, les mêmes

pogromes eurent lieu en Galicie orientale, au moment de la dernière défaite, au temps de Kerensky. On n'accuse pas Kerensky des exactions dont il n'est pas responsable. Le gouvernement ukrainien, lui non plus, n'est pas coupable des pogromes de 1919. Ils éclatèrent malgré lui, contre lui. Nous allons le voir. Mais revenons aux bolcheviks. M. Tcherikover, pour les excuser, nous dit qu'en ce moment-là « les troupes rouges n'étaient pas encore disciplinées et que l'on ne menait pas encore une propagande systématique contre l'antisémitisme dans l'armée ». Le même écrivain israélite (page 144) constate *que l'antisémitisme fut très ardent dans l'armée bolcheviste.*

En voici quelques exemples : « A Hlouchov, depuis deux jours, sévissait le pogrome. On tuait les juifs en masse, on leur coupait les mains, on tuait les petits enfants sous les yeux des mères. Les soldats étaient d'ailleurs ivres morts... Le sang coulait partout, des familles entières furent fusillées. » N'est-ce pas un prélude des événements de Proscourov ? Ici, de même que dans plusieurs pogromes de 1919, le massacre est précédé d'un véritable combat militaire ou civil. A Hlouchov, le pogrome fut précédé d'une bataille entre les Ukrainiens et

les bolcheviks. La ville passait et repassait d'un camp à l'autre. Finalement, les bolcheviks l'emportèrent et, en s'établissant dans la ville, ils commencèrent le pogrome. De pareils pogromes imputables à l'armée rouge furent très nombreux dans cette période ; et ils ne cessèrent que lorsque les troupes allemandes eurent chassé les bolcheviks du territoire ukrainien.

Mais, quand les bolcheviks envahirent de nouveau l'Ukraine (1919), les pogromes, malgré la politique du gouvernement de Moscou, reprirent de plus belle dès le retour des soldats rouges. Ainsi, des flots de sang coulèrent à Mohilew et à Dunaevets. (Il est curieux de noter, entre parenthèses, que les bolcheviks ont accusé les israélites d'avoir eu des sympathies pour l'armée ukrainienne.) A Lioubar (Volynie), le pogrome se prolongea pendant quinze jours ; il fut commencé par les 5^e et 6^e divisions de l'armée de Buddenny. Les cosaques communistes des 215^e et 216^e régiments bolchevistes le continuèrent. Dans ce pogrome, il y eut beaucoup de tués, beaucoup de grands blessés et beaucoup de femmes violées (sept cents femmes). Ces abominations ont été consommées ouvertement, dans les rues de la ville. Des petites filles furent violées, ainsi

que de très vieilles femmes. Tout le bien des israélites leur fut enlevé. A Ostropol (Volynie), le pogrome fut organisé par un détachement de communistes Katowsky. A Starokonstantinov, le pogrome fut aussi organisé par les bandes bolchevistes. D'après les renseignements du bureau de correspondance à Paris, des pogromes menés par les bandes rouges se produisirent également en septembre 1920, à Lioubar, à Ostropol, à Polonne, à Tchortory et à Slovuta (Goldelman, page 147). Les bolcheviks en ont, en outre, provoqué beaucoup d'autres dans des localités non encore occupées par les troupes rouges, en excitant contre les juifs les masses incultes et les éléments suspects ; les troubles, les désordres qui en ont résulté ont facilité aux rouges l'occupation de ces villes. La division bolcheviste de Tarachtcha s'est rendu tristement célèbre par les grands et cruels pogromes qu'elle a effectués partout où elle a passé.

Les bolcheviks ne furent pas les seuls auteurs de pogromes. Suivant notre documentation, c'est à l'armée de Denikine, armée qui, malheureusement, était subventionnée par l'Entente, que l'on doit imputer les plus affreux pogromes qui eurent lieu alors. Cette pénible constatation n'a pas été faite par les seuls

Ukrainiens, mais aussi par les écrivains israélites qui ont étudié la question. Grande est à cet égard la responsabilité de l'armée de Denikine, atteste M. Margoline (1) dont nous aurons encore à invoquer plusieurs fois le témoignage. Un autre témoin israélite, M. Tiomkine (2), constate également que « les plus terribles, les plus atroces pogromes en Ukraine ont été organisés par l'armée des volontaires de Denikine ». Ce fut, dit-il, « une époque d'antisémitisme officiel bien caractérisé ». Le pogrome de Fastov a surpassé, d'après les affirmations de Tiomkine, tout ce que nous avons vu de notre temps en

(1) Margoline : *L'Ukraine et la Politique de l'Entente*. M. Margoline est une des personnalités les plus remarquables du monde politique de l'Ukraine. C'est lui qui présenta la défense de Beilisse, accusé d'assassinat rituel. Il fut, pendant plusieurs années, président en Ukraine d'une grande organisation israélite qui avait un caractère international : les territorialistes. Un des premiers parmi les israélites il comprit la puissance du mouvement national ukrainien ; et il est devenu lui-même un partisan convaincu de la cause ukrainienne. Il a plusieurs fois exprimé l'idée que le meilleur moyen de servir la cause de ses frères juifs de l'Ukraine était de donner son concours à leur patrie commune : l'Ukraine. M. Margoline a été successivement membre de la cour de cassation à Kiev, membre de la délégation ukrainienne à la Conférence de la Paix à Paris, chef de la mission diplomatique ukrainienne à Londres.

(2) Le rapport de M. Tiomkine, lu à un congrès sioniste de Carlsbad, n'a pas été encore publié ; mais nous avons eu l'occasion de prendre connaissance du manuscrit. Il est cité très abondamment et très exactement par M. Margoline

fait de pogromes. En Podolie, où rétrograde de Kiev l'armée de Denikine, toutes les horreurs inquisitoriales du moyen âge furent renouvelées ; on brûla des juifs tout vivants, après les avoir arrosés de pétrole et d'huile. M. Tiomkine donne le nom des colonels qui ont dirigé les pogromes. Le témoin accuse personnellement Denikine : « Celui-ci approuvait les tendances de ceux qui faisaient les pogromes, et il reste responsable devant l'histoire de l'effusion du sang juif. »

Beaucoup d'autres pogromes sont imputables aux troupes de Makhno, anarchiste fameux. Makhno et ses partisans ne reconnaissaient ni l'autorité ukrainienne ni l'autorité bolcheviste, ni celle de Denikine ; mais il donnait à l'occasion son aide à l'une ou à l'autre de ces autorités. Parfois, il se battait du côté des rouges, parfois du côté des Ukrainiens, parfois du côté des volontaires russes. Ni ceux-ci ni ceux-là n'ont à répondre des actes de violence commis par les partisans de Makhno. D'ailleurs, il n'est pas le seul aventurier de son espèce. Grigoriev, lui aussi, faisait le coup de feu, tantôt pour les uns, tantôt pour les autres, et jamais il n'oubliait de piller, jamais il ne manquait de déclencher des pogromes, sans daigner d'ailleurs faire une distinction profonde entre les

israélites et les chrétiens. Makhno et Grigoriev avaient en Ukraine plusieurs autres congénères, les chefs de bandes de pillards. Tous furent opposés au gouvernement de la République Ukrainienne. Donc, nous voyons que de nombreux pogromes ont été commis sur le territoire ukrainien par les groupes et bandes qui n'étaient nullement soumis au gouvernement ukrainien. Au contraire, ils furent comme les troupes de Denikine, comme les bandes bolchevistes, comme Makhno et autres, en état de guerre contre la République Ukrainienne.

M. Tiomkine ne se montre pas toujours très juste envers le gouvernement ukrainien. Il a du moins reconnu que, dans beaucoup de cas, l'armée ukrainienne a réussi à prévenir les pogromes et même à les arrêter. C'est ainsi que, le 13 mars 1919, à Korostene, les soldats de l'armée rouge ayant organisé un pogrome, *les soldats de l'armée de Petlura*, qui menaient à cet endroit l'offensive, *survinrent et mirent fin à ce pogrome*. A Bila-Tserkva, l'armée ukrainienne prit au mois d'août la place de l'armée de Denikine et des rouges qui faisaient des pogromes dans ce bourg. *Les soldats de l'armée de Petlura* « se conduisirent très bien », nous dit Tiomkine, mais cette armée

ayant été remplacée par les bandes de Zeleni, ces dernières s'empressèrent de faire un pogrome. Zeleni était le chef d'une vaste organisation d'insurgés qui, comme les hommes de Makhno et de Grigoriev, changeaient souvent d'orientation. Après les avoir vus à l'œuvre, le malheureux bourg de Korostene eut à subir les méfaits d'une agression d'un certain Sokolov, jusqu'au jour où l'armée ukrainienne réussit de nouveau à rétablir l'ordre. A Loubny, un pogrome fut arrêté par une centaine de soldats de l'armée ukrainienne qui, les armes à la main, dispersèrent les auteurs de ce pogrome. Quatorze de nos soldats furent tués dans cette affaire ; mais la ville fut sauvée. Il en fut souvent ainsi, mais, hélas ! pas toujours. Nous sommes forcés de reconnaître que plusieurs pogromes ont été faits par des détachements indisciplinés de l'armée ukrainienne, soit au moment d'une retraite subite, soit au moment d'un combat contre l'ennemi. Nul plus que nous ne déplore de tels crimes. Ces crimes, les patriotes ukrainiens les considèrent comme aussi néfastes pour eux que pour les israélites. Des pogromes comme ceux qui ont eu lieu à Proscourov furent de terribles malheurs pour toute l'Ukraine ; ils ont profondément troublé la vie commerciale et industrielle qui était

presque entièrement entre les mains des israélites, et ces actes barbares pèsent sur notre conscience même. Du moins sommes-nous personnellement innocents et pouvons-nous dire que ces pogromes ont été faits par les pires éléments de notre nation. Que l'on n'oublie pas également dans quelles circonstances tragiques ces pogromes sanglants se sont produits. Que l'on n'oublie pas non plus que tous les gouvernements qui se sont succédé dans la République Ukrainienne ont condamné ces violences comme nous les condamnons ici et que le chef de notre Etat, Simon Petlura, les maudissait comme nous les maudissons nous-mêmes.

Quels furent, dans l'armée de l'Ukraine, les éléments par qui des pogromes ont été accomplis? Les coupables furent en premier lieu des criminels de droit commun, relâchés de diverses prisons d'Ukraine et de Russie par les autorités bolchevistes, et qui, dans l'espoir de piller, avaient réussi à se faire incorporer dans l'armée ukrainienne. En second lieu, ce furent des agents provocateurs, envoyés par les Soviets pour susciter des troubles à l'arrière de l'armée ukrainienne. Ce furent, en troisième lieu, des êtres incultes, lancés contre la population juive par des agitateurs rouges ou réac-

tionnaires, ces derniers cherchant à discréditer aux yeux du monde civilisé le mouvement national ukrainien. Hélas ! *les masses furent parfois accessibles à cette propagande abominable. Pourquoi ? C'est ce que nous allons rechercher.*

CHAPITRE V

LES CAUSES DES POGROMES

L'anarchie, résultat de l'invasion bolcheviste, voilà la cause générale des pogromes en Ukraine. Mais, entre le résultat et la cause, il existe mille circonstances diverses. Sans l'invasion bolcheviste, nous n'aurions pas eu de pogromes. C'est certain. Mais, si elle n'avait pas été compliquée d'autres conjonctures très graves, cette invasion n'aurait peut-être pas eu de pareils effets. Ces circonstances, ces conjonctures, toutes les causes des pogromes, nous les trouverons assez bien formulées dans le livre de M. Goldelman. Cet auteur examine le cas du cosaque. Qui était exactement ce cosaque qui luttait dans l'armée ukrainienne ? C'était, dit M. Goldelman (page 45), un ancien serf ukrainien, un homme dont le corps et l'âme appartenaient, il y a seulement un peu plus d'un demi-siècle, au propriétaire de la

terre sur laquelle il vivait et où il était traité comme une bête de somme. Les années d'un servage abominable, et qui remontait à plusieurs générations, avaient amassé en lui une indignation, une haine sans bornes contre l'opresseur ; et cette indignation, cette haine devaient éclater un jour ou l'autre avec une violence formidable. L'opresseur, l'exploiteur, était, dans les campagnes, un Polonais ou, quelquefois, un Russe, rarement un Ukrainien. Dans les villes, c'était un Russe, un bureaucrate, un gendarme. Mais, à côté de vrais oppresseurs, il y avait le *factotum*, et le *factotum* de ces maîtres, un « Makler », un « Pachter », un « Schenker », un « Wucher », ce fut un juif. M. Goldelman a raison : les israélites ont toujours été des sortes d'intendants, des propriétaires fonciers, surtout sur la rive droite du Dniepr, chez les féodaux polonais. Cela avait provoqué depuis longtemps une certaine antipathie contre les israélites, parmi la population paysanne. D'autre part, le peuple ukrainien, adonné à l'agriculture, s'est toujours méfié des gens qui s'occupaient du commerce. Or, le commerce, dans les petites villes et dans les bourgades ukrainiennes, est depuis des siècles entièrement aux mains des israélites. Ainsi, le caractère, les métiers, la reli-

gion, les vieilles habitudes des Ukrainiens et des juifs, leurs habitations mêmes différaient et les opposaient les uns aux autres.

A tort ou à raison, les paysans ukrainiens étaient convaincus que les israélites leur étaient hostiles et qu'ils les considéraient comme d'une race inférieure à la leur et comme une matière propre à exploiter. Toutefois, le peuple ukrainien, profondément bon, n'avait pas de haine violente contre les israélites. Seulement, les paysans ukrainiens montraient-ils à l'égard des israélites une certaine ironie bien marquée. En réalité, les paysans n'ont jamais fait de pogromes. A l'époque tsariste, ces événements déplorables ont eu toujours lieu dans les villes et leurs auteurs étaient très souvent des ouvriers émigrés du nord et qui, n'étant pas habitués à voir autour d'eux tant de juifs, les pillèrent très volontiers et les tuèrent assez souvent.

Pour comprendre l'origine d'un antisémitisme militant, il faut se rappeler quel rôle, au temps du tsar, ont joué les monarchistes et les soi-disant membres de la « centaine noire ». Ceux-ci furent des antisémites avoués et des partisans des pogromes. Soutenus constamment par le gouvernement tsariste, ils faisaient ouvertement leur propagande, tandis qu'une

contre-propagande était soupçonnée toujours d'esprit révolutionnaire, entravée ou même interdite avec rigueur. C'est ainsi que, dans certains endroits de l'Ukraine, spécialement dans la partie la plus arriérée, en Volynie, la propagande antijuive a eu un succès réel. L'ignorance est le terrain où il faut avant tout chercher les racines de l'antisémitisme de certaines contrées peu cultivées de l'Ukraine.

Revenons à M. Goldelman. Il nous dit que le paysan ukrainien incorporé parmi les soldats de 1914 devait fatalement être influencé par les légendes officiellement répandues au sujet de sacs d'argent et d'or que les juifs auraient porté aux Allemands. On parlait d'appareils téléphoniques installés par eux pour communiquer avec l'ennemi ; on racontait qu'ils avaient achevé et dépouillé sur les champs de bataille des blessés de l'armée russe. Et surtout furent répandus des contes sur l'espionnage pratiqué par les juifs, etc... (Goldelman, page 46). Tous ces bruits, surtout en ce qui concerne l'espionnage, furent tellement propagés en Russie qu'un des leaders des libéraux russes déclara hautement : « Je ne dis pas que tous les juifs sont des espions, mais je dis que tous les espions sont juifs. » Personne n'a certainement vérifié tous ces bruits d'une manière

précise. Il n'empêche qu'ils laissaient dans l'âme du soldat quelque chose qui ne s'efface pas vite. Constatons aussi l'infâme conduite des autorités militaires russes à l'égard des juifs. On chassait toute la population israélite de quelque bourgade proche du front et, de la façon la plus brutale, on l'amenait à Kiev ou ailleurs. C'était chose lamentable de voir ces misérables, presque nus, souvent malades, traînant péniblement leurs pieds meurtris. L'auteur de ces lignes fut maintes fois témoin de ces scènes lugubres. Et le soldat, celui qui, peut-être, fera plus tard les pogromes, s'habitua peu à peu à écouter les gens qui leur disaient et leur montraient « comment il faut traiter les juifs », qui sont d'ailleurs des « traîtres ». Voilà encore une des raisons qui contribua à ensanglanter l'an 1919 : la faute en est à la guerre mondiale, propice à la propagation des faux bruits et au déchaînement des vengeances populaires.

Cependant, la grande année de 1917 était arrivée. C'était la révolution. Les idées de la fraternité des peuples, les idées humanitaires pénétrèrent partout. On n'entendit plus la propagande des pogromes ! On entendit tout le contraire : chaque fois qu'un de ces désordres inévitables pendant la révolution fut dirigé

contre les juifs, il fut étudié avec un soin particulier et très sévèrement puni, nous ne saurions trop le redire.

Mais voici que les bolcheviks envahissent l'Ukraine. Toute la situation change de nouveau et presque tout d'un coup. Le bolchevisme introduit de telles méthodes de lutte, de telles atrocités et suscite de telles épouvantes, de telles haines, qu'en ce moment-là l'homme préhistorique dont a parlé Taine et que nous avons évoqué se réveille en Ukraine. On s'habitue à voir surgir le danger de tous les côtés. On s'habitue à voir des cadavres joncher les rues d'une ville et y pourrir. La vie humaine n'a plus de valeur. Tuer ou être tué, cela n'a pas d'importance. Rappelons que, d'après M. Tcherikover, ce sont bien les bolcheviks qui ont donné les premiers exemples des pogromes atroces (au moment de leurs premières apparitions en Ukraine en 1918). On les détestait, et la haine qu'ils inspiraient était d'une espèce particulière : il y eut quelque chose de sauvage dans cet esprit de panique permanente où l'on se trouva pendant des semaines, des mois, des années. « Les bolcheviks approchent ! » Ce cri était aussi effrayant que le cri autrefois poussé dans cette même Ukraine : « Les Tartares, les Tartares ! » Cha-

que apparition des hommes rouges dans un village, dans une ville coûtait la vie à des centaines de patriotes ukrainiens. Des enfants, des femmes, des hommes absolument étrangers à la vie politique étaient traqués et mis à mort. Naturellement, ceux qui avaient assisté à de pareilles horreurs eurent soif de venger leurs parents, leurs amis massacrés et de faire expier aussi aux massacreurs les tortures morales qu'ils avaient infligées aux survivants.

On accusa les israélites d'être les complices des atrocités bolchevistes. Et nous constatons qu'un néo-antisémitisme, fomenté par les méfaits des bolcheviks, commença de naître. En bon israélite, plein de sens, M. Goldelman nous dit (page 47), avec une ironie amère : « Actuellement, la révolution bolcheviste nous fait cadeau d'un grand nombre de commissaires juifs... On peut s'imaginer comment le paysan ukrainien considère ces juifs (pour la plupart ceux-ci sont très jeunes) quand ils arrivent dans un village à la tête d'une expédition militaire qui doit l'anéantir ou réquisitionner son blé. » M. Goldelman ajoute qu'il est impossible de légitimer aux yeux d'un paysan la conduite de ces jeunes juifs et impossible aussi de le persuader que ceux-ci ont le droit d'être ses maîtres, de commander chez

lui en qualité de représentants, voire de chefs des troupes d'occupation moscovites. Ce paysan, constate M. Goldelman, d'après une ancienne tradition, n'est pas habitué à voir jouer aux israélites un rôle de fonctionnaire et moins encore un rôle de commandant militaire. Et nous devons reconnaître qu'un grand nombre de commissaires des bolcheviks en Ukraine, sinon la majorité, furent et sont de ces jeunes israélites issus des bourgades ukrainiennes.

Quelle part, en général, les juifs ont-ils prise dans le mouvement bolchevik ? En une interview donnée au journal *The Jewish Chronicle* (16 mai 1919), M. Margoline répond à cette question d'une manière intéressante. Il combat l'opinion presque universellement admise que les juifs jouent un rôle prépondérant dans le mouvement bolcheviste. Sans doute, il y a des juifs parmi les bolcheviks, mais les juifs bolcheviks ne constituent qu'une minorité. Si l'on a l'impression qu'il y a tant de juifs parmi les bolcheviks en Ukraine, c'est que ceux-là, explique M. Margoline, manifestent toujours une grande énergie quand ils embrassent une cause. M. Margoline a peut-être raison. Mais on ne peut nier le fait évident que les israélites ont joué un grand rôle dans le soutien du

bolchevisme en Ukraine. Ce fait s'explique d'ailleurs très facilement.

Rappelons que, dans chaque petite ville et bourgade de l'Ukraine, il se trouve non seulement des juifs riches, grands et petits commerçants ou « Maklers » (intermédiaires), mais aussi un grand nombre de juifs très pauvres, artisans et ouvriers. Ce sont justement ces juifs pauvres qui, de toute la population de l'Ukraine, forment l'élément le plus accessible à la propagande communiste. Nous le trouvons tout naturel et, s'il y avait dans ces villes et bourgades autant de malheureux artisans russes ou ukrainiens, ils seraient probablement, eux aussi, des partisans ardents du communisme. M. Goldelman dit avec raison que beaucoup d'israélites riches ont été ruinés par le régime bolcheviste. Nous serons aussi d'accord avec lui en ceci que ce régime devait être également funeste aux intérêts des ouvriers et des artisans juifs ; nous sommes persuadés que nulle part le bolchevisme n'apporte une amélioration au sort de l'ouvrier ni de personne. Mais ce n'est là que *notre opinion*.

L'opinion des masses ouvrières, surtout dans les pays arriérés au point de vue industriel, est toute différente. Les ouvriers constituent, surtout les ouvriers pauvres et peu cultivés, par-

tout les cadres communistes ; et M. Goldelman reconnaît que, malgré tout, les ouvriers israélites se jettent dans l'armée bolcheviste (1). M. Margoline reconnaît lui aussi (son livre, page 314) que les israélites furent très nombreux dans cette armée et qu'ils ne furent représentés dans le mouvement ukrainien que par quelques personnes. M. T'cherikover (page 116) dit également que les israélites ont donné un certain nombre de volontaires à l'armée rouge et qu'ils n'en ont pas donné un seul à l'armée ukrainienne (2). Ce même auteur (page 110) insiste sur le fait que les villes et bourgades de l'Ukraine, où les israélites composaient quelquefois la majorité de la population, sont devenues la vraie base du bolchevisme en Ukraine. Il répète en outre qu'un certain nombre d'israélites s'enrôlèrent dans l'armée rouge. En même temps, il souligne qu'à la Rada Centrale les partis israélites ont été hostiles aux bolcheviks, ce qui est incontestable. Nous ajouterons à cela que, même (les sionistes surtout), ils se sont montrés sympathiques à

(1) Goldelman, page 16 : *Und doch wird sich die jüdische Arbeiterschaft mit elementarer Wucht in Arme des Bolschwismus stürzen.*

(2) L'auteur israélite exagère un peu ; nous connaissons des cas d'israélites ayant fait partie de notre armée.

l'Ukraine. Du moins sommes-nous obligés de dire que les chefs israélites ne furent pas bien suivis par les masses. M. Tcherikover est de notre avis (page 115). Il signale d'ailleurs (page 116) que, sauf les sionistes, presque tous les israélites, qui, à la Rada Centrale, avaient manifesté leur sympathie pour la cause nationale ukrainienne, sont passés du côté bolcheviste (il cite les noms connus en Ukraine de MM. Rafes, Zalotorev, Sinets, Litvakov, Novakovski, Koubkin et autres). Tout cela ne prouve certainement pas que *tous* les juifs sont allés grossir les rangs des bolcheviks ; nous supposons que la bourgeoisie et une grande partie de la classe moyenne israélites restent hostiles au bolchevisme. *Un fait qui nous semble incontestable, c'est que les ouvriers et les artisans, ainsi qu'une partie de la jeunesse juive, que les anciennes lois tsaristes avaient empêché de recevoir une bonne éducation (voir Margoline, page 322), ont passé du côté du bolchevisme.* M. Rafes, social-démocrate israélite (Bund) qui, plus tard, est devenu un ardent bolchevik, nous dit franchement (1) que les masses des ouvriers israélites se sont mises du côté des bolcheviks, avant même que leurs chefs (et

(1) Rafes : *Deux ans de la Révolution en Ukraine*, Moscou, 1920 (russe).

c'est le cas de Rafes) leur aient montré ce chemin. Rafes reconnaît que, vu la structure sociale de l'Ukraine, les ouvriers israélites ont joué et devront jouer dans le mouvement révolutionnaire, voire bolcheviste, un rôle excessivement important. *A son avis, sans les organisations communistes des israélites le pouvoir des Soviets n'aurait pas pu s'établir en Ukraine. Ce point de vue, ajoute Rafes, est confirmé par les événements.* Les ouvriers israélites en Ukraine forment la base principale des Soviets ; et les autorités militaires rouges se sont beaucoup préoccupées de la question de l'enrôlement des ouvriers israélites dans l'armée rouge (1).

Lorsque les conquérants du nord ont dû nommer leurs commissaires, ils n'ont pas trouvé de meilleurs serviteurs que ces jeunes israélites qui sont, d'un coup, devenus des administrateurs, des chefs militaires, etc. Quand il s'agit d'organiser en Ukraine la terreur rouge, la plupart des terribles tchekas furent aussi composées par ces mêmes jeunes juifs venus de nos bourgades ukrainiennes. Et quand on parlait des atrocités, des tortures, des tueries exécutées sans aucun jugement

(1) Même auteur, page 164.

dans les souterrains des tchekas, c'étaient pour la plupart des noms israélites qui étaient prononcés. *Peut-être a-t-on exagéré quelquefois, peut-être a-t-on attribué aux juifs quelques actes barbares commis par un tchekiste russe ou même par un traître ukrainien, il n'importe : il y avait nombre de jeunes juifs et même de juives dont les noms se répétaient avec angoisse en divers endroits de l'Ukraine.* Une certaine israélite du nom de Fanni a perpétré à Kamenetz-Podolski, dans la tcheka, tant de crimes sadiques que son nom reste inoubliable.

Et si nous étudions l'histoire militaire de la lutte contre la Russie des Soviets, nous voyons que l'ennemi de l'Ukraine cherchait des alliés en Ukraine même, et qu'il les trouvait très facilement parmi les ouvriers communistes des villes et des bourgades. *Le hasard historique a voulu que ces ouvriers fussent des juifs.* Et dès que l'armée bolcheviste se rapprochait de celle de la République Ukrainienne et que des insurrections se manifestaient spontanément dans les villes et les bourgades, il était facile de découvrir que, parmi les révoltés, il y avait une majorité écrasante d'israélites.

De pareils faits devaient frapper violemment les imaginations des Ukrainiens incultes. Une

rancune, une hostilité, une exécration se prononçaient non seulement contre les traîtres qui suscitaient des soulèvements pro-bolchevistes (ce qui était compréhensible), mais contre la population israélite. On la rendait responsable des méfaits des communistes israélites dont la majorité des juifs ne partage pas l'opinion.

Il n'était ni juste ni logique d'imputer le crime d'une partie des israélites (alors même que cette partie eût été très grande et très active) à toute la population juive. Mais la vie est pleine de ces injustices et de ces illogismes. On eut toutes les peines du monde à arrêter ce mouvement de néo-antisémitisme, lequel donnait très aisément la main à ce vieil antisémitisme d'avant-guerre et du temps de la guerre.

Les vrais antisémites qui s'étaient tus en 1917 considérèrent qu'ils étaient autorisés à recommencer leur propagande, les circonstances étant à leur avis des plus favorables. D'un autre côté, ceux qui voulaient simplement piller soutenaient toujours les antisémites. Le terrain pour les pogromes était tout préparé.

Dans ces circonstances, il est bien naturel que la population israélite ne soit pas restée inerte. M. Goldelman (page 44) nous dit que « les bolcheviks ont très habilement utilisé les pogromes pour leur propagande ». La jeunesse

juive, les sionistes, des membres des divers partis bourgeois, des jeunes hommes politiques, tous indifférents (ou même hostiles) au bolchevisme, s'enrôlèrent dans l'armée rouge. M. Goldelman (nous devons rappeler qu'il se trouvait en ce moment-là en Ukraine et qu'il est un témoin précieux) ajoute que des détachements militaires israélites de l'armée bolcheviste se battaient plus bravement que les détachements russes, ce qui était tout naturel, puisqu'ils avaient pour but de défendre leurs coreligionnaires contre les pogromes (M. Goldelman oublie ici les pogromes organisés par les bolcheviks eux-mêmes). « Cette bravoure fut utilisée par nos défenseurs nationaux (c'est ainsi que M. Goldelman appelle ironiquement les bolcheviks) pour envoyer les détachements israélites dans les endroits du front les plus dangereux. Cet acharnement des régiments israélites (de ces citoyens ukrainiens dans une armée moscovite rouge (1), fut remarqué par

(1) Inutile de rappeler combien la situation était dangereuse pour l'État. A tout prix, il fallait arrêter cette querelle acharnée entre une majorité et une minorité, entre les citoyens d'un même pays. Le gouvernement ukrainien, nous l'avons vu et nous le verrons de nouveau, le comprenait bien. Mais ce n'est qu'après avoir étudié les causes des pogromes, ainsi que l'état de l'Ukraine en général, que nous pourrions bien comprendre jusqu'à quel point il était difficile de combattre leur déchaînement.

les cosaques ukrainiens et provoqua parmi eux une haine terrible contre les juifs en général (page 45).

Nous le voyons : une guerre entre la Russie des Soviets et la République Démocratique Ukrainienne, une guerre internationale (qui fut en même temps la lutte de deux régimes politiques et sociaux tout différents) se trouve encore aggravée par une lutte sociale à l'intérieur de l'Ukraine. Les paysans furent foncièrement hostiles à la Russie rouge et très nationalistes ; les ouvriers, au moins une certaine partie des ouvriers les plus humbles, furent pour le communisme de Moscou. Le caprice de l'histoire a voulu que les uns fussent presque uniquement des Ukrainiens et que les autres fussent pour la plupart des israélites. Une lutte sociale prenait la forme d'une lutte de deux nationalités, ukrainienne et israélite.

Il faut le reconnaître : le bolchevisme a poussé le sentiment du désordre et de l'antisémitisme à un degré incroyable. A qui la faute ? Peut-être les petits israélites de bourgades qui ont pris l'uniforme des chefs d'armée ou des commissaires de tchékistes sont-ils les plus responsables ? Mais, pour leur excuse, ces petits traîtres à leur patrie ukrainienne peuvent dire qu'ils étaient persuadés de sauver le monde

entier, de découvrir avec Lénine le paradis terrestre. Faut-il accuser les masses ukrainiennes qui, éprouvées affreusement, affolées par les pillages, les incendies, les bombardements, l'anéantissement complet de leurs villages, se sont jetées parfois sur les hommes qu'elles croyaient complices de leurs ennemis ? Pour les personnes de bon sens, il est clair que toutes ces accusations sont inutiles. Dans des événements aussi grandioses, parmi les grandes vagues d'un océan humain au moment d'une tempête formidable, qu'importe la volonté individuelle ? Dans des circonstances pareilles, il est parfois sage d'attendre que le vent faiblisse un peu, qu'on puisse de nouveau reprendre la lutte contre ces forces énormes, aveugles, désordonnées.

Mais le capitaine reste toujours à son poste, malgré le danger. Il fait tout ce qui est en sa puissance ; et, s'il est emporté par les flots, on ne l'accuse pas : il a accompli son devoir. Dans l'océan de l'Ukraine, le gouvernement ukrainien et son chef suprême Simon Petlura sont restés à leur poste, et ils ont accompli leur devoir.



CHAPITRE VI

LES DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN ET DE L'ATAMAN EN CHEF SIMON PETLURA POUR COMBATTRE LES POGROMES.

Il y a toujours quelque côté tragique dans l'histoire d'un grand homme. Si on n'est pas né prince héritier ou roi, il est bien difficile, dans notre monde, d'atteindre une situation prépondérante. Quand quelqu'un commence à se distinguer, combien de rivalités s'élèvent autour de lui ! Ses meilleurs amis eux-mêmes essaient d'empêcher quelquefois qu'il prenne la place qui lui est due. Mais si, malgré tout, porté par les événements, ou par les masses populaires, l'homme commence à devenir grand, tout change : on lui prête immédiatement les meilleures qualités possibles et on ne voit plus que lui. Ses collaborateurs, ses anciens rivaux

passent eux-mêmes au second plan ou disparaissent presque. Si c'est un homme d'Etat, un ministre, un président du conseil, toute initiative heureuse, tout acte favorable qui émane de lui ou de son secrétaire, ou d'un autre, lui est attribué uniquement. Il a tous les lauriers. Mais un jour vient où c'est également lui qui doit porter sur son front éprouvé la couronne d'épines. Si le peuple est mécontent, s'il arrive quelque malheur, c'est toujours lui, le grand homme, qui est responsable.

Malgré toutes les difficultés incroyables, Petlura a marché vers la gloire d'un pas de géant. Il a mérité ses lauriers, et nous avons vu quelles hautes qualités de chef véritable possédait l'homme qui vient de succomber si tragiquement. Il a vécu à l'époque de l'histoire d'un peuple où un homme de volonté a la chance de s'élever et de devenir grand. Mais ces époques, qui font si facilement naître les grands hommes, sont aussi les plus ingrates pour eux. C'est justement durant ces périodes que les événements sont surtout subordonnés à des forces énormes, multiples, obscures, presque mystiques. Petlura fut un grand homme ; mais il n'était pas un homme tout-puissant. Il ne faut pas exagérer son rôle. Et, quand on dit que c'est lui qui est responsable

des pogromes en Ukraine; on a l'air de supposer qu'il fut un vrai dieu. Nous avons vu les causes des pogromes; nous comprenons combien il était difficile de les arrêter; et avant d'accuser Simon Petlura, il faut connaître exactement le pouvoir qu'il possédait dans le gouvernement ukrainien en 1919.

Nous savons que le directoire avait remplacé l'hetman Skoropadsky. Immédiatement après sa victoire, en décembre 1918, le nouveau gouvernement organisa un parlement provisoire, le congrès du travail, qui élaborait une constitution basée sur l'idée du parlementarisme avec responsabilité entière des ministres devant l'assemblée. Malgré le nom de directoire, évidemment emprunté à la Révolution française, ce directoire ukrainien ne ressembla en rien à celui de 1795. C'était une présidence de république *collective* et rien de plus. Lorsque les bolcheviks commencèrent leur invasion de l'Ukraine, le congrès du travail dut interrompre son activité: il ne pouvait plus être convoqué. Mais, en 1919, il fut remplacé par les comités centraux des principaux partis politiques. C'est eux qui, la même année, possédèrent le pouvoir effectif.

Simon Petlura, qui fut au début tout simplement un des cinq membres du directoire, de-

vint après la retraite de Vinnitchenko le président du directoire. Quel pouvoir lui donnait ce titre ? D'accord avec ses collègues, il pouvait former un ministère, il pouvait refuser de confirmer un acte qu'on lui proposait, mais, pas plus qu'un président de la république, il ne pouvait accomplir aucun acte sans la signature d'un ministre. Ce n'est pas Petlura, c'est le ministère, un cabinet des partis qui a gouverné le pays. Et si les pogromes ont eu lieu en ce moment-là, et s'il est permis en des circonstances pareilles d'attribuer à quelqu'un la responsabilité de ces crimes, ce n'est pas à un président, c'est à son gouvernement qu'il faut s'adresser. Or, en 1919, ce sont les deux partis socialistes qui ont joué un rôle prépondérant, puisque trois présidents du conseil : MM. Tchekhovsky, Martos et Mazeppa étaient social-démocrates. Ce sont les partis socialistes qui, à plus juste titre que Simon Petlura, auraient eu à supporter la responsabilité des pogromes. Quoi que prétendent certains israélites et spécialement l'assassin de Simon Petlura, *celui-ci n'a jamais été un dictateur.*

En même temps que président du directoire, dira-t-on, il fut l'ataman en chef des armées de la république. Soit, mais nous allons poser de nouveau cette question : quel pouvoir lui don-

nait ce titre ? Un pouvoir à peu près semblable à celui d'un président de la république qui, presque dans tous les pays républicains, a le titre de chef suprême de l'armée. Grâce aux circonstances, grâce à un perpétuel état de guerre, Simon Petlura a eu certainement avec son armée plus de rapports que n'en a un président avec l'armée de son pays en temps ordinaire. Mais, si Petlura était ataman en chef de l'armée ukrainienne, il convient de ne pas oublier que cette armée avait un généralissime (en 1919 le général Ossetski), sans parler de maints généraux de division. Ce sont eux qui donnaient les ordres ; ce sont eux qui commandaient l'armée, en réalité. Directement, Petlura ne s'ingérait ni dans les affaires du gouvernement ni dans les affaires de l'armée. Et de même que pour chaque acte du gouvernement devait être responsable le ministère, de même pour chaque action de l'armée la responsabilité du généralissime ou celle du général qui avait dirigé cette action était engagée.

Il est évident que Simon Petlura, grâce à son autorité morale, pouvait, malgré tout, avoir une grande influence sur l'armée, mais il faut comprendre que *cette autorité morale n'était pas toujours la même*. Elle fut très grande quand Petlura entra à Kiev en vainqueur de

l'hetman Skoropadsky. Elle fut si grande qu'elle ne fut pas altérée par le départ précipité de l'ataman devant la seconde invasion bolcheviste, en janvier 1919. Mais c'est à cette heure-là, pourtant, que le malheur commença à fondre sur Petlura. Nous nous rappelons (voir chapitres II et III) que toutes ses espérances sur l'Entente, spécialement sur la France, échouèrent. Le peuple, voyant partout le malheur, perdit sa belle confiance, s'abandonna. Il écouta les agitateurs bolchevistes qui lui promettaient le paradis terrestre et allaient partout racontant que Petlura avait vendu l'Ukraine à l'Entente. Le pays se bolchevisa, l'armée aussi. Ce fut une profonde réaction contre les tentatives des Allemands et du gouvernement de Skoropadsky de restaurer l'ancien régime social en Ukraine. Plus tard, voire peu après, ces sentiments se dissipèrent. Ayant goûté au paradis bolcheviste, le peuple ukrainien le détesta vite et de tout son cœur. Mais, pendant la crise bolcheviste de l'Ukraine, *la popularité et l'autorité de Petlura furent de beaucoup diminuées.*

Il ne faut pas oublier que, dans l'hiver de 1919 et au printemps, Petlura fut obligé de reculer sans cesse et jusqu'à la frontière polono-roumaine. Le désordre en Ukraine devint

inouï ; et toute personne de bonne foi se rendra facilement compte qu'en ce moment-là il était plus que malaisé de réprimer le désordre et de supprimer les pogromes.

Il ne faut pas oublier non plus que l'organisation même de l'armée était alors défectueuse. Quand le directoire avait entrepris la lutte contre l'hetman et les Allemands, il disposait d'une armée composée à la hâte par tous les éléments mécontents du précédent régime. Elle était mal subordonnée à ses chefs. Chaque détachement était commandé par des atamans qui, de plus en plus, se considérèrent comme indépendants de l'état-major de l'ataman en chef Petlura. L'armée fut mal équipée, mal approvisionnée. Petlura comptait toujours sur l'aide de l'Entente et réclamait des instructeurs français. Il les attendit en vain. Une heure vint *où il ne fut plus le vrai maître de ses troupes*. Et, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette période de « l'atamanie » fut très néfaste à Simon Petlura, même personnellement.

Ces causes diverses : le succès provisoire de la propagande bolcheviste, la retraite rapide de l'armée ukrainienne, le système de l'atamanie, furent, d'une part, des causes immédiates de pogromes. D'autre part, *en diminuant l'autorité de Petlura et de son gouvernement, ces di-*

verses causes rendirent tout particulièrement difficile la lutte contre les pogromes. Et ce fut en effet dans la première moitié de 1919 que les plus graves pogromes eurent lieu.

Mais, dès l'été, la situation se modifia. Les masses du peuple, désabusées, comme nous venons de le voir, par les méfaits des bolcheviks, reportèrent de nouveau leurs espoirs sur Simon Petlura. L'autorité personnelle de celui-ci redevint à ce moment très grande. Grâce aux efforts suprêmes de l'armée, l'offensive contre les bolcheviks recommença. Au système de l'atamanie succéda peu à peu *l'organisation d'une armée régulière.* C'est ce que, dans son intéressant ouvrage, publié en langue ukrainienne, le général Kapoustiansky (1) nous dit expressément : à la fin de la grande retraite (c'est-à-dire au mois de mai 1919), grâce aux efforts héroïques de l'état-major et d'une partie de la presse, on réussit à restreindre les prétentions des divers atamans, à diminuer le nombre des unités militaires et à organiser les cadres de l'armée régulière. Dans la lutte contre l'atamanie, la sélection naturelle joua elle aussi un certain rôle : tous les aventuriers qui s'étaient

(1) Kapoustiansky : *Les Opérations des armées ukrainiennes et la marche vers Kiev.* — Odessa en 1919, Lvov 1921, tome I, page 32.

attachés à l'armée ukrainienne, au moment de ses combats contre Skoropadsky, disparurent, se détachant eux-mêmes de l'armée régulière. Les petits atamans ainsi que les cosaques peu disciplinés comprirent qu'ils n'avaient plus rien à faire dans une armée qui se régularisait.

L'armée fut beaucoup moins nombreuse, mais mieux organisée.

A ce moment-là seulement, on put entreprendre une répression systématique des désordres et des pogromes. Mais ni le gouvernement ni l'ataman en chef Petlura n'avaient attendu ce moment opportun pour commencer de combattre les pogromes. Nous ne disposons pas de tous les ordres, proclamations, etc..., qui avaient été lancés à cette époque. Beaucoup d'archives (et notamment celles des divers corps d'armée qui seraient ici les plus précieuses) ont disparu. Celles qui ont pu être sauvées ne sont pas encore mises dans l'ordre nécessaire. Mais nous possédons plusieurs documents, d'une importance particulière, et nous avons aussi des témoins oculaires.

On ne se contentait pas de donner des ordres et de lancer des proclamations : des ministres, des propagandistes spéciaux furent envoyés dans l'armée et ailleurs pour flétrir les po-

gromes devant le peuple et devant les soldats. M. Bezpalko, social-démocrate bien connu (il est actuellement membre de l'exécutif de la seconde internationale) qui, en 1919, fut ministre du Travail pendant plusieurs mois, fut chargé par le gouvernement, d'accord avec Simon Petlura, de parcourir le pays et de prononcer partout des discours en faveur de l'ordre et contre les pogromes. M. Bezpalko s'acquitta aussi bien que possible de sa mission ; à ce moment-là (juin 1919), le territoire libre de l'envahisseur ne représentait qu'une étroite bande de terre au bord du Dniestr et de Zbroutch.

C'était au moment où l'armée ukrainienne se préparait pour l'offensive de l'été 1919. Petlura invita M. Bezpalko à l'accompagner sur le front, long de plusieurs centaines de kilomètres. Et, sur tout ce front, ils haranguèrent les soldats en vue de cette offensive, leur expliquant la gravité de leurs rôles et les invitant à protéger les populations israélite et chrétienne et à combattre partout les pogromes et les désordres. M. Bezpalko nous a narré un épisode très caractéristique de cette période anarchique : lorsque l'ataman en chef et lui-même arrivèrent dans une certaine partie du front assez éloignée, deux jeunes soldats demandèrent à

leur parler. Ils venaient de Kamenetz-Podolsk, occupé encore par les troupes moscovites. Or, c'est justement de ce côté-là que l'offensive ukrainienne devait se déclencher quelques jours plus tard. Les jeunes soldats racontèrent des choses impressionnantes sur ce qui se passait à Kamenetz. Ils dirent notamment que la tchekiste Fanni, d'origine israélite, avait non seulement tué elle-même et sans jugement des patriotes ukrainiens, mais qu'elle en avait fait torturer et crucifier d'autres. L'émotion de ces soldats était inexprimable. Ils accusaient manifestement les israélites d'avoir participé dans la tcheka au massacre des patriotes, et cette accusation précise inquiéta beaucoup MM. Petlura et Bezpalko. Ceux-ci comprirent que si ces jeunes soldats ébruïtaient ces faits dans l'armée, l'esprit de vengeance risquait d'y devenir si fort que des troubles et peut-être un pogrome se produiraient inévitablement à l'entrée des troupes à Kamenetz. Par mesure de précaution, M. Petlura résolut d'isoler les deux jeunes soldats afin qu'il leur fût impossible de communiquer les nouvelles à leurs camarades.

Mais, malgré tout, les événements de Kamenetz furent plus ou moins connus dans l'armée. Et après la défaite des troupes rouges, au

moment d'entrer à Kamenetz, un pogrome était à craindre. Le général Oudovitchenko était à la tête des troupes ukrainiennes. Il nous a raconté qu'il avait reçu de l'ataman en chef l'ordre d'empêcher à tout prix le pogrome. Tel était d'ailleurs le désir intime du général. Avant de s'approcher de la ville, il manda auprès de lui quelques représentants de la municipalité, de l'université ukrainienne et de la communauté israélite. Tous se rendirent à l'appel du général et les divers moyens de prévenir le pogrome furent discutés. Pour calmer les soldats irrités contre les juifs, il fut décidé que le général Oudovitchenko, placé en face de ses soldats, reprocherait aux représentants de la communauté israélite le fait que beaucoup de membres de cette communauté s'étaient conduits en ennemis de l'armée ukrainienne, mais qu'il ajouterait en même temps qu'il ne permettrait pas que d'autres israélites, et ceux-là innocents, en supportassent les conséquences, et qu'il ne tolérerait ni désordre ni pogromes. Pour calmer mieux encore les soldats mécontents, il leur annonça qu'il demanderait aux représentants israélites de punir la conduite de leurs mauvais coreligionnaires en leur ordonnant d'accorder leur aide à son armée qui manquait de tant de choses. Comme

c'était convenu d'avance, le rabbin consentit immédiatement à secourir l'armée. Les soldats se tinrent tranquilles. La ville était sauvée.

Toutefois, le général Oudovitchenko conduisit ses troupes dans la ville en colonnes, ne voulant pas qu'ils y entrassent en liberté. Tout d'un coup, après qu'on eut dépassé le marché de la ville, on entendit des coups de feu qui partaient de plusieurs maisons voisines. « Trahison ! trahison ! » crièrent les soldats, en se ruant sur le lieu de l'embuscade. On y découvrit les hommes qui avaient tiré sur les soldats et qui, pour la plupart, étaient des israélites de la ville. Comprenant que la situation devenait grave, le général Oudovitchenko donna l'ordre à sa division d'accélérer le pas et il l'emmena en dehors de la ville. Il n'avait laissé dans la ville qu'une centaine de soldats choisis parmi les plus sûrs avec la consigne de maintenir l'ordre et de prévenir le pogrome. Le général Oudovitchenko n'ignorait pas qu'avant lui étaient entrés dans Kamenetz des paysans insurgés, partisans de l'armée ukrainienne, et il avait vu qu'au moment où les communistes commençaient à tirer les paysans avaient pris une attitude menaçante. Alors, il avait donné l'ordre à ces cent soldats d'entourer et de désarmer immédiatement ces paysans, bien qu'ils

fussent des anti-bolchévistes et des partisans de la cause ukrainienne.

Le soir, la ville demeura tranquille ; la population israélite fut saine et sauve. Seuls furent arrêtés (sans distinction de leurs nationalités) les hommes qui avaient fait feu sur les soldats. Mais on voit, par ce seul exemple, combien lourde était la tâche de protéger les israélites parmi le désordre, l'indiscipline, la haine mutuelle, parmi le pillage général et la tuerie abominable à quoi on s'était habitué pendant l'invasion bolcheviste.

Le général Oudovitchenko nous a dit que partout et toujours il avait fait son possible pour prévenir les pogromes et qu'il en avait été plusieurs fois remercié d'une façon touchante par la population israélite. Il nous a confié également que son chef suprême *Simon Petlura* lui avait ordonné à maintes reprises d'agir de façon à prévenir les pogromes et qu'il lui enjoignait de fusiller sur place les hommes qui les provoquaient. Petlura adressait à ses soldats ou aux gens du peuple ses éloquents discours ; il les priait avec une sincérité persuasive de ne pas faire de distinction entre les chrétiens et les israélites, de protéger tous les citoyens de l'Ukraine.

M. Oudovitchenko n'est pas le seul témoin

vivant de tout ce que nous venons d'écrire. Tous les généraux, tous les officiers-ukrainiens s'accordent à affirmer la même chose. Ceci bien établi, nous passerons à l'étude de quelques documents que nous avons sous la main.

CHAPITRE VII

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT UKRAINIEN ET PAR SIMON PETLURA CONTRE LES POGROMES

Quelles sont les mesures qui ont été prises contre les pogromes par le gouvernement ukrainien et l'ataman en chef Simon Petlura (1) ? Déjà, le 11 janvier 1919, dès que la vague des pogromes commença de déferler, le directoire lance un appel au peuple contre les pogromes (2). La rédaction de ce document mécontenta les israélites parce qu'il constatait qu'une partie du peuple juif accusait des tendances anarchistes et communistes (ce qui,

(1) Nous sommes obligés de ne citer ici que les documents les plus importants et les plus caractéristiques. Quant aux autres documents, nous espérons pouvoir les publier après la fin du procès Schwartzbard.

(2) Voir document n° 3.

nous l'avons vu, est reconnu largement par tous les historiens et publicistes israélites). Mais ce même document reconnaît par contre que la population juive, dans son ensemble, n'a rien de commun avec les bolcheviks et que le directoire avait foi dans sa fidélité. Nous savons qu'en ce temps d'extrême anarchie il était presque impossible de combattre les désordres. Néanmoins, le gouvernement fit toutes tentatives utiles en répandant des proclamations et en envoyant des commissions d'enquête. Comme exemple, nous citons le décret du 9 avril 1919 (1). Citons également (2) le document signé par le président du conseil des ministres, nommé par le directeur et son président Petlura en avril 1919. Dans ce communiqué officiel qui porte la date du 12 avril 1919, M. Martos commence par condamner très énergiquement les pogromes et termine en affirmant que le gouvernement de la République Ukrainienne est persuadé que le peuple ukrainien, ayant lui-même subi une longue servitude nationale et ayant dans son respect de la liberté proclamé l'autonomie des minorités de l'Ukraine, aura à cœur d'aider le gouvernement dans la répression des brigandages.

(1) Voir document n° 4.

(2) Voir document n° 5.

Le 27 mai 1919, nous voyons ce même gouvernement établir une loi signée par le vice-président du conseil André Livitsky (1), par le ministre des Affaires juives Krasny et ratifié par le président du directoire Simon Petlura et ses deux autres collègues. Cette loi intéressante, nous la donnons in extenso dans notre recueil de documents. Indiquons du moins ici qu'elle instituait une commission composée des représentants des cinq ministères et au nombre desquels se trouvait le ministre des Affaires juives. Cette commission ne devait pas se contenter de faire une enquête sur les pogromes : elle recevait, comme le dit son premier paragraphe, les pouvoirs les plus étendus. Elle avait le droit de remettre directement les coupables au tribunal militaire (§ 2). Ses décisions étaient sans appel (§ 7) (2).

Il convient de prêter également attention au communiqué de l'ataman en chef Simon Petlura qui est daté du 4 juillet 1919 (3). L'ataman en chef fait connaître aux ministres respectifs que lui et tous les chefs de l'armée ukrainienne

(1) Plus tard, pendant l'émigration, M. André Livitsky fut plusieurs années président du conseil des ministres. Après la mort de Simon Petlura, c'est lui qui prend sa place.

(2) Voir le document n° 6.

(3) Voir document n° 7.

luttent énergiquement contre les pogromes et les désordres auxquels est exposée la population juive. En même temps, il déclare *que les juifs ont éprouvé de grandes pertes en vies humaines en tant que partisans de l'indépendance ukrainienne* ; il rappelle que beaucoup de juifs ont été fusillés par les communistes et les bolcheviks et que ces derniers ont perpétré de nombreux pogromes. Il dit également que les juifs ont soigné des malades et des blessés ukrainiens dans les hôpitaux organisés à la hâte par eux à cinq kilomètres en arrière de la zone de combat contre les bolcheviks. L'ataman en chef a été ému par les remerciements que les malades et les blessés ont formulé en reconnaissance des soins cordiaux que leur avaient donnés les juifs. D'autre part, l'ataman en chef a remarqué avec joie que les cosaques de l'armée ukrainienne avaient établi des postes de garde devant les boutiques et les entrepôts des juifs afin de les protéger contre le pillage. Il espère qu'à l'avenir de tels exemples se multiplieront pour le plus grand bien du pays et pour sa tranquillité (1).

Nous voyons ici les méthodes choisies par

(1) Nous attirons l'attention du lecteur sur le document n° 8, qui montre la nature exacte des relations que l'ataman entretenait avec les israélites.

Simon Petlura en vue d'apaiser les haines réciproques. Il s'appliquait toujours à découvrir les bonnes actions accomplies par l'un et par l'autre parti. Quelquefois même il exagérait en parlant de leur commune loyauté ; mais c'est comme cela qu'on peut réussir ! Petlura connaissait l'âme du soldat mieux que personne. Dans ce même communiqué, il parle aussi des agitateurs bolcheviks qui veulent créer partout le désordre en prêchant les pogromes. C'était très souvent la vérité absolue ; et l'ataman en chef, en insistant sur ce fait, savait bien que si un soldat, un paysan admettait que le pogrome était œuvre de bolcheviks, il aurait honte de s'y adonner ou de le tolérer. Et cette méthode que nous voyons dès le premier temps employée par Petlura, il continua de l'appliquer par la suite.

A la date du 7 août 1919 (1) fut répandue une proclamation aux citoyens et ouvriers juifs de l'Ukraine. Cette proclamation était signée par le président du conseil, M. Martos, et par le ministre des Affaires juives, M. Krasny. Elle s'exprime ainsi : « Le gouvernement qui est à la tête de la République, *d'accord avec l'ataman en chef Petlura*, mène une lutte énergique con-

(1) Voir le document n° 9.

tre les pogromes. » Plus loin, le gouvernement rappelait qu'il existait une commission spéciale (dont nous avons parlé), qui devait lutter contre les pogromes. Il rappelait également aux citoyens juifs que des inspecteurs d'Etat avec des pouvoirs étendus étaient institués dans l'armée. Ces inspecteurs y avaient mission de combattre tous les éléments de pogromes. Au dernier congrès des inspecteurs, il avait été admis, suivant la demande du ministre juif, que les israélites soient représentés dans le corps des inspecteurs, et voici une déposition très précise concernant l'activité de l'ataman en chef Petlura. Non seulement, celui-ci resta d'accord avec le gouvernement, comme nous l'avons déjà vu, mais ainsi que nous l'affirme le conseil des ministres, l'ataman en chef promulgua *une série d'ordonnances dans lesquelles il commandait la répression radicale de toute tentative de pogromes et l'exécution des fomentateurs de troubles.* Le tribunal a déjà prononcé plusieurs condamnations à mort; plusieurs agitateurs ont été déjà fusillés, mentionne ce document. Ce même document rappelle que, dans une série de proclamations, l'ataman en chef Petlura a insisté sur le secours que la population juive a apporté à la République Ukrainienne dans sa

lutte pour l'indépendance et a fait appel « à la population entière, ainsi qu'aux insurgés de l'autre côté du front pour combattre les pogromes qui sont la ruine du pays et une menace pour la République ». *Ainsi, ce précieux* document nous prouve que Simon Petlura a lancé beaucoup de proclamations et d'ordres répressifs. Les pourrons-nous tous retrouver? Nous en doutons, hélas ! Mais le document que nous venons de publier met fin aux mensonges des ennemis de Petlura lorsque ceux-ci prétendent que c'est le gouvernement qui mena la lutte contre les pogromes et que l'ataman en chef s'opposa à leur initiative ou n'y prit aucune part. Cette iniquité flagrante est heureusement réfutée par le gouvernement lui-même.

Le même document nous dit encore qu'on a accordé des secours à la population juive éprouvée par les pogromes pour une somme de plus de 20.000.000 de hrivni. Une ordonnance du 19 août 1919 ajoute que 11.400.000 autres hrivni ont été donnés aux juifs par le gouvernement. C'est 31.400.000 hrivni représentaient alors une somme considérable. Mais le gouvernement ne se borne pas à ce crédit (1).

Le 18 août 1919, le conseil des ministres

(1) Voir le document n° 10 et la remarque.

s'occupa de nouveau de cette question des pogromes et arrêta toute une série de mesures. On décida, en outre, de prier l'ataman en chef de donner un ordre du jour spécial à l'armée et un appel au peuple (1). Nous avons, à la date du 26 août 1919, un ordre de l'ataman en chef à l'armée, ordre n° 131 (2). « L'armée qui a apporté à tous les peuples de l'Ukraine, disait Simon Petlura, la fraternité, l'égalité, la liberté..., ne doit pas être une cause de malheur pour les juifs. Celui qui autorise de pareils crimes est un traître et un ennemi de la patrie ; il doit être rejeté de la famille humaine. » Plus loin, Simon Petlura donnait à ses soldats un argument plus efficace. Il leur disait que les ennemis de l'Ukraine tiraient profit des pogromes. A ce propos, nous avons constaté une certaine indignation chez quelques israélites hostiles à l'Ukraine. « Petlura, qui a lancé sa *première proclamation* (quel mensonge) seulement le 26 août 1919, n'invoque devant nos malheurs que les arguments utilitaires », prétendent-ils. Lisez ce document en entier ! Voyez toutes les proclamations de Petlura et, si vous pénétrez si peu que ce soit la psychologie des soldats ukrainiens de l'an 1919, vous

(1) Voir le document n° 11.

(2) Voir le document n° 12.

comprendrez que ce motif utilitaire (parmi beaucoup d'autres) n'était pas superflu. Quand un soldat, peut-être d'esprit inculte, est à tort ou à raison persuadé que les juifs sont responsables de tous les malheurs de son pays, il faut employer beaucoup d'arguments divers pour le rendre tolérant et scrupuleux envers eux.

Le lendemain du jour où cet ordre à l'armée fut promulgué, c'est-à-dire le 27 août, Simon Petlura a lancé une proclamation aux soldats ukrainiens, dans laquelle il insiste de nouveau sur la loyauté des juifs vis-à-vis de la République Ukrainienne. Il déclare que les principaux partis politiques juifs ont soutenu l'idée de l'Ukraine indépendante, etc... Petlura ne s'en tient pas là. Il menace, il dit : « *La peine de mort frappera les fauteurs ainsi que les incitateurs des pogromes. J'exige de vous une stricte discipline afin que pas un cheveu ne tombe d'une tête innocente.* » (Voir document n° 13.) C'est toujours le langage d'un homme qui croit à la bonne foi, qui connaît celui à qui il parle et qui rédige ces proclamations non pour tranquilliser le milieu israélite, mais pour impressionner l'imagination et pour toucher les cœurs de ses soldats. Afin de mieux comprendre l'éloquence de Petlura, il nous faut, pour un moment, nous transporter à

l'étranger (où l'ataman en chef fut obligé de se réfugier avec son gouvernement après tous les désastres que nous connaissons). C'est, en effet, de l'étranger qu'il adressa au peuple ukrainien le remarquable manifeste que voici :

« A vous, lutteurs inlassables, qui faites tant d'efforts pour protéger votre patrie, contre les ennemis, à vous, qui devant le monde entier vous êtes couverts de gloire, à vous mes chers frères, je lance cet appel.

« Nos bourreaux, les bolcheviks, font circuler partout le bruit que les insurgés ukrainiens luttent contre la population juive. Moi, ataman en chef de l'armée ukrainienne, je ne crois pas cela, car je sais que le peuple ukrainien, qui fut lui-même persécuté par les pillards envahisseurs, ne peut pas persécuter un autre peuple ayant souffert comme lui de la domination bolcheviste.

« Regardez autour de vous avec attention et vous verrez que non seulement les paysans, mais aussi les ouvriers, artisans et commerçants, qu'en un mot tout ce qu'il y a en Ukraine de vivant et d'honnête gémit sous le joug communiste. Tous ceux qui sont habitués à gagner leur pain quotidien honnêtement par leur travail physique ou intellectuel, les com-

munistes veulent les contraindre à ne travailler que pour la commune.

« La population juive : les petits commerçants, artisans et ouvriers qui, comme tous les travailleurs, gagnent leur pain quotidien par leur travail, sont aussi pillés et trompés par le système bolchevik ; les marchandises des commerçants, les instruments et les matériaux des artisans sont enlevés au profit de la commune. N'est-ce pas une ruine complète pour la population juive ? »

« Et cette même population juive pillée, périssant de faim, peut-elle être satisfaite de la domination bolcheviste ? »

« Non, les juifs, comme les paysans, attendent avec impatience d'être délivrés de ces communistes pillards. »

« Si vous rencontrez parmi les communistes des juifs, souvenez-vous qu'ils sont considérés par leur peuple comme des traîtres ayant oublié la foi et les lois de leurs pères, comme le sont ceux des nôtres qui sont devenus communistes ; et il serait injuste d'en rejeter la responsabilité sur tout le peuple juif, de même qu'il est impossible de rendre tout le peuple ukrainien responsable de la trahison de nos traîtres communistes. Je sais que de pareils

traîtres sont répudiés et flétris par tous les juifs honnêtes.

« Je suis certain que vous le comprenez bien et que ce n'est pas vous qui persécutez la population juive : ce sont les bolcheviks et les bandes de brigands multipliées chez nous sous leur régime qui massacrent les israélites.

« Dans leur lutte contre notre peuple, les bolcheviks ne dédaignent aucun moyen, ni le mensonge ni la concussion. Avec l'or pillé, ils envoient dans tous les pays leurs représentants, font paraître des journaux en diverses langues, dans lesquelles ils calomnient notre cause sacrée, le mouvement libérateur de notre peuple et le représentent comme une agitation de bandits organisateurs des pogromes ; et, à chaque page, ils parlent des pogromes antijuifs perpétrés soi-disant par les insurgés ukrainiens.

« Les ouvriers et les paysans de plusieurs pays de l'Europe, qui n'ont pas eu l'occasion de voir eux-mêmes les bolcheviks, les ont pris pour les bienfaiteurs du peuple ; ils ont cru aux mensonges qu'ils répandent sur le compte des insurgés ukrainiens, et ils considèrent notre mouvement libérateur comme suspect.

« Mais la sympathie, la cordialité avec lesquelles la population juive a accueilli le retour de notre armée sur le sol natal, l'an passé, les

larmes que cette même population a versées lors de notre retraite, la terreur dont elle fut envahie à l'annonce de l'invasion bolcheviste, les milliers de juifs fuyant devant cette invasion et qui, ici, à l'étranger, partagent notre sort et nos espoirs, tout cela prouve au monde entier que les bandits sont les bolcheviks et non pas nous.

« Il m'est pénible, frères paysans, d'entendre tous ces mensonges des bolcheviks vous concernant ; et si, parmi vous, il y avait une brebis galeuse qui vous souillât tous de banditisme, vous devez la rejeter tout de suite et non pas la souffrir parmi vous.

« Comme ataman en chef de l'armée ukrainienne, je vous ordonne d'infliger des peines sévères et sans pitié aux bolcheviks, communistes et autres bandits qui commettent des pogromes juifs et exterminent le peuple ; je vous ordonne de vous employer tous, comme un seul homme, à la défense de la pauvre population qui a tant souffert et de faire immédiatement justice des bandits par le moyen de vos tribunaux de guerre.

« Bientôt, je reviendrai en Ukraine, avec l'armée et le gouvernement ukrainien, et tous ceux qui se sont joints aux insurgés en vue de piller et de faire des pogromes seront sévère-

ment punis, d'après la loi martiale, pour avoir trahi notre peuple et servi l'ennemi ».

C'est un grand instructeur des masses qui a écrit ces lignes. Entre un meneur de foules et l'homme qui enseigne les enfants, il y a quelquefois une ressemblance marquante. Un bon éducateur n'aime pas gronder toujours l'enfant, à lui dire : « Tu es bête » ou « tu es un voleur ». C'est blesser son amour-propre et risquer de lui faire croire qu'il est irrémédiablement stupide, ou malhonnête et qu'il n'a plus qu'à s'abandonner. « Moi, l'ataman en chef, je ne crois pas, je ne veux pas croire que le peuple ukrainien ait trempé dans les pogromes... » Au fond, Petlura a complètement raison : les pogromes sont le fait de bandes indisciplinées agissant à la suite d'événements inouïs. Mais Petlura est tout de même inquiet, il craint que la propagande antisémite n'atteigne les Ukrainiens ; il leur dit que le peuple israélite leur ressemble beaucoup plus qu'ils ne l'imaginent, que ce peuple souffre aussi du joug communiste. Petlura n'ignore pas que l'on accuse à tort ou à raison beaucoup de juifs d'avoir pris part au mouvement bolcheviste. Mais il trouve la bonne réponse : « Ce sont de mauvais juifs. Leurs pères, leurs coreligionnaires les ont con-

damnés. Les masses israélites ne sont pas plus responsables de leurs transfuges bolchevistes que nous, les Ukrainiens, ne le sommes des traîtres que nous avons parmi nous. » Petlura est obligé, malgré tout, de terminer par des menaces à l'adresse des pogromistes.

En ce qui concerne l'année 1920, nous trouverons dans le livre de M. Margoline le récit de plusieurs faits très importants, quoique très incomplets encore (1). Le commandant en chef de l'armée Omelianovitch-Pavlenko et le commandant du corps d'armée Nikonov (tous deux certainement nommés par Simon Petlura), dans leurs ordres du jour du 28 février et 12 mars 1920, flétrissent les exacteurs qui déshonorent l'armée par des perquisitions non autorisées, des réquisitions illégales de bétail chez les paysans et d'autres biens chez la population paisible. Dans ces ordres du jour, les pillards sont menacés de la peine de mort.

Le 29 février de la même année, l'ataman Nikonov convoque le conseil de guerre extraordinaire pour statuer sur l'affaire de pillage de la pharmacie de Scheifel (israélite) dans le bourg de Yasseky (gouvernement de Kher-son).

(1) Margoline, pages 285 et suivantes.

Le 25 avril 1920, Omelianovitch-Pavlenko, le chef d'état-major Lipko et le colonel Tkatchouk signent un ordre du jour par lequel sont nommés des commandants spéciaux responsables des pillages et pogromes. Ces commandants sont invités à mettre fin immédiatement aux désordres en faisant fusiller les pilleurs sur place.

Une décision ordonnant de fusiller les pillards est prise à la date du 25 octobre 1920 par le commandant en chef de la 2^{me} division de tirailleurs de Volynie.

Il existe une série d'ordres du jour par lesquels certains militaires sont privés du droit d'avancement, destitués de leur fonction ou condamnés à des peines corporelles pour des cas isolés de pillages effectués au détriment de la population juive. M. Margoline nous donne aussi une copie authentique concernant le conseil de guerre extraordinaire tenu à la date du 22 août 1920, sur l'affaire de Vinnik, accusé d'avoir blessé dangereusement Iosel Aster, dans le village Zaloukiytzi, en Galicie. L'affaire a été entendue à huis clos. Le conseil de guerre a reconnu que l'acte de Vinnik a été inhumain et l'a condamné à être fusillé. Le même jour, le jugement a été confirmé par le colonel Houlyi, lequel a chargé la division de

la cavalerie de l'exécution du jugement et a ordonné que l'ordre du jour concernant cette affaire fût lu dans toutes les unités. Le soir du même jour, Vinnik a été exécuté.

Suivant les déclarations du général Omeljanovitch-Pavlenko, de P. Krasny, ministre juif, et les déclarations de nombre d'autres personnes dignes de foi, *beaucoup de coupables des pillages et des pogromes ont été fusillés sur place.*

De même, toute une série de condamnations analogues pour pillages et pogromes a été prononcée par des conseils de guerre. Le 30 mai 1920, le commandant en chef de l'armée Omeljanovitch-Pavlenko s'est rendu avec les membres de son état-major auprès du ministre des Affaires juives Krasny. On a élaboré le plan des mesures les plus radicales à prendre pour prévenir les pogromes sur le théâtre de la guerre (c'était au moment de l'offensive ukraino-polonaise). D'après M. Margoline (et le ministre juif Krasny), les inspecteurs aux armées ont rempli un rôle très efficace dans l'exercice de mesures répressives et, parmi eux, M. Kedrovski s'est montré particulièrement énergique (voir les documents cités en date du 9 août 1919).

Le 18 juillet 1920, un ordre spécial a été

donné à la division de cavalerie au commencement de l'offensive ; la responsabilité de chaque chef pour le pillage des soldats (ordre du général Omelianovitch-Pavlenko du 15 septembre 1920) était précisée. Le 15 septembre 1920, un des chefs d'armée de l'ataman Petlura donna l'ordre de fusiller sur place ceux qui se rendaient coupables de pillage. Les mêmes ordres furent donnés par plusieurs autres chefs d'armée. *Le 20 septembre, l'ataman en chef Petlura lui-même lança un appel dans lequel il recommandait de maintenir l'ordre et de poursuivre les pillards. Le 11 octobre, il enjoignit de traduire devant le tribunal militaire tous les pillards, ainsi que les chefs qui n'auraient pas pris les mesures nécessaires.*

Tous les faits que nous venons d'énumérer ne représentent qu'une petite partie des documents concernant les efforts tentés par le gouvernement pour combattre les pogromes. Mais nous, nous pensons que ces faits sont probants et qu'en présence de preuves aussi incontestables il est pour le moins incompréhensible que l'on puisse accuser Simon Petlura ou son gouvernement de n'avoir pas pris des mesures contre les pogromes et leurs auteurs.

Sans doute, au début de 1919, lors de la douloureuse retraite devant la ruée bolcheviste, au

moment où le désordre régnait partout, où l'autorité de Simon Petlura lui-même était très affaiblie, il était impossible de prendre des mesures de même ordre que celles du second semestre de 1919 et de l'an 1920.

On peut reprocher à l'armée ukrainienne d'avoir eu dans ses rangs, à côté d'excellents soldats patriotes, des bandits. Mais qui donc ignore qu'au temps d'une révolution il est inévitable que des éléments suspects pénètrent partout où on peut piller et profiter de l'agitation régnante ? Seuls, le temps et l'expérience permettront à un chef d'éliminer les soldats indignes. On peut regretter qu'au commencement du directoire, Petlura ait accepté la collaboration de quelques atamans qui furent plus tard si dangereux pour lui. Mais répétons-le : on se trouvait en pleine révolution, et, si juste et si idéaliste que soit le caractère d'une révolution, elle ne possède pas les moyens de se débarrasser tout de suite des êtres douteux et surtout des bandits. A l'heure dont nous parlons, les bandits disposaient d'une force incomparable et ne voulaient obéir à personne ; ils organisèrent des pillages, ils firent des pogromes.

Si difficile qu'il fût d'en venir à bout, nous voyons que le gouvernement parvint tout de

même à réorganiser l'armée peu à peu et cela dès la deuxième moitié de l'année 1919.

Dans les circonstances où l'on se trouvait, il était difficile de se montrer trop exigeant ; et il convient de se souvenir que les pogromes ne sont qu'une partie relativement minime de toutes les calamités qui se sont abattues sur notre pays.

Qu'on n'oublie jamais que le temps des pogromes juifs fut le temps du pogrome de toute l'Ukraine.

Simon Petlura et le gouvernement n'avaient rien à dissimuler ; et ils ont réclamé eux-mêmes la lumière. M. Margoline nous rappelle (Margoline, page 296) qu'au cours de l'automne de 1919 le gouvernement ukrainien s'adressa à d'éminents israélites internationaux ainsi qu'à des organisations israélites à l'étranger, leurs proposant d'instituer une commission juive internationale qui se rendrait en Ukraine et y ferait une enquête sur les pogromes. On a invité MM. Ousichkine (Paris), Goldstein (Paris), Mozkine (Paris), Achad-Gasme (Londres), et Jachelman (Londres) à être membres de cette commission. Dans le télégramme qui leur fut adressé, le gouvernement insistait sur l'importance d'une pareille enquête et promettait son appui complet. Tous ces messieurs ont

applaudi à l'initiative du gouvernement ukrainien et l'en ont remercié. Mais ils ont refusé l'offre qui leur était faite et ont conseillé de s'adresser à des organisations plutôt qu'à des personnes. Le gouvernement l'a suivi et s'est adressé à des organisations israélites internationales. Il reçut de nouveaux remerciements, mais ce fut tout. Au dire de M. Lucien Woolf (Londres), l'état anarchique en Ukraine ne permettait pas d'effectuer l'enquête en question. « Ainsi, ajoute M. Margoline, cette tentative si énergique pour éclairer le cauchemar des pogromes, cette tentative échoua (page 300). » L'éminent auteur israélite le reproche doucement aux organisations juives.

A cette occasion, M. Zangwill a écrit une lettre que nous devons reproduire ici comme un témoignage précieux concernant la politique du gouvernement de l'Ukraine vis-à-vis des israélites :

« Je saisis l'occasion de déclarer que votre démarche n'était pas nécessaire, non plus que vos honorables attestations concernant les tristes événements survenus en Ukraine pour me convaincre que *votre gouvernement a déployé des efforts afin de mettre un terme aux meurtres dont la situation incertaine en Russie est*

la plus grande cause. Que vous ayez accordé aux juifs des droits nationaux, cela prouve une véritable sagesse de la part de votre gouvernement et je ne peux que constater que votre république s'efforce de donner au monde entier un exemple de force et de patriotisme, résultat obtenu par l'estime réciproque et l'action commune de tous les éléments d'un Etat moderne, à quelque confession ou nationalité qu'ils appartiennent. »

Citons aussi le témoignage d'un homme moins en vue peut-être que l'éminent écrivain israélite que fut Zangwill, mais qui est certainement autorisé à se prononcer sur ce sujet. Nous parlons du docteur Wichnitzer, historien juif très connu et l'un des fondateurs de la société historique ethnographique à Petersbourg. De 1908 à 1913, il collabora comme rédacteur de la partie historique à l'édition de *l'Encyclopédie russe judaïque*.

« On ne peut nier que des pogromes eurent effectivement lieu en Ukraine, écrit le docteur Wichnitzer. Par suite de l'invasion des bolcheviks russes et de l'instabilité provisoire du gouvernement, il règne dans le pays une sorte d'anarchie. Un manque absolu de discipline

sévit parmi les soldats qui sont les organisateurs des pogromes.

« L'Ukraine a subi de terribles épreuves ; mais partout où *les succès de l'armée nationale ont rétabli le gouvernement de l'Ukraine, la vie et les biens de tous ont été respectés*. Sur l'ordre du gouvernement ukrainien, des enquêtes ont été établies *et les coupables ont été fusillés*. Le président du directoire ukrainien Petlura a dit, dans sa proclamation, qu'il devait surtout faire ressortir l'aide que les juifs apportèrent à l'armée ukrainienne pour la répression des bolcheviks par les soins qu'ils donnèrent aux blessés, et qu'il faisait appel à la population afin qu'elle coopérât avec lui pour secourir et sauver les juifs. »

« Mais, dira-t-on, Wichnitzer était loin : il était à Londres. » Alors, lisons un autre document que nous avons sous les yeux. Il s'agit de *la résolution prise par le parti juif socialiste, le 3 septembre 1919, à Kamenetz*. Cette résolution autorise un des membres du parti à assurer le poste de ministre dans le gouvernement ukrainien. Cette autorisation se base « sur ce que le gouvernement et le commandement de l'armée combattent énergiquement les pogromes (voir document n° 14). Pour une telle affirmation, quel témoignage pourrait être plus

qualifié et plus probant que celui d'un parti israélite présent en Ukraine le 3 septembre 1919? Toutefois, nous citerons, en terminant, un article paru dans la presse israélite après l'assassinat de Simon Petlura. Cet article est de M. Jabotinski, sioniste révisionniste, écrivain israélite doublé d'un héros et qui combattit pour la Palestine les armes à la main. L'Ukraine le connaît bien également. Et voici ce que M. Jabotinski déclare à propos du tragique événement :

« Ni M. Petlura, ni Vinnitchenko, ni les autres membres éminents du gouvernement ukrainien ne furent jamais et ne sont pas de ce qu'on appelle *pogromchtchik* (partisans des pogromes). Quoique personnellement je ne les connaisse pas, je connais ce type d'un intellectuel travailliste ayant des idées socialistes. J'ai vécu parmi eux, j'ai mené, d'abord avec eux, une lutte, au temps tsariste, contre la politique d'assimilation, de russification des israélites et des Ukrainiens. On ne me fera pas croire, pas plus que l'on ne fera croire aux autres sionistes de la Russie du Sud que les gens de ce type ont pu nommer antisémites. Et c'est très important, puisque cela nous mène à la vérité générale, à une vérité profonde et que l'on ne

doit pas oublier, à cette vérité que la cause des pogromes se trouve, non pas dans un antisémisme subjectif de certaines personnes, mais dans l'antisémisme des événements. En Ukraine, les conditions de la vie sont contre nous. Cet état de choses se produit historiquement. Il est inutile de discuter à qui (à partir du dix-septième siècle) en incombe la faute ; aux juifs, aux Polonais ou aux Ukrainiens. Aujourd'hui, c'est ainsi : la situation est très grave. »

Nous sommes d'accord avec l'éminent écrivain israélite et, en le citant, nous exprimons l'espérance que tous les israélites finiront par partager les idées de M. Jabotinski, ce qui permettra de surmonter plus facilement les obstacles qui séparent les juifs et les Ukrainiens. L'entente entre les intellectuels ukrainiens et juifs pourrait purifier l'atmosphère politique, restaurer une vie de calme, empêcher à tout jamais des violences affreuses, des crimes abominables que nous détestons de tout notre cœur : elle pourrait cicatriser à tout jamais la plaie des pogromes.

FIN



DOCUMENTS

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document further explains that proper record-keeping is essential for identifying trends, managing cash flow, and complying with tax regulations.

In addition, the document highlights the need for regular reconciliation of accounts. By comparing the company's internal records with bank statements and other external sources, discrepancies can be identified and corrected promptly. This process helps to prevent errors from accumulating and ensures that the financial data is reliable and up-to-date.

The second part of the document focuses on the classification of assets and liabilities. It provides a detailed breakdown of various types of assets, such as current assets, fixed assets, and intangible assets. Similarly, it outlines the different categories of liabilities, including current liabilities and long-term debt. This classification is crucial for understanding the company's financial position and for calculating key financial ratios.

Finally, the document discusses the importance of transparency and communication in financial reporting. It stresses that stakeholders, including investors, creditors, and management, need clear and concise information to make informed decisions. Therefore, it is essential to provide a thorough explanation of the accounting methods used and to disclose any potential risks or uncertainties.

DOCUMENT N° 1

LOI DU 9 JANVIER 1918

SUR L'AUTONOMIE NATIONALE DES MINORITÉS ETHNIQUES
EN UKRAINE (*en extrait*).

ARTICLE PREMIER. — Chaque nationalité habitant l'Ukraine a droit d'organiser librement sa vie nationale dans les limites du territoire de la République Démocratique Ukrainienne.

ART. 2. — Par la présente loi, l'autonomie nationale est accordée aux Grands-Russiens, aux juifs et aux Polonais habitant sur le territoire de la République Démocratique Ukrainienne.

ART. 3. — Pour user du droit spécifié à l'article premier, les citoyens de la République Démocratique Ukrainienne appartenant à une nationalité déterminée doivent former sur le territoire de la République une Union Nationale.

ART. 4. — L'Union Nationale a le droit de légiférer et d'administrer dans les limites de sa compétence, déterminée à l'article 7 de la présente loi.

ART. 5. — L'Union Nationale dispose des fonds prélevés sur le budget de la République et sur les budgets des municipalités, proportionnellement au nombre de membres de l'Union et lorsqu'il s'agit d'affaires relevant de sa compétence ou rentrant dans ses attributions.

ART. 6. — L'Union Nationale établit son budget annuel et a le droit de prélever sur ses membres des impôts spéciaux conformément aux règles de droit commun, de faire des emprunts et de recourir aux autres moyens légaux susceptibles de lui assurer les ressources nécessaires.

ART. 7. — L'Assemblée Constituante de l'Union de chaque nationalité détermine la qualité des affaires qui sont de la compétence de l'Union, de même sont établies les règles d'après lesquelles peuvent être modifiées les limites de cette compétence. Ces décisions relatives à la compétence de l'Union Nationale doivent être examinées et ratifiées par la Constituante de la République Démocratique Ukrainienne ou par le Parlement.

ART. 8. — La Constituante d'une nationalité est composée de membres élus par les citoyens de la République Démocratique Ukrainienne appartenant à cette nationalité.

ART. 9. — Les organes de l'Union sont des organes officiels de l'Etat. Le pouvoir législatif dans l'Union appartient à l'Assemblée Nationale, dont les membres sont élus conformément à ce qui a été dit à l'article 8. Le pouvoir exécutif appartient au Conseil National, élu par l'Assemblée Nationale et demeure responsable devant elle.

ART. 10. — Toutes les questions litigieuses entre l'Union Nationale d'une part, et, d'autre part, les

institutions d'Etat, des municipalités ou d'une autre Union Nationale, sont soumises à des tribunaux administratifs.

Président de la Rada Centrale de l'Ukraine :
HROUCHEVSKI.

Secrétaire de la Rada Centrale de l'Ukraine :
ONATZKI.

Confirmé : *Secrétaire d'Etat par intérim :*
MIRNI.

Remarque (Voir page 65).

Ce document prouve que la République Ukrainienne et ses dirigeants ont voulu donner une satisfaction radicale aux vœux des minorités. On a essayé, pour la première fois, d'appliquer à ce mode d'autonomie les méthodes que M. Renner-Springer, socialiste autrichien, consacra à l'apaisement du conflit des nationalités dans les limites de l'Empire Austro-Hongrois. Comme il appert du document n° 2, cette autonomie fut supprimée au temps de l'hetman Skoropadsky, et le gouvernement du directoire dont M. Petlura fut membre et puis président a immédiatement rétabli les droits des minorités. Parmi les trois minorités les plus importantes qui existent en Ukraine, soit les Russes, les Polonais, les israélites, c'est précisément ces derniers qui ont le plus largement usé de leurs droits, en constituant une commune nationale, un conseil, un soit-disant Etat israélite dans l'Etat ukrainien.

Un ministre israélite, chargé des Affaires juives, a toujours fait partie du gouvernement ukrainien, prenant part à toutes les affaires d'Etat. M. Petlura était un partisan convaincu de ce système. Dans son livre, dont nous avons cité plusieurs passages, M. Rafes, un israélite, passé aujourd'hui aux bolcheviks, nous dit que, se trouvant dans la même prison que Petlura (où celui-ci avait été incarcéré en 1918, par le haut commandement allemand), il avait maintes fois traité le sujet avec l'hetman et lui avait toujours entendu exprimer son ardent désir d'établir de meilleures relations entre les israélites et les Ukrainiens, en les invitant à travailler de concert pour la formation d'un Etat indépendant.

DOCUMENT N° 2

LA DIRECTION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE UKRAINIENNE

A DÉCIDÉ DE :

1° Rétablir l'application de la loi de la Rada Centrale du 9 janvier 1918 sur l'autonomie nationale ;

2° Provisoirement, jusqu'au renouvellement des ministères respectifs, créer auprès du directoire une section consacrée aux affaires spéciales des minorités ;

3° Provisoirement confier le poste du chef de cette section à Solomon Goldelman, chef de la section du travail, ancien membre de la Rada Centrale, député de l'Assemblée Nationale juive.

Président du Directoire : V. VINNITCHENKO.

Membres : A. MAKARENKO.

ANDRIEVSKI.

F. CHVETZ.

PETLURA.

Vynnytza, le 10 décembre 1918

DOCUMENT N° 3

APPEL DU DIRECTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE UKRAINIENNE AU PEUPLE UKRAINIEN, DU 11 JANVIER 1919.

Dans quelques endroits de l'Ukraine, des actes de violence envers les juifs ont été commis par des groupes isolés de cosaques. D'après nos informations, qui se sont trouvées confirmées, les cosaques ont été poussés à commettre ces exactions par des agents provocateurs partisans du hetman, par des « volontaires » (Russes) et par ceux qui s'intitulent « bolcheviks ».

Ces agents provocateurs avaient pour but de compromettre l'armée républicaine de l'Ukraine, de provoquer l'animadversion de la population locale contre les cosaques et d'introduire dans le pays le désordre, l'anarchie, afin de faciliter le retour au pouvoir des grands propriétaires et de la bourgeoisie.

Certains de ces provocateurs et fomentateurs de pogromes sont déjà arrêtés et fusillés. Les autres sont encore recherchés par la justice et seront traduits devant le conseil de guerre. Le Di-

rectoire ordonne aux cosaques de l'armée démocratique et à tous les honnêtes citoyens d'arrêter de pareils provocateurs lorsqu'il s'en trouvera parmi eux qui les inciteront à des actes de violence et de les remettre aux autorités militaires. Le Directoire avertit tous les partisans de l'hetman et tous les contre-révolutionnaires qui se dissimulent sous le nom de républicains, que tous ceux qui oseront, par quelques moyens que ce soit, déshonorer l'armée des travailleurs révolutionnaires de l'Ukraine, auront à subir les peines les plus sévères. Le Directoire demande à toute la population juive de lutter contre certains de leurs coreligionnaires dont les tendances anarchistes et communistes se manifestent par des actes d'hostilité envers le peuple ukrainien et son gouvernement; ces actes donnent prétexte aux partisans de l'hetman et aux divers agents provocateurs de faire une propagande anti-démocratique nuisible à toute la population israélite, laquelle n'a rien de commun avec les bolcheviks, et de rompre les bonnes relations qui existent entre les Ukrainiens et la démocratie juive, fidèle à l'idée de l'Etat ukrainien comme hostile au bolchevisme.

Kiev, 11 janvier 1919.

Président du Directoire : V. VINNITCHENKO.

Membres : PETLURA,

CHVETZ,

ANDRIEVSKI,

MAKARENKO (1).

(1) Voir page 113.

DOCUMENT N° 4

DÉCRET SUR LA FORMATION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE CONCERNANT LE POGROME DU 15-16 FÉVRIER 1919, A PROSKOUROV, ET DU 17 FÉVRIER, A FELSTINE, DU DISTRICT DE PROSKOUROV.

1° Pour enquêter au sujet du pogrome du 15-16 février 1919 à Proskourov et du 17 février de la même année à Felstine, du district de Proskourov, une commission spéciale doit être formée.

2° Le statut de la commission d'enquête à Jitomir, ratifié le 3 mars 1919, doit également être appliqué à la commission mentionnée au n° 1 du présent décret.

Président du Conseil par intérim : TCHOPIVSKI.

Secrétaire d'Etat : M. KORŒCHINSKI.

Au nom de la République Démocratique,
ratifions :

Président du Directoire : PETLURA.

Membres : MAKARENKO.

Membre-secrétaire : ANDRIEVSKI.

9 avril 1919.

Certifie :

Secrétaire d'Etat par intérim : S. S. HAIEVSKI.

DOCUMENT N° 5

COMMUNIQUÉ GOUVERNEMENTAL A LA POPULATION UKRAINIENNE

Rivné, le 12 avril 1919.

Afin de sauvegarder l'ordre, la tranquillité et la loi, premières conditions d'une vie libre pour tous les citoyens de la République Ukrainienne, le Gouvernement ukrainien luttera de toutes ses forces contre les perturbations de l'ordre social public et sévira avec la dernière rigueur contre les brigands et les fomentateurs de pogromes. Et tout particulièrement, en ce qui concerne les pogromes dirigés contre la population juive de l'Ukraine, le Gouvernement est non seulement décidé à ne les tolérer d'aucune manière, mais encore à utiliser tous les moyens dont il dispose pour lutter contre les individus méprisables et dangereux qui déshonorent la Nation aux yeux des peuples civilisés.

Le Gouvernement de la République Ukrainienne est persuadé que le peuple ukrainien, lui-même éprouvé durant de longues années par la servitude nationale, et conscient du prix de la liberté

nationale au point d'avoir proclamé avant toute chose l'autonomie des minorités de l'Ukraine, que ce peuple aidera le Gouvernement dans son œuvre de suppression du brigandage (1).

(1) Voir page 113

DOCUMENT N° 6

LOI CONCERNANT LA FORMATION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE SUR LES POGROMES ANTI-JUIFS (27 MAI 1919).

ARTICLE PREMIER. — Pour enquêter sur les pogromes, il sera formé une commission spéciale avec pouvoirs étendus.

ART. 2. — Toutes les affaires dans lesquelles la commission aura découvert les coupables devront être remises à un conseil militaire de guerre extraordinaire qui les instruira.

ART. 3. — La commission spéciale d'enquête a les obligations suivantes :

- a) de mener une enquête spéciale et approfondie sur les pogromes et agitations criminelles contre la population juive en territoire ukrainien ;
- b) de saisir les coupables et d'établir immédiatement leurs responsabilités.

ART. 4. — La commission spéciale d'enquête entreprend son action sur l'initiative du ministère de la Justice, d'accord avec le ministère des Affaires juives.

ART. 5. — La commission est composée comme suit :

d'un président, nommé par le Directoire, sur une proposition du ministre de la Justice et agréé par le conseil des ministres composé de cinq membres, à raison d'un par chaque ministère intéressé : Justice, Travail, Affaires juives, Guerre, Intérieur.

ART. 6. — Pour légaliser les décisions de la commission, la participation aux travaux du président de la commission est indispensable ou celle de son remplaçant, un délégué du ministère de la Justice pouvant remplir cette fonction en présence d'au moins deux membres de la commission et du secrétaire de la commission ou de ses aides.

ART. 7. — Les décisions de la commission sont sans appel. Néanmoins, on peut interjeter appel contre les ordres et actes émanants de membres isolés de la commission et de personnes chargées de leur accomplissement, sans que cependant ce recours puisse arrêter la marche de l'affaire.

ART. 8. — La commission possède une chancellerie spéciale, qui est desservie par le secrétaire, son aide et trois employés, dont la nomination dépend du président de la commission.

ART. 9. — La commission, les membres qu'elle a chargés de ses travaux ainsi que les personnes à sa disposition pour mener l'enquête jouissent de toutes les prérogatives attachées au juge d'instruction près des tribunaux civils et militaires et exercent leur charge en conformité des statuts du code militaire et du code pénal.

ART. 10. — La commission a le droit de charger les juges d'instruction près des tribunaux civils

et militaires, les membres des cours d'appel, ceux des tribunaux militaires et des districts de la poursuite des formalités en ce qui concerne l'enquête, grâce à des ordonnances spéciales par quoi ces personnes sont considérées comme se tenant à la disposition de la commission d'enquête.

ART. 11. — La commission et chacun de ses membres, comme aussi ses agents, ont le droit de se mettre directement en rapport avec tous les magistrats et toutes les autorités pour tout ce qui concerne les personnes compromises dans l'enquête, afin de saisir leur correspondance, de confisquer leurs biens, d'empêcher la réalisation et le transfert des immeubles, de faire des perquisitions domiciliaires et des arrestations.

De même ils ont droit d'exiger l'aide et le concours absolu de tous les particuliers et de tous les fonctionnaires de l'Etat.

ART. 12. — La commission a le droit de poursuivre directement les employés de toute catégorie aussi bien pour des délits d'ordre général que pour un abus criminel des prérogatives de leur charge. Ce pouvoir ne s'étend pas à la personne des fonctionnaires des tribunaux civils et militaires.

ART. 13. — La commission a le droit de relever provisoirement de leur fonction tous les employés compromis dans l'enquête, à l'exception des deux catégories désignées à l'article 12 de la loi.

L'accomplissement de la pénalité encourue aura lieu par l'entremise des autorités existantes. Les employés des trois premières catégories peuvent être provisoirement relevés de leurs fonctions sur une demande de destitution émanant de la com-

mission d'enquête et ratifiée par le Conseil des ministères.

ART. 14. — La mise en accusation est faite sur la demande de la commission à laquelle participe un membre du parquet désigné par le ministre de la Justice.

ART. 15. — La commission remet les affaires pendantes, ainsi que les individus arrêtés conformément aux exigences de l'article 520 du code pénal, à un président militaire en activité, ayant le grade de commandant ; celui-ci, en vertu de la loi du 26 janvier 1919, réunit un tribunal militaire extraordinaire pour examiner ces affaires.

Remarques : Les membres du tribunal militaire extraordinaire (dans le cas où la nécessité du tribunal est reconnue par le ministère de la Justice, de la Guerre et des Affaires juives) sont nommés par le Directoire en vertu d'une décision prise à l'unanimité par les ministres sus-nommés.

ART. 16. — La commission, sans attendre la fin de l'enquête, a le droit de remettre aux tribunaux les dossiers tirés au clair de certains accusés.

ART. 17. — Les frais d'entretien de la commission d'enquête sont supportés par la caisse d'Etat et les sommes nécessaires seront remises au ministère de la Justice au fur et à mesure des besoins.

ART. 18. — En sus du salaire inhérent à leurs fonctions (gratifications comprises), le président de la commission, ainsi que les membres, recevront 50 hryvni par jour, payables chaque semaine, et le montant de leurs frais de déplacements.

ART. 19. — Le président de la commission et les

membres qui n'ont pas d'autre emploi, recevront, pour leur participation aux travaux de la commission : le président : 150 hryvni, et les membres : 120 hryvni par jour, payables chaque semaine.

ART. 20. — Les employés de la chancellerie, attachés à la commission par les autorités, recevront en sus de leur salaire, gratifications et frais de déplacement, 30 hryvni par jour, payables chaque semaine.

ART. 21. — Les employés de la chancellerie, qui ne cumulent pas d'autres emplois, reçoivent, d'après l'ordonnance du président de la commission, l'indemnité due à leurs services (proportionnelle), mais sans que cela dépasse 100 hryvni par jour pour le secrétaire et 80 hryvni pour les autres employés.

ART. 22. — Le président de la commission jouit des droits d'un magistrat de troisième classe et les membres de la commission de ceux de la quatrième classe.

ART. 23. — Pour se couvrir des frais d'aménagement de la commission spéciale d'enquête et pour assurer l'exécution de cette loi, le ministre de la Justice recevra de la caisse d'Etat une avance de 200.000 hryvni.

ART. 24. — Cette loi entre en vigueur dès sa promulgation télégraphique.

*Pour le président du Conseil : ANDRÉ LIVITSKI.
Le ministre des Affaires juives : KRASNY.*

La loi ci-dessus a été ratifiée sous le n° 322, au

nom de la République Ukrainienne, et signée par le président du Directoire S. PETLURA, le membre du Directoire A. MAKARENKO et le secrétaire F. CHVETZ, et authentifiée par le remplaçant du secrétaire d'Etat IVAN LYSANIVSKI (1).

(1) Voir page 115.

DOCUMENT N° 7

UN COMMUNIQUÉ DE L'ATAMAN EN CHEF PETLURA.

4 juillet 1919.

L'ataman en chef Petlura a envoyé un télégramme au président du Conseil, au commandant en chef de l'armée, au ministre de la Guerre et au ministre des Affaires juives pour leur faire connaître que lui-même, ainsi que tous les chefs de l'armée ukrainienne, luttent énergiquement contre les pogromes et désordres auxquels est exposée la population juive et contre tout ce qui pourrait jeter le trouble entre deux populations habitant le même sol. L'ataman en chef fait ressortir dans sa dépêche que les juifs ont subi de grandes pertes en vies humaines, pour la sauvegarde de l'indépendance de la République Ukrainienne.

Des faits parvenus à sa connaissance prouvent que des représentants de la population juive, ayant aidé les troupes ukrainiennes et soutenu loyalement le Gouvernement légal de la Républi-

que, ont été fusillés par les communistes et les bolcheviks, leurs femmes violées et leurs enfants massacrés, et que tous les pogromes contre la population juive ont été organisés par les communistes qui leur dérobèrent jusqu'à leurs derniers vivres.

Il plaint profondément ces victimes d'entre la population juive qui ont été sacrifiées sur l'autel de la patrie ; il est également connu à l'ataman en chef que la population juive a aidé les malades et les blessés ukrainiens, que les enfants juifs ont soigné les héros ukrainiens dans les hôpitaux organisés en toute hâte par les juifs, à cinq verstes derrière la zone de combat contre les bolcheviks.

L'ataman en chef a été ému par les remerciements que les malades et les blessés formulaient en retour des soins cordiaux que leur avaient donnés les juifs.

L'ataman en chef a remarqué avec joie que les cosaques de l'armée ukrainienne ont établi des postes de garde devant les boutiques et les entrepôts des juifs, pour les défendre contre le pillage.

Il espère qu'à l'avenir de tels faits vont se multiplier, pour le plus grand bien et la tranquillité du pays.

Il fait savoir que souvent les pogromes ont été intentionnellement fomentés par les agitateurs bolcheviks à l'arrière même de l'armée ukrainienne, afin de désorganiser le front ukrainien et tout le travail accompli par le Gouvernement ukrainien.

Il insiste sur ceci que ce sont les procédés typiques du système bolcheviste, procédés ayant souvent réussi à l'ennemi, mais qu'avec un succès

non moindre les cosaques ukrainiens sont parvenus à en détruire l'effet en menant une lutte impitoyable contre de tels provocateurs.

Il fait appel aux bonnes volontés pour traquer ces provocateurs et il espère fermement que ceci aidera d'une manière positive le Gouvernement ukrainien dans l'accomplissement de ce grand devoir qu'il s'est tracé, en brisant d'un côté la puissance du bolchevisme et en consolidant de l'autre l'indépendance de la République Ukrainienne, dans les limites de laquelle chaque peuple a droit à une vie libre et tranquille.

*L'Officiel de la République Ukrainienne
du 9 juillet 1919 (1).*

(1) Voir page 115.

DOCUMENT N° 8

RÉCEPTION D'UNE DÉLÉGATION JUIVE CHEZ L'ATAMAN EN CHEF PETLURA.

Le 17 juillet 1919, l'ataman en chef Petlura a reçu, à Kamenetz-Podolski une délégation de la population juive ainsi composée : docteur Kleidermann, représentant de la communauté ; Altermann, représentant de l'organisation socialiste ; Guttman, représentant des ouvriers, et autres.

Petlura fit à la délégation une courte allocution dans laquelle il marqua que lui-même, ainsi que le Gouvernement, avaient toujours prêté appui au peuple juif et avaient toujours combattu les éléments criminels qui soulevaient les masses incultes contre les juifs.

L'ataman en chef fit appel à la délégation pour collaborer avec lui à une union plus étroite des deux peuples pour le bien commun de l'Ukraine, puisque seules les forces unies des deux éléments ethniques conjugués permettaient de sauvegarder les intérêts de chacun.

La délégation juive donna à l'ataman en chef Petlura l'assurance que tous les juifs, à quelque

sphère qu'ils appartenissent, défendraient avec le peuple ukrainien l'indépendance de l'Ukraine, puisque seul un gouvernement ukrainien démocratique pouvait garantir les droits des juifs.

La délégation émit le vœu qu'il fût permis aux intellectuels juifs de participer à la consolidation de l'Etat ukrainien et d'aider le Gouvernement à protéger la population juive contre les vexations et les persécutions provoquées par divers réactionnaires, dont le but était de discréditer la cause ukrainienne aux yeux de l'Europe.

Petlura promet de prendre les mesures les plus rigoureuses contre les agitateurs antisémites et pria la délégation d'agir tout particulièrement sur la population juive habitant au delà du front, afin qu'elle aidât l'armée ukrainienne dans la lutte contre les bolcheviks.

Remarque : Ce communiqué a paru le 18 juillet 1919 dans le journal *Troudova Hromada*. D'autre part, le ministère ukrainien de la Presse et Propagande a fait paraître une brochure spéciale qui contient tous les discours prononcés au cours de la réception de la délégation (1).

(1) Voir page 116.

DOCUMENT N° 9

L'Officiel du 7 août 1919.

AUX CITOYENS ET OUVRIERS JUIFS DE L'UKRAINE

La République Ukrainienne soutient une forte lutte contre ses ennemis pour son salut et son indépendance, pour la liberté du peuple et pour les prérogatives conférées par la révolution, pour la sauvegarde du droit des travailleurs et pour le respect des lois qui sont l'assurance du travail et de l'ouvrier.

Les bolcheviks-communistes russes souhaitent la restauration du régime tsariste en Ukraine, dans l'espoir qu'ils pourront y introduire le communisme à l'aide de la guerre civile qui faciliterait le travail sanglant de leurs baïonnettes. Ils essaient de réveiller dans les masses populaires les instincts les plus secrets et les pires passions ; ce système a déjà malheureusement porté ses fruits dans l'Ukraine déchirée où a passé comme un ouragan de pogromes.

Le Gouvernement qui est à la tête de la République, d'accord avec l'ataman en chef Petlura, mène une lutte énergique contre les pogromes,

dans le but d'enquêter sur tous les cas connus rentrant dans cette catégorie comme aussi sur toutes autres agitations, dans le but également de livrer les coupables à un tribunal extraordinaire ; il a été formé une commission spéciale d'enquête ayant les pouvoirs les plus étendus ; de cette commission font également partie des représentants de la démocratie juive.

Il a été créé dans l'armée des inspecteurs d'Etat avec des pouvoirs étendus. Ces inspecteurs sont chargés de combattre tous les éléments de pogromes qui s'y dénonceront. Au dernier congrès des inspecteurs, il a été fait droit à la demande du ministère juif d'avoir un représentant dans le corps des inspecteurs.

L'ataman en chef Petlura a délivré une série d'ordonnances dans lesquelles il édicte des mesures pour la répression radicale de tous les pogromes et pour l'exécution des fomentateurs de pogromes, qui seront passés par les armes, toute la responsabilité de l'affaire incombant aux pouvoirs civils et militaires.

Le tribunal militaire extraordinaire a déjà prononcé plusieurs condamnations à mort ; plusieurs agitateurs ont déjà été fusillés.

Dans une série de proclamations, l'ataman en chef Petlura insiste sur l'aide active que la population juive a apportée à la République Ukrainienne dans sa lutte pour l'indépendance et fait appel à la population entière, ainsi qu'aux insurgés groupés hors des zones de combat, à ceux de l'intérieur comme à ceux du front, pour combattre les pogromes qui sont la ruine de la République et menacent son existence.

Le Gouvernement est prêt à aider activement le « Comité central ukrainien (près le ministère juif) de secours aux sinistrés » pour la reconstruction des immeubles ayant appartenu aux fugitifs juifs et la réintégration de ceux-ci dans leurs propriétés. Plus de 20.000.000 de hryvni, pris dans la caisse de l'Etat, ont été affectés déjà à la répartition de premiers secours.

Le Gouvernement est basé sur la loi établissant la liberté nationale et individuelle, et il est prêt à soutenir l'une et l'autre par tous les moyens en son pouvoir jusqu'à leur réalisation intégrale.

La loi sur l'autonomie de la communauté juive avec pouvoirs très étendus, y compris le droit de lever des impôts, a été promulguée une des premières.

La population juive aide et soutient la République Ukrainienne. En de nombreuses manifestations, tous les partis politiques juifs se sont prononcés pour l'indépendance absolue de l'Ukraine.

La démocratie juive avec ses sociétés : Obiedinentzi, Poaley-Zion et le parti populiste en tête, soutient le Gouvernement populaire, car ses représentants font partie du Conseil du ministère juif et elle compte des leaders connus occupant des postes de confiance dans les différents ministères.

La population juive et notamment la classe ouvrière ont participé d'une façon remarquable à la diffusion du premier Universal, parce que la population juive n'ignorait pas que le jour de son apparition était pour elle précurseur d'une autonomie nationale, laquelle fut proclamée un peu plus tard, le 7 janvier.

Le sentiment national qui inspire la population

la destine à combattre, de concert avec la démocratie ukrainienne, pour l'indépendance de l'Ukraine, puisque l'indépendance de l'une entraîne en même temps l'indépendance de l'autre, les deux démocraties ayant la même constitution sociale et partageant le même destin.

Le libre développement des métiers, dont subsistent les masses ouvrières juives et le recrutement de la main-d'œuvre, ne sont possibles que dans une Ukraine démocratique et indépendante.

Pendant que, dans l'armée républicaine, le désir d'une étroite et paisible collaboration des peuples de l'Ukraine se développe tous les jours, l'armée bolcheviste, au contraire, présente une désorganisation et une démoralisation chaque jour plus accentuées.

Ces temps derniers a sévi toute une série de pogromes perpétrés par divers régiments bolchevistes. Et l'esprit d'indiscipline gagnera dans l'armée bolcheviste à mesure que se poursuivra l'avance des troupes républicaines et galiciennes, qui comptent dans leurs rangs un grand nombre de soldats et officiers juifs.

Le bolchevisme, par ses menées terroristes et par son despotisme, a préparé le terrain pour la réaction qui, sous le masque du gouvernement de Denikine, n'est rien autre que la restauration tsariste, dans toute l'acceptation du mot.

Citoyens juifs ! songez au danger qui vous menace ; songez que vous avez le devoir de sauver l'Ukraine de l'anarchie bolcheviste et avec elle tous vos privilèges politiques, civiques et nationaux, dont vous dépouillerait la terrible réaction que représente le régime de Denikine.

Songez que les destinées du peuple ukrainien et du peuple juif sont étroitement liées et que nous avons derrière nous trois cents années d'esclavage et d'extermination sous le tsarisme russe.

Comme de vrais citoyens de l'Ukraine, défendez avec le peuple ukrainien notre Patrie commune !

VIVE LA RÉPUBLIQUE INDÉPENDANTE UKRAINIENNE !

VIVE L'UNION FRATERNELLE
DU PEUPLE UKRAINIEN ET DU PEUPLE JUIF EN UKRAINE !

VIVE L'AUTONOMIE PERSONNELLE NATIONALE !

VIVE L'UNION DES TRAVAILLEURS DE TOUS LES PEUPLES
DE L'UKRAINE !

VIVE LE SOCIALISME !

Le président du Conseil : B. MARTOS.
Le ministre pour les Affaires juives : KRASNY (1).

(1) Voir page 117.

DOCUMENT N° 10

L'Officiel du 15 août 1919.

ORDONNANCE CONCERNANT LA MISE A LA DISPOSITION DU
MINISTRE DES AFFAIRES JUIVES DE 11.460.000 HRYVNI,
POUR VENIR EN AIDE A LA POPULATION JUIVE DES
VILLES ET DES LOCALITÉS ÉPROUVÉES PAR LES PO-
GROMES.

Il est mis à la disposition du ministre des
Affaires juives 11.460.000 hryvni des fonds de la
caisse nationale, pour venir en aide aux juifs pau-
vres des villes et des localités éprouvées par les
pogromes.

Cette ordonnance doit être mise en vigueur par
voies télégraphiques.

Le président du Conseil : (s) B. MARTOS.

Le ministre des Affaires juives : (s) P. KRASNY.

Remarque : Outre ce décret que nous citons
comme exemple, nous pouvons rappeler des cas
nombreux d'ouverture de crédits importants au
ministre des Affaires juives :

La loi du Directoire du 24 janvier 1919. — 1.000.000 de karbovantzi pour les besoins du ministère des Affaires juives ;

Décret du 18 janvier 1919. — 2.000.000 de hryvni pour les juifs éprouvés par les pogromes de Jitomir et 1.000.000 de hryvni pour les éprouvés de Berditchev ;

Décret du 10 février 1919. — 1.000.000 de karbovantzi pour l'édition des livres scolaires en langue juive ;

Décret du 28 février 1919. — 1.000.000 de hryvni pour l'édition en langue juive de « morceaux choisis » de la littérature ukrainienne ;

Décret du 23 mars 1919. — 600.000 hryvni pour les écoles juives, 300.000 hryvni pour les élèves juifs éprouvés par les pogromes ;

Décret du 9 avril 1919. — 2.000.000 de hryvni pour les juifs de Proskourov éprouvés par les pogromes ;

Décret du 12 avril 1919. — 2.000.000 de hryvni pour les juifs éprouvés par les pogromes (1).

Notice : 1 hryvna = 0,50 karbovanetz ; à l'époque 1 hryvna = couronne autrichienne ; 1 karbovanetz = 1 franc environ (valeur de 1919).

(1) Voir page 119.

DOCUMENT N° 11

ORDONNANCE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE DU 18 AOUT 1919.

(Protocole de l'Assemblée n° 171.)

Le Conseil des ministres, après avoir entendu le rapport fait par le ministre des Affaires juives Pinkos Krasny sur la situation créée du fait des pogromes en Ukraine et particulièrement à Kiev, ainsi qu'à l'étranger, ordonne ce qui suit :

L'ennemi commun du peuple juif et du peuple ukrainien, qui tous deux travaillent à la réédification de la République Ukrainienne, cherche à faire naître la discorde et l'anarchie, afin d'anéantir la République Ukrainienne. Dans ce but, il organise les pogromes, répand de fausses nouvelles à l'étranger sur les pogromes d'Ukraine pour servir leurs visées impérialistes et parvenir à régner sur le peuple ukrainien, soit par le moyen de la caste des seigneurs polonais, soit par celui de la réaction de Denikine.

Dans leurs communiqués absurdes, mensongers et provocateurs, ils ont changé le nom des loca-

lités où eurent lieu les pogromes que les bolcheviks seuls perpétrèrent en Ukraine, aidés par une clique criminelle ayant des attaches avec la réaction.

Par de fausses informations, des lettres ouvertes adressées aux représentants les plus influents de l'Europe; des machinations ténébreuses sont mises à la charge du Gouvernement de l'Ukraine, quoique celui-ci se soit donné pour mission de combattre énergiquement tout ce qui se rapporte aux pogromes.

Considérant par de telles provocations que les intentions coupables de parti réactionnaire menacent les fruits de la lutte que nous menons pour la liberté de la République Ukrainienne, ainsi que pour la tranquillité future de la population habitant l'Ukraine, le Gouvernement de la République s'est imposé comme devoir le plus urgent de mettre fin à de pareilles provocations, aux pogromes et autres excès et, tenant pour responsables les éléments ennemis de l'Etat ukrainien qui machinent et perpètrent des pogromes, de les considérer comme traîtres au pays et de les poursuivre avec la dernière sévérité.

Le Gouvernement a décidé :

1° De s'adresser immédiatement à l'ataman en chef Petlura pour qu'il lance un rescrit à tous les chefs des troupes du plus élevé au moindre, les tenant pour responsables de tout acte marquant de la négligence ou de l'indifférence devant les prémisses des pogromes, qu'ils seront immédiatement arrêtés et traduits devant un conseil de

guerre extraordinaire, considérés comme traîtres à la Patrie et qu'ils encourront les plus fortes pénalités, y compris la peine de mort, l'action contre les incitateurs et les fauteurs de pogromes devant être conduite d'une main de fer.

2° De lancer un ordre au nom du Gouvernement et de l'ataman en chef aux insurgés, se trouvant dans les territoires occupés par l'ennemi, pour qu'ils se dressent énergiquement contre toute agitation en faveur des pogromes, qu'ils répriment tout pogrome sur leur route victorieuse et qu'ils en punissent sévèrement les coupables.

3° De former immédiatement une commission spéciale du Gouverneemnt avec les pouvoirs les plus étendus pour enquêter sur les pogromes et pour les combattre. Doivent faire partie de cette commission les représentants respectifs de l'ataman en chef, du contrôleur d'Etat, du ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur et des Affaires juives. Cette commission partira immédiatement pour le front, et pour les localités et villes libérées de la République Ukrainienne ; il appartient à l'ataman en chef d'élargir l'enquête et de remettre à cette commission des pleins pouvoirs et tous droits utiles.

4° D'éclairer, par voie d'inspection, les régiments et les commissaires de la République Ukrainienne sur les menées provocatrices des ennemis de la République qui, à l'étranger, font servir à leurs buts personnels la réprobation soulevée par les pogromes.

5° De porter à la connaissance du Directoire de la République Ukrainienne les points ci-dessus et de faire en même temps ressortir la ferme volonté

et les efforts du Gouvernement, désireux d'en finir une fois pour toutes avec l'éventualité des pogromes en Ukraine.

6° De lancer à la population une proclamation gouvernementale *ad hoc*.

7° Le ministre de la Presse et des Services d'Informations doit déployer une action efficace contre l'agitation des pogromes, en informant la presse et l'opinion publique du véritable état de choses et en relevant les calomnies déshonorantes contre le Gouvernement de la République Ukrainienne.

8° Le ministre de la Justice doit prendre immédiatement des mesures, afin que tous les auteurs de pogromes, aussi bien ceux qui sont déjà arrêtés que ceux qui seront appréhendés par la suite soient traduits devant un conseil de guerre extraordinaire.

9° La présente ordonnance doit être publiée (1)

(1) Voir page 120.

DOCUMENT N° 12

ORDRE A L'ARMÉE DE L'ATAMAN EN CHEF DU 26 AOUT 1919.
(N° 131.)

Officiers et cosaques ! Nous nous devons de constater que la population juive, ainsi que tout le peuple, a connu les maux de l'invasion bolcheviste. Cette population israélite a vu de quel côté se trouve le droit. Les partis juifs les plus notoires, tels que le « Bound », « Poaley-Zion », « l'Union des socialistes juifs » et le « parti populiste », se sont rangés définitivement aux côtés de l'Etat indépendant ukrainien et travaillent avec nous la main dans la main pour l'utilité commune.

Il est temps de reconnaître que la paisible population juive, a été comme nous opprimée et privée de sa liberté nationale. Il ne lui est pas possible de se détacher de nous, ayant son sort lié au nôtre, par un long passé de joies et de douleurs communes.

L'Armée qui apporte à tous les peuples de l'Ukraine la fraternité, l'égalité et la liberté, ne doit pas prêter attention aux différents provocateurs et aventuriers qui ont soif du sang humain.

Elle ne doit pas être l'instrument du malheur des juifs ! Celui qui autorise des crimes envers eux est un traître et un ennemi de la Patrie et doit être rejeté comme tel de la famille humaine.

Officiers et soldats ! le monde entier admire nos héros de l'Indépendance. Ne ternissez pas leur honneur par des actes répréhensibles ; ne couvrez pas votre pays de honte devant le monde entier. Nos innombrables ennemis de l'extérieur et de l'intérieur savent tirer profit des pogromes, ils nous représentent comme indignes de notre indépendance, ils disent qu'on devrait de nouveau nous plier dans le joug de l'esclavage. Moi, votre chef suprême, je vous dis qu'à l'heure actuelle, devant le tribunal international, notre sort est en train de se résoudre et l'avenir de notre indépendance de se décider.

Officiers et soldats ! cette décision est entre vos mains. Combattez contre le véritable ennemi de l'Ukraine et songez que notre cause, qui est pure, a besoin des mains pures pour être défendue.

Soyez assurés, qu'un châtement légal prononcé par un tribunal national, saura atteindre les ennemis intérieurs de notre pays.

Une vengeance souvent prématurée n'est pas digne des cosaques ukrainiens. Tous ceux par conséquent qui vous excitent à faire des pogromes, je vous donne l'ordre absolu de les chasser de nos rangs et de les livrer à la justice, qui les punira comme ils le méritent et selon l'importance de leur délit. Le Gouvernement de la République Ukrainienne, reconnaissant les maux causés par les pogromes et le danger qu'ils présentent pour le pays, fait appel à la population entière de la

République, la conjure de résister à toutes les tentatives que fait l'ennemi pour les organiser.

J'ordonne à l'Armée entière de prêter une attention sans défaillance à la proclamation que voici et de la répandre le plus possible parmi leurs camarades et la population. Cet ordre devra être communiqué à toutes les divisions, brigades, garnisons, à tous les escadrons et régiments de l'armée du Dniepr et du Dniestr, ainsi qu'à toutes les troupes révolutionnaires.

L'Ataman en chef : (s) PETLURA.

Le Chef de l'Etat-Major : (s) IUNAKOV.

Troudova Hromada du 4 septembre 1919 (1).

(1) Voir page 120.

DOCUMENT N° 13

PROCLAMATION DE L'ATAMAN EN CHEF PETLURA A L'ARMÉE UKRAINIENNE

Soldats de l'Armée Ukrainienne !

Les troupes de la République des régions du Dniepr et du Dniestr, réunies dorénavant en une seule armée, poursuivent leur marche victorieuse, battent l'ennemi, conquérant chaque jour à l'Ukraine de nouvelles contrées ; elles libèrent le territoire des brigades bolchevistes donnant ainsi au peuple ukrainien la liberté et l'espoir en des jours heureux d'ordre et de paix.

L'anarchiste bolcheviste, la terrible terreur rouge, la tyrannie de leurs commissions extraordinaires et de leurs bourreaux ont épuisé la dernière sève de notre peuple et ont arrosé les steppes de fleuves de sang innocent.

Au chant des cloches, vous abordant avec le pain et le sel, vous présentant les larmes de sa

joie, le peuple de l'Ukraine, exténué, asservi, spolié, vous salue et vous acclame, vous, vaillants guerriers briseurs des chaînes bolchevistes ; il vous envisage comme la chair de sa chair et la vigueur de son sang. Un enthousiasme national indescriptible a soulevé notre peuple à chacune de vos entrées triomphales dans les villages et dans les cités et partout vous attend un semblable accueil, vous, les soldats de l'Armée Ukrainienne.

Vous vivez à présent des heures de gloire à jamais mémorables et, avec vous, les vivent tous les peuples habitant notre territoire. Vous poursuivez la lutte sainte pour la délivrance des opprimés, sans distinctions ethniques, la lutte pour le règne du droit, de la justice et de la liberté, la lutte pour la démocratie et l'indépendance de notre République.

Cependant, nos ennemis veillent, et très attentivement guettent chacun de nos pas, pour qu'à la moindre défaillance, ils puissent susciter le désordre parmi nous et rendre ainsi impossible le prompt accomplissement des vœux de notre peuple.

Les bolcheviks eux-mêmes considèrent l'Ukraine comme l'héritage de Moscou. Ils comprennent que la fin de leur régime est proche, parce que le peuple ukrainien s'est soulevé contre eux ; néanmoins, ils n'ont pas abandonné tout espoir de nous courber sous leur joug.

Par l'entremise d'agents provocateurs, auxquels ils consacrent des sommes considérables, ils essayent de nous affaiblir à l'intérieur, stipen-

diant certains éléments criminels qui poussent nos soldats à des actes de violence, à des pogromes contre l'innocente population juive ; de cette façon, ils veulent marquer d'un stigmate abject nos valeureux soldats qui portent la délivrance à tous les peuples de l'Ukraine.

Nos ennemis veulent aussi, par ce moyen, diviser la classe ouvrière ukrainienne et juive, liée par des destinées communes et trois siècles d'esclavage sous le sceptre des tsars.

Aux Ukrainiens comme aux juifs qui soutiennent le Gouvernement de la République, notre Armée nationale doit apporter l'égalité, la fraternité, la liberté.

Tous les partis juifs et notamment le « Bound », « Obiedenentzi », le « Poaley-Zion » et les « populistes », ont pris fait et cause pour la restauration et l'indépendance de l'Ukraine.

Je sais par moi-même combien les éléments juifs ont aidé notre Armée ainsi que notre République. Les ennemis de l'Etat, les bolcheviks, ont fusillé et fusillent, non seulement des Ukrainiens, mais aussi des juifs, qu'ils dépouillent des objets de première nécessité.

C'est avec le plus grand respect et l'émotion la plus profonde que je pense aux sacrifices de la population juive, à ses morts glorieux tombés sur l'autel de la Patrie.

Par des communiqués émanant de mes officiers et des inspecteurs, j'ai su également que la population juive a donné des soins dévoués à nos malades et à nos blessés, et des enfants juifs, dans des hôpitaux installés à cinq verstes du front, ont

lavé les blessures de nos vaillants soldats. J'étais profondément ému en voyant des larmes de reconnaissance dans leurs yeux, pour les soins qu'ils avaient reçus des juifs, et c'est avec plaisir que j'ai remarqué que plusieurs de nos soldats montaient la garde devant les magasins et les entrepôts juifs, afin d'empêcher tout pillage.

La reconstruction par les juifs du pont de Starokonstantyniv détruit par les bolcheviks et leurs dons à l'Armée en vivres et en habillement, voilà encore des preuves de leur attachement loyal à notre cause.

Je suis persuadé que de tels actes souvent répétés serviront à pacifier notre pays, pour le plus grand bien de tous. Le ministère des Affaires juives, par une série de mesures énergiques, a su agir dans les milieux communistes juifs, de sorte que ceux-ci ne soutiennent plus le bolchevisme, qu'ils considèrent à juste titre comme leur ruine.

Je m'adresse à vous pour vous engager à joindre vos efforts aux nôtres et à soutenir notre Gouvernement, d'accord avec tout le peuple et l'armée. Alors, on pourra dire avec certitude que le Gouvernement de la République Ukrainienne et nous, son Armée, parviendrons ensemble à consolider l'œuvre grandiose que nous sommes en train d'accomplir, par l'anéantissement du bolchevisme et la stabilité de notre République, dans laquelle chaque peuple aura droit à une vie tranquille et libre.

Officiers et soldats de l'Armée ukrainienne !

les masses ouvrières de juifs ukrainiens voient en vous leurs libérateurs et les générations futures n'oublieront jamais votre œuvre et c'est avec orgueil que l'histoire parlera de vous.

Gardez-vous contre les provocateurs et ceux qui souhaitent les pogromes et cherchent à entraîner les plus faibles d'entre vous.

Soyez impitoyables ! La peine de mort atteindra les auteurs des pogromes, ainsi que les agents provocateurs. J'exige de vous, en l'occurrence, une discipline plus stricte, afin que pas un cheveu ne vienne à tomber d'une tête innocente. Songez que vous êtes les fils préférés de notre grand peuple, qui veut vivre sa vie indépendante, sans subjuguier qui que ce soit et c'est pour cette raison que vous, son Armée, devez veiller sans défaillance à la sauvegarde de ses intérêts, comme aux intérêts de ceux qui vous aident dans cette grande œuvre de libération.

Quiconque se montrera coupable aux yeux du peuple ukrainien et de notre République subira les peines les plus sévères, sans considération de nationalité et suivant nos lois, valables sur le territoire entier de l'Ukraine. Mais, pour les innocents, il faut à tout prix les sauver d'entre les griffes bolchevistes. Je vous adresse, en terminant, les remerciements de notre République, auxquels je joins les miens, avec les termes de mon admiration pour votre vaillance guerrière, pour votre dévouement et vos sacrifices sur l'autel de la Patrie, au salut de notre chère Ukraine et de tous les peuples qui l'habitent, y compris les juifs, et au nom de notre délivrance du joug bolcheviste.

Avec Dieu, pour la grande et sainte cause de
notre indépendance !

L'Ataman en chef : PETLURA.

27 août 1919 (1).

Ukraina, du 2 septembre 1919.

(1) Voir page 121.

DOCUMENT N° 14

UNE RÉOLUTION DU PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE JUIF (BOUND) A KAMENETZ-PODOLSKI.

Lors d'une session du 26 août 1919, le Comité gouvernemental de la Podolie et le Comité municipal de Kamenetz-Podolski du parti social-démocrate juif « Poaley-Zion », ont pris à l'unanimité la résolution suivante, concernant la nomination de candidats du parti à des postes municipaux :

Nous reconnaissons que les difficultés qui ont surgi lors des négociations de Stanislau, en avril, entre Goldelmann, Revoutski et les représentants du Gouvernement, sont présentement tout à fait résolues et nous constatons que :

1° Le Gouvernement et Commandement de l'Armée combattent énergiquement les pogromes.

2° L'entente entre les démocraties ukrainienne et juive est devenue formelle et elle a déjà donné les meilleurs résultats. Le Gouvernement, dans la question de l'autonomie nationale, accorde son ferme appui à la démocratie nationale et socia-

liste juive, ainsi qu'à la politique suivie par le ministre des Affaires juives.

3° Le Gouvernement a créé des institutions pour la législation complète des partis socialistes juifs, ainsi que la réalisation d'un statut parlementaire des groupes politiques, communistes, sous condition de loyalisme vis-à-vis de la République Ukrainienne.

4° Le Gouvernement est complètement socialiste et constitué démocratiquement.

5° Le ministère du Travail est en contact direct avec les organisations travaillistes ; il s'est déclaré prêt à reconstituer des conseils ouvriers, ceux-ci étant les organismes représentatifs du prolétariat et ayant voix de conseil et de contrôle en ce qui concerne les questions sociales et économiques ouvrières. Considérant tout ce qui précède, nous croyons souhaitable qu'un membre de notre parti assure la fonction de ministre, ce qui permettrait au parti d'endosser les responsabilités quant à la politique du Gouvernement ; nous souhaitons également, qu'un membre de notre parti occupe la place de conseiller au ministère du Travail et de l'Economie politique, et, enfin, que ces comités gouvernementaux soient tenus d'afficher les listes des candidats aux postes susdits dans les municipalités.

Ukraina, du 3 septembre 1919 (1).

(1) Voir page 135.

DOCUMENT N° 15

**ARRÊT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU
PEUPLE DE L'UKRAINE, MEMBRE DU CONSEIL MILITAIRE
RÉVOLUTIONNAIRE DU FRONT SUD-OUEST, CAMARADE
RAKOWSKI.**

Le 12 septembre 1920.

A toute la population et à toutes les autorités militaires et civiles soviétiques des départements des arrondissements et cantons de l'Ukraine :

Profitant du moment où la République des Soviets de l'Ukraine a été contrainte de réunir toutes ses forces pour défendre le territoire, l'indépendance et la vie des paysans et ouvriers ukrainiens contre la noblesse polonaise et la garde blanche du baron Wrangel, divers éléments coupables délivrés de prison par le Gouvernement de Denikine et par les officiers de Wrangel, par l'armée polonaise et par celle de Petlura et les agents provocateurs, aidés par les paysans riches qui ne cherchent pas à se réconcilier avec le

Gouvernement des pauvres et des petits paysans, organisent des bandes pillardes. Spécialement, au mois d'août dernier, le banditisme a pris d'énormes proportions dans les départements de Poltava et dans le département actuel de Krementchouk. Les bandits pénètrent de force dans les villages, tuent ceux qui sont du parti de Gouvernement des Soviets, battent les parents des soldats rouges et anéantissent les efforts faits pour la population. Le 28 août, dans la gare de Lekarivka, les bandits ont pillé un convoi qui transportait d'Odessa du sel pour les paysans. Ce que nous ramassons avec peine pour l'armée rouge et la population n'atteint pas sa destination, mais devient la proie des parasites et des contre-révolutionnaires. Il en appert que c'est un des plus pressants devoirs du Gouvernement de lutter contre les bandits, aussi bien que contre les ennemis extérieurs polonais et wrangelistes.

Parallèlement avec les mesures militaires prises par le Conseil des commissaires du peuple, le conseil militaire révolutionnaire du front sud-ouest a, les 20 et 23 avril, adopté une série de décisions à l'exécution desquelles sont appelés tous les chefs d'étapes, toutes les autorités civiles et militaires des Soviets et tous les citoyens de l'Ukraine. En exécution de ces décisions, je prends l'arrêt suivant :

1° Tout chef de bandes aussi bien que ceux qui font partie des dites bandes sont déclarés hors la loi. Tout bandit fait prisonnier sera fusillé sur place comme un ennemi du Gouvernement des ouvriers et des paysans.

2° Les proches parents du bandit seront saisis

comme otages et dirigés sur les camps de concentration. Les biens des bandits et de leurs proches parents seront confisqués au profit des pauvres paysans de l'endroit.

3° Les villages qui aideraient les bandits en leur fournissant, soit des véhicules, soit des chevaux ou des volontaires, seront bloqués militairement et punis. Les punitions seront les suivantes :

- a) contribution en nature ;
- b) contribution en argent ;
- c) confiscation des biens des paysans riches ;
- d) bombardement des villages et leur anéantissement complet.

Remarque I : Le poids principal des punitions doit tomber avant tout sur les paysans riches.

Remarque II : L'excuse que les villages auraient été forcés de fournir aux bandits des volontaires et des aliments ne sera pas prise en considération.

4° Je propose aux conférences départementales prévues par le règlement sur l'organisation du service d'étapes du front sud-ouest du 23 avril dernier et qui se composent du chef d'étapes, du commissaire militaire départemental, du président du comité exécutif départemental, du président du Comité révolutionnaire départemental, du président du Comité populaire départemental, du président de la commission extraordinaire départementale, etc..., de dresser des listes de tous les villages qui sont le foyer du banditisme et d'employer contre eux les châtements prévus par nous. Les conseils d'arrondissements prévus par le

même règlement peuvent établir les mêmes listes de leur côté, qui seront envoyées à la conférence départementale après avoir été confirmées.

5° En même temps que la lutte contre le banditisme, le chef d'étapes doit se mettre à désarmer peu à peu la population. Je propose aux commandements d'étapes d'avertir la population qu'elle aura à livrer ses armes et ses objets d'équipement militaire aux comités militaires révolutionnaires et exécutifs correspondants, et, s'il n'en existe pas sur les lieux, aux commandants les plus hauts en rang des détachements militaires qui opèrent dans la région. Cet avertissement indiquera le délai fixé pour la livraison et l'endroit où elle doit se faire. Après l'écoulement du délai fixé, si le résultat n'en est pas satisfaisant, il sera procédé à une révision générale et personnelle.

6° En vue d'arrêter le banditisme et les insurrections des pays riches dans toutes les régions où d'après les renseignements, il se prépare des insurrections, je propose de saisir immédiatement comme otages des paysans riches ou un certain nombre de personnes importantes ou suspectes de complicité, ou de sympathie avec les bandits.

7° Les otages doivent être dirigés aux sections spéciales des détachements militaires les plus proches et respectivement aux bureaux des commissaires extraordinaires.

8° Je propose de faire connaître à la population que, dans le cas où les paysans des endroits en question passeraient aux bandits ou prendraient part aux insurrections des paysans riches, ou commettraient quelque acte hostile contre les troupes opérant dans ces régions, ou que les ins-

titutions ou agents du Gouvernement des Soviets seraient attaqués, les otages seront fusillés.

9° La population sera déclarée solidaire et responsable de tous les troubles quels qu'ils soient ou de toutes les entreprises contre le Gouvernement des Soviets ; à cet effet, par des ordres appropriés, la population sera contrainte de dénoncer aux commandants militaires du détachement le plus proche ou au comité révolutionnaire toutes les personnes suspectes remarquées dans le village. La population sera obligée d'arrêter et de saisir les personnes qui feraient de l'agitation et qui agiraient contre le gouvernement des Soviets et de les envoyer à la commission extraordinaire départementale ou à l'état-major du secteur de l'armée.

10° Dans les secteurs ou endroits qui étaient le plus en proie au banditisme et qui ont été délivrés des bandes et de l'insurrection, mais qui restent des foyers de ce mouvement, on ordonnera aux comités militaires ou aux chefs militaires départementaux de s'emparer de toute la population mâle en état de porter les armes de 19 à 45 ans, et de la conduire sous garde aux commandants de l'arrondissement militaire pour être enrôlée : a) si ce sont des éléments ouvriers, dans des formations de réserve de l'arrondissement ; b) si ce sont des éléments non ouvriers, dans le service d'étapes de l'arrondissement.

11° Tous les petits paysans seront obligés par tous moyens possibles de prêter main-forte aux autorités civiles et militaires pour lutter contre le banditisme. Les membres des comités des petits paysans seront obligés de donner aux autorités tous les renseignements sur les personnes sus-

pectes dans les villages, sur les agents provocateurs, envoyés par les blancs-gardistes polonais ou les états-majors de Wrangel, Petlura et autres bandits.

Remarque : Les membres des comités des petits paysans seront porteurs de leur carte d'identité pour la présenter en cas de besoin aux autorités civiles et militaires du Gouvernement des Soviets.

12° Cet arrêté sera promulgué dans tous les villages, inséré dans tous les organes de la presse des Soviets, et on lui donnera la plus grande publicité possible. Les chefs d'étapes, en premier lieu, et aussi les comités exécutifs des départements, des arrondissements et des cantons seront responsables de l'exécution du présent arrêté.

Le président du Conseil des commissaires du peuple de l'Ukraine, membre du conseil militaire révolutionnaire du front sud-ouest,

RAKOWSKI.

Le Communiste, n° 175.

Remarque : Ce document fut publié également parmi les documents de la première assemblée de la S. D. N. sous le n° 214 (1).

(1) Voir page 54.

DOCUMENT N° 16

DÉCLARATION VOTÉE UNANIMEMENT A L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE COMMÉMORATIVE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE UKRAINIENNE, SIMON PETLURA, ORGANISÉE PAR UN COMITÉ UKRAINIEN RÉUNISSANT 103 DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS ET UNIONS NATIONALES D'ÉMIGRÉS UKRAINIENS EN TCHÉCOSLOVAQUIE, LE 29 MAI 1926, A PRAGUE, EN PRÉSENCE DE 2.000 PERSONNES.

Les citoyens ukrainiens émigrés en Tchécoslovaquie, représentés par maintes organisations politiques, scientifiques, professionnelles et économiques, réunissant les hommes politiques, les professeurs, les hommes de lettres, les cultivateurs et ouvriers, les étudiants et les militaires, s'étant réunis le 29 mai 1926 en séance de deuil commémoratif du président du Directoire de la République Démocratique Ukrainienne, ataman en chef de l'Armée ukrainienne, Simon Petlura, qui endura, le 25 mai 1926, à Paris, la mort d'un martyr par la main des ennemis de la nation ukrainienne, en cette heure infiniment douloureuse et tragique de deuil national.

1° Emettent une protestation unanime contre la

violence sanglante et inhumaine des ennemis de l'Ukraine, dont son chef fut la victime.

2° Repoussent avec mépris les tentatives des ennemis de la nation ukrainienne, en vue de salir la mémoire irréprochable et resplendissante de Simon Petlura et par cela même de compromettre la grande cause de la libération ukrainienne, en l'accusant des violences commises contre la population juive de l'Ukraine.

L'assistance, comprenant plus de deux mille personnes, certifie solennellement en cette heure historique, au nom de toute la population ukrainienne, que le défunt était sans miséricorde envers ceux qui s'étaient rendus coupables de violence contre la population juive et n'hésitait même pas à leur faire appliquer la peine de mort.

3° L'assemblée adjure tous les citoyens ukrainiens séjournant hors du pays natal, ainsi que toute la nation ukrainienne, de continuer fermement la lutte contre l'œuvre d'étouffement brutal des aspirations ukrainiennes et, en serrant les rangs, de continuer jusqu'à la victoire finale cette lutte, dont l'âme était jusqu'ici l'inoubliable chef.

Béni soit la mémoire du martyr, mort pour avoir voulu le bonheur de la Nation !

Gloire aux combattants pour la liberté de l'Ukraine (1) !

Remarque au document n° 16.

Ce comité ukrainien, réunissant plus d'une centaine d'organisations ukrainiennes, ayant deux

(1) Voir page 7.

sections à Podébrady et à Prague, a pris le titre de « Comité pour la défense du nom de l'ataman en chef Simon Petlura », et existe toujours, en poursuivant ses buts dans la mesure des possibilités ; Alexandre Choulguine, auteur du présent mémoire, a eu l'honneur de représenter dès le commencement ce Comité et spécialement la section de Prague. Des unions semblables, englobant les Ukrainiens sans distinction de partis, se sont constituées également à Paris sous la présidence du général Oudovitchenko, à Varsovie (avec beaucoup de filiales dans les divers endroits du pays), sous la présidence du général Salski, le ministre de la Guerre dans le Gouvernement de la R. D. U. Un pareil Comité existe aussi à Bucarest. On a reçu de nombreuses lettres de l'Ukraine qui ont exprimé l'émotion sans égale produite par la mort tragique du héros national et ce, dans tous les milieux populaires. Il est compréhensible que, vu la terreur rouge, toujours régnante, les manifestations ouvertes de cette douleur furent absolument interdites. C'est pourquoi, nous ne pouvons absolument pas publier à titre documentaire les lettres mentionnées.

DOCUMENT N° 17

DÉCLARATION VOTÉE UNANIMEMENT A L'ASSEMBLÉE COMMÉMORATIVE RÉUNIE LE 30 MAI 1926 A PARIS.

La réunion commémorative tenue le 30 mai 1926, jour des obsèques du grand défenseur de la souveraineté de l'Ukraine, président du Directoire et l'ataman en chef, tient à dire en ce jour de deuil national son inexprimable douleur et garde la conviction que toute la nation ukrainienne, à cette heure grave de son histoire, s'unira comme une seule famille autour du nom de son chef et martyr, afin de poursuivre avec redoublement d'énergie la lutte pour l'indépendance de l'Ukraine. Pour rendre hommage à la mémoire de Simon Petlura, la réunion décide un deuil de quarante jours et adresse aux Ukrainiens résidant en France un appel en vue de la constitution d'un comité spécial pour perpétuer la mémoire du grand défunt. La réunion proteste avec la dernière énergie contre les tentatives infâmes ayant pour but de profaner la pure mémoire de notre chef, qui veilla toujours sur la sécurité de tous les

citoyens de l'Ukraine, les défendant tous sans aucune exception, y compris les juifs, contre les menaces et les dangers d'ennemis aveugles ou inconscients. L'Union des Associations des émigrés ukrainiens en France, représentés par le Conseil général de l'Union et les délégués des Associations de Paris, de Chalon-sur-Saône, des usines à Challet, d'Audun-le-Tich, de la fabrique d'Us, des étudiants ukrainiens émigrés en France, l'Association ukrainienne à Homécourt, l'Association ukrainienne à Knutange-Nilvange, un délégué de cent trois organisations de Tchécoslovaquie chargé de les représenter, le Comité ukrainien d'Etudes de questions religieuses à Paris, le président du Comité central ukrainien en Pologne, les délégués de l'Union des Agrariens ukrainiens (1).

(1) Voir page 7

DOCUMENT N° 18

RÉSOLUTION DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE UKRAINIEN
CONCERNANT LA MORT TRAGIQUE DE SIMON PETLURA,
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE ET ATAMAN EN CHEF DE
L'ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE (30 JUIN 1926).

Le 25 mai 1926 a péri tragiquement, à Paris, Simon Petlura, président du Directoire et ataman en chef de l'armée ukrainienne de la République Démocratique Ukrainienne ; il a sacrifié noblement sa vie à ses frères ukrainiens ; de son vaillant sang, il a scellé la grande œuvre de lutte pour la libération du peuple ukrainien.

Simon Petlura a été assassiné traîtreusement par les balles d'un juif russe, Schwartzbart, qui exécutait la volonté et les ordres de Moscou.

Ce procédé de lutte politique vis-à-vis d'un homme désarmé remplit d'indignation et d'horreur le cœur de tout homme civilisé.

Mais il ne suffisait pas à l'ennemi impudent de tuer le premier citoyen de la République Démocratique Ukrainienne ; il veut encore couvrir le

glorieux tombeau du chef ukrainien d'injustes calomnies ; il veut humilier son nom sans reproche aux yeux des étrangers qui connaissent si peu l'histoire de l'Ukraine et les événements politiques de ces dernières années dans notre Patrie.

Ayant accompli son forfait, l'ennemi fait répandre une légende immonde suivant laquelle Simon Petlura, avec son armée et tout le peuple ukrainien, au cours de la révolution et de la lutte libératrice, commettaient des pogromes et autres actes de violence contre la population juive qui habite l'Ukraine depuis des siècles.

Le parti radical-démocrate de l'Ukraine, d'accord avec toute la population ukrainienne, proteste devant le monde entier contre ce mensonge inique inspiré exclusivement par la haine aveugle de l'ennemi du peuple ukrainien. Le mouvement national ukrainien, durant des siècles, a suivi les principes démocratiques de justice sociale et nationale. Et lorsque, par suite de la révolution et du succès de la lutte libératrice, le 22 janvier 1918, l'Ukraine se proclama République Démocratique indépendante, le peuple ukrainien, sans y être forcé, de son propre mouvement, a appelé pour collaborer fraternellement dans l'Etat, qui était leur patrie commune, les représentants de toutes les minorités nationales qui habitent depuis longtemps le territoire ukrainien, y compris les représentants de la population juive de l'Ukraine. Cette autonomie avait été établie par la Rada Centrale une première fois, au début de la constitution de notre Etat. Chaque minorité nationale avait des ministères spéciaux et les titulaires de ces portefeuilles n'étaient pas ukrainiens. Et Si-

mon Petlura fut un des plus actifs zéloteurs de ces institutions qu'il créa et qui furent une brillante manifestation de justice nationale — la première, en Europe, dans la compréhension et le respect du droit des démocraties. La minorité juive en Ukraine a su, selon ses forces, utiliser ces magnanimes institutions de l'Etat ukrainien. Du temps de la République Démocratique Ukrainienne, les citoyens ukrainiens d'origine juive ont souvent occupé des postes importants dans l'Etat ; un ministre juif pour les Affaires de la minorité juive faisait toujours partie du Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne tant qu'il était sur le territoire ukrainien et, plus tard, il en fut de même à l'émigration.

Les horreurs de la guerre civile n'ont été introduites en Ukraine ni par Simon Petlura ni par l'Armée républicaine commandée par lui et dont les juifs faisaient partie en qualité de soldats et d'officiers, ni par le peuple ukrainien. Les enquêtes officielles et non officielles, y compris celles conduites par les juifs, sur les pogromes qui ont eu lieu en Ukraine en remontant à l'époque du tsarisme, démontrent sans équivoque possible que ces pogromes ont été faits par la police tsariste et les éléments étrangers au pays et que la population ukrainienne ne s'y était pas mêlée. De même les récits des témoins et divers documents, y compris certains, relevés et conservés par les juifs, nous prouvent que l'Ukraine n'a connu les pogromes qu'après l'invasion moscovite en Ukraine, et que les massacres n'avaient pas lieu tant que sur les terres ukrainiennes existait une autorité nationale, effective, pendant l'action militaire,

comme en temps de paix. Notamment, au temps de la Rada Centrale, de l'hetman et du Directoire, les tentatives de pogromes étaient sévèrement réprimées. Les armées d'occupation moscovites — rouges et blanches — nous ont apporté les malheurs et les forfaits de la guerre civile. Ces envahisseurs voulaient à tout prix conquérir les terres fertiles de l'Ukraine. Au cours d'une lutte cruelle, ils faisaient périr les habitants de toutes les régions ruthènes, à quelque nationalité qu'ils appartinssent et qu'ils fussent militaires ou civils, jeunes ou vieux. Femmes et enfants n'étaient pas épargnés. Des tombeaux par centaines de mille, recouvrant bien des victimes innocentes, s'élèvent en monuments commémoratifs de la victoire de Moscou-la-rouge en Ukraine. Parmi ces tombes, beaucoup recouvrent des juifs, mais celles des Ukrainiens sont numériquement et proportionnellement infiniment plus nombreuses que celles des minorités nationales. Le Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne, dont Simon Petlura fut le chef, a fait des efforts considérables pour lutter contre la provocation aux pogromes émanant de Moscou-la-rouge. Des commissions spéciales d'enquêtes, composées d'Ukrainiens et de juifs, des tribunaux spéciaux furent créés par le Gouvernement, des proclamations lancées, des décrets et lois promulgués. Ils édictaient des peines sévères, y compris la peine de mort, pour les responsables des pogromes. Toutes ces mesures ont été prises par le Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne et par l'ataman en chef de l'Armée, pour lutter contre ce mal terrible apporté en Ukraine par ses ennemis

rouges, peu scrupuleux dans le choix des moyens de lutte. Le sang des victimes innocentes est sur la conscience des envahisseurs rouges, qui maltraitèrent sans merci la population de l'Ukraine, pillée et suppliciée. Et maintenant que l'Ukraine touche à la fin de sa lutte décisive, les envahisseurs rouges veulent détourner d'eux la haine générale, rejeter cette haine sur la population juive de l'Ukraine en amenant par de nouvelles provocations au meurtre une nouvelle guerre civile. En excitant une partie de la population contre l'autre, l'ennemi rouge espère affaiblir nos forces et prolonger sa domination sauvage sur notre Patrie. Dans ce même but, les rouges de Moscou poursuivent le projet, qu'ils ont annoncé, concernant la création d'une république indépendante juive sur le territoire ukrainien et, dans ce but, ils propagent leur version mensongère des pogromes. Leurs excitations ont déjà allumé dans la presse universelle juive la haine contre le mouvement national ukrainien. Le parti radical-démocrate, au nom de la République Démocratique Ukrainienne, au nom de Simon Petlura, demande au peuple ukrainien de repousser dignement et avec le mépris qu'elle comporte cette nouvelle provocation. Le peuple ukrainien ne doit pas cesser de lutter contre l'ennemi inhumain de notre terre natale et doit toujours garder envers lui une haine vivace. Que le peuple ukrainien élève le drapeau jaune et bleu de notre République, trempé du généreux sang de notre héros, en réponse à la provocation des bourreaux rouges ! Le peuple ukrainien reçoit des renforts pour la lutte, et l'heure de la victoire s'approche. Mépris éternel aux enne-

mis de l'Ukraine ! Que le nom de Simon Petlura ne s'oublie jamais !

Gloire éternelle à son nom !

Vive la République Démocratique Ukrainienne !

Remarque : Nous ajoutons ce document, ainsi que les documents n^{os} 19 et 20, pour montrer comment les partis politiques ont réagi contre l'attentat du 25 mai.

Les trois partis en question ont joué un rôle important pendant les années 1917-1920 en Ukraine. Le plus ancien parmi eux fut le parti radical-démocrate, fondé par le célèbre écrivain et précurseur du mouvement politique ukrainien, Dragomanow, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle. Pendant les années 1917-1920 et plus tard, ce parti a joué un rôle de pondération en réunissant autour de lui les intellectuels ukrainiens.

Ce parti a donné beaucoup de ministres et de hauts fonctionnaires à l'Etat. Le parti social-démocrate fut fondé au commencement du vingtième siècle. Il a joué, à l'époque tsariste, un grand rôle dans l'histoire des conspirations ukrainiennes. Pendant la révolution, il a été plusieurs fois porté au pouvoir. Simon Petlura lui-même, avant de devenir président, appartenait à ce parti comme membre actif de la Deuxième Internationale.

Le plus récent est le parti socialiste révolutionnaire ; mais, pendant les élections en 1917 et dans

la Rada Centrale, ce parti a toujours été favorisé par une supériorité numérique. Actuellement, tous ces partis travaillent pour la délivrance de l'Ukraine. Ils ont leur Comité à l'étranger. Ils lancent de nombreuses proclamations dans le pays même. Outre ces nouveaux groupes existe encore la droite, les agrariens, qui ont, pour la plupart, manifesté leur indignation contre l'assassinat du 25 mai en assistant à toutes les réunions commémoratives. Nous pouvons dire la même chose du groupement socialiste révolutionnaire de gauche (membre de la « Quatrième Internationale »). Dans les réunions ci-dessus mentionnées, leurs dirigeants ont prononcé des discours.

DOCUMENT N° 19

RÉSOLUTION DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI OUVRIER SOCIAL-DÉMOCRATE UKRAINIEN DU 22 JUIN 1926, CONCERNANT L'ATTENTAT DE PARIS DU 25 MAI 1926.

1° Le Comité central du parti ouvrier social-démocrate ukrainien partage la tristesse profonde de la démocratie révolutionnaire et de tous les autres milieux ukrainiens après la mort tragique de Simon Petlura, président du Directoire de la République Démocratique Ukrainienne et ataman en chef de l'Armée ukrainienne.

2° Le Comité central du parti O. S. D. U. proteste de la façon la plus solennelle, devant le monde entier, contre l'offense faite à tout le mouvement révolutionnaire ukrainien par une partie de la presse qui a soutenu les abominables accusations formulées par l'assassin Schwartzbart contre Simon Petlura ; par ces accusations de Simon Petlura, qui a lutté avec tant d'énergie pour la libération de l'Ukraine, on porte atteinte consciemment ou inconsciemment à tout le mouvement

ukrainien. Le Comité central rappelle au monde entier la position prise par la démocratie révolutionnaire ukrainienne (sociaux-démocrates, socialistes révolutionnaires et radicaux-démocrates) dans la question juive et dans celle des pogromes.

LES JUIFS ET LE RÉGIME TSARISTE.

I. — Les destinées du peuple ukrainien, asservi au point de vue social et national, ont été toujours étroitement liées, depuis l'époque tsariste, avec celles des éléments juifs, opprimés de même. Ces derniers habitaient l'Ukraine par millions et étaient contraints de n'en pas sortir, en vertu d'une loi du gouvernement tsariste établissant une ligne de démarcation à la zone concédée pour les établissements juifs. Chaque fois que se dessinait un mouvement révolutionnaire du prolétariat ukrainien ou juif dans les villes et campagnes, les autorités tsaristes essayaient de le noyer dans le sang des pogromes. Les révolutionnaires juifs et ukrainiens avaient conscience de l'affaiblissement qu'entraînaient pour eux les pogromes. Cette conscience les unissait dans leur lutte contre l'ennemi commun : le tsarisme.

LES JUIFS DANS LA GALICIE ORIENTALE.

Les relations suivies de ces deux peuples sur le territoire ukrainien de l'ancienne Autriche (Galicie orientale, dominée par la noblesse polonaise) ont engendré le rapprochement et l'amitié de la

démocratie juive et ukrainienne ; cette amitié se manifesta par la neutralité bienveillante des juifs dans la guerre ukraïno-polonaise de 1918-1919. A cause de cette neutralité, la population juive a souffert énormément, après l'occupation de Lviv, par les éléments réactionnaires de l'armée polonaise.

LA DÉMOCRATIE UKRAINIENNE ET LES JUIFS.

II. — Répondant aux exigences du mouvement révolutionnaire, la démocratie ukrainienne de 1918-1920 considérait comme un devoir l'établissement d'une vie libre et démocratique en Ukraine et, en premier lieu, la satisfaction la plus complète donnée aux besoins de la population juive.

- a) Une loi a été votée assurant l'autonomie nationale et personnelle à la population juive et aux communautés juives ;
- b) Les juifs ont été représentés proportionnellement dans les deux parlements provisoires ukrainiens : la Rada Centrale et le Congrès du Travail ;
- c) Il a été créé un ministère pour les Affaires juives, afin de permettre au peuple juif de participer à la direction des affaires d'Etat. D'autre part, les représentants des partis juifs occupaient de hautes situations dans divers ministères de la République Ukrainienne.

D'autre part, les partis avancés juifs socialistes et autres (*Bound, Vereignete Judische Socialisten, Poaley-Zion, Judische Volkspartei* et autres) se sont alliés à la révolution ukrainienne et ont pris une part active dans la création d'un régime révolutionnaire démocratique en Ukraine. Les officiers et soldats juifs ont combattu comme volontaires dans les rangs de l'Armée ukrainienne.

Simon Petlura, qui était un membre actif du parti social-démocrate (il a abandonné le parti le 11 février 1919 pour raisons d'ordre tactique et politique) et qui remplissait les hautes fonctions dans la République, d'abord en qualité de ministre de la Guerre, puis en qualité de président du Directoire, a toujours soutenu tous les efforts de la démocratie, d'accord avec les représentants juifs.

L'UKRAINE PENDANT LA PREMIÈRE PHASE DE LA RÉVOLUTION.

III. — Dans la première phase de la révolution de 1917-1918, alors que celle-ci était en pleine force, la réaction complètement anéantie et que les révolutionnaires-démocrates de l'Ukraine, sans en excepter les Russes et les juifs, préparaient un meilleur avenir pour leur pays, on ne parlait ni de pogromes ni de persécutions des minorités. Mais, bientôt, avec la seconde phase de la révolution, la contre-révolution apparut et se développa.

LA CONTRE-RÉVOLUTION EN UKRAINE.

IV. — La réaction releva la tête pendant l'occupation de l'Ukraine par les troupes allemandes. A l'aide de généraux réactionnaires allemands, la contre-révolution prit le dessus en Ukraine ; l'hetman Skoropadski la dirigeait. Il rassembla autour de lui les restes des forces réactionnaires qui se mirent en contact avec les généraux contre-révolutionnaires russes et tirèrent vengeance de leurs adversaires politiques. En premier lieu, ils châtièrent les paysans qui occupaient les terres des propriétaires dépossédés.

LA RÉVOLUTION DE LA RÉPUBLIQUE EN UKRAINE.

V. — Sous le drapeau de la République Démocratique, les révolutionnaires ukrainiens conduisent de nouveau, en automne 1918, les masses révoltées contre la réaction terroriste ukrainienne.

Ce soulèvement met fin au règne de l'hetman Skoropadsky et rétablit toutes les libertés politiques, sociales et nationales. Sont restitués au peuple juif des privilèges accordés par les lois de la révolution ukrainienne, puis, abolis par la réaction, ils seront plus tard encore élargis. C'est là que commence la phase la plus dure et la plus horrible, sous forme d'une lutte acharnée des nationalités et d'une guerre civile, résultant des efforts de la réaction rouge et blanche contre

les libertés démocratiques du peuple ukrainien.

VI. — Durant le hetmanat de Skoropadsky, les forces réactionnaires de l'ancien régime tsariste ont pu se guérir de la peur de la révolution. Elles s'étaient groupées dans les villes et bourgs de l'Ukraine et savaient bien quelles étaient les intentions des généraux réactionnaires ; ils pratiquaient des représailles terribles contre les ouvriers et les paysans, dans l'espoir que l'Entente les aiderait à faire triompher définitivement la réaction. Après la chute de Skoropadsky, ces forces réactionnaires n'ont pas désarmé. Elles cherchèrent l'occasion favorable pour contenir la nouvelle vague de mouvement révolutionnaire contre laquelle s'avavançait Denikine et son armée.

En s'éloignant des lieux où leurs excès étaient connus, ces réactionnaires ont pu obtenir des emplois civils ou militaires, car ils se faisaient passer pour des partisans de la République Démocratique. Leur intention était de se laisser oublier et de saper sournoisement les lois révolutionnaires et l'œuvre de la démocratie ukrainienne. Ils tirèrent profit de la guerre civile organisée par les bolcheviks en lançant les éléments inconscients contre les juifs ; ainsi, ils affaiblissaient la force révolutionnaire des masses, les détournaient de leurs buts, rendaient l'entente impossible entre les révolutionnaires des divers peuples de l'Ukraine ; en un mot, ils soutenaient les traditions du régime tsariste.

LA GUERRE CIVILE ET LA GUERRE DES NATIONALISTES
EN UKRAINE.

VII. — La réaction trouvait un terrain très favorable à ses vœux dans la guerre civile et la lutte des nationalités, que préparaient et organisaient les bolcheviks russes, au moyen des plus cruels procédés de guerre. Les bolcheviks ne faisaient pas de prisonniers : tous ceux qui tombaient entre leurs mains étaient fusillés. Les otages emmenés par eux ne rentraient jamais dans leurs communes. Ils se vengeaient cruellement sur les parents de leurs ennemis. Ils incendiaient des villages entiers. Leur « Tchéka », connue dans le monde entier par les abominations de sa terreur, fauchait des milliers de victimes innocentes. Par leurs méthodes de lutte, ils ont montré une cruauté jusqu'alors inconnue dans l'histoire de l'humanité, et surtout en Ukraine, dont les territoires passaient sans cesse, pendant la révolution, de mains en mains. Le bolchevisme centraliste moscovite, pour lequel le mouvement séparatiste ukrainien était un obstacle, usait de toutes les ressources terroristes contre les Ukrainiens.

Même les adeptes ukrainiens du communisme étaient obligés, en été 1919, de combattre militairement les bolcheviks moscovites pour défendre les principes édictés par les bolcheviks eux-mêmes : la liberté des peuples dans l'indépendance complète. Les paysans ne pouvaient pas être un soutien pour le communisme, vu l'anarchie économique que ceux-ci introduisaient dans leur vie. Les ou-

vriers ukrainiens, qui venaient de lutter contre la réaction sous les drapeaux de la République Démocratique Ukrainienne, étaient hostiles au bolchevisme. Les communistes moscovites, qui cherchaient de l'appui chez l'élément local, n'avaient comme soutien sûr et important qu'une partie des ouvriers russes bolchevisés et la jeunesse juive, laquelle s'est mise sous les drapeaux du communisme avec un zèle idéaliste. Elle était prête à tous les sacrifices. Les soulèvements prématurés organisés par elle dans les bourgs contre les autorités ukrainiennes, sa participation dans la Tcheka, si détestée par la population, tout ceci était toujours exploité par les éléments réactionnaires pour éveiller les instincts de vengeance chez tous ceux qui avaient tant souffert des bolcheviks, et pour diriger les représailles sur une partie innocente de la population. Et les bolcheviks exploitaient ce pénible état de choses pour rendre les relations ukraïno-juives plus difficiles.

VIII. — Cette action criminelle de deux forces réactionnaires — de la contre-révolution et du bolchevisme — créait des obstacles presque insurmontables à la démocratie ukrainienne. Une lutte ininterrompue était menée par le Gouvernement révolutionnaire contre les méthodes bolchevistes et la contre-révolution masquée.

Des commissaires politiques pris dans le parti social-démocrate et le parti socialiste révolutionnaire ont été nommés pour éliminer de l'Armée les éléments contre-révolutionnaires.

Une élimination pareille a eu lieu dans l'admi-

nistration. Une commission spéciale a été créée pour enquêter sur les pogromes. La peine de mort était décrétée contre les coupables des pogromes ; ces derniers étaient traduits devant les tribunaux et fusillés. Des dédommagements étaient attribués aux victimes (par exemple, 11.000.000 de hryvni leur ont été accordés le 19 juillet 1919 par le Conseil des ministres). Des appels à la population ont été lancés par le Gouvernement et par le président du Directoire Simon Petlura ; des ordres du jour et des appels ont été adressés à l'Armée par l'ataman en chef Simon Petlura.

Sur tout le territoire où le Gouvernement démocratique ukrainien avait assuré l'exercice de son autorité, les crimes cessaient ; la population, y compris les juifs, se sentait plus rassurée, la vie normale se rétablissait : commerce, communications, industrie, instruction, libertés politiques. Les partis politiques juifs et la population venaient en aide au gouvernement et lui témoignaient leur confiance. De cette façon, les efforts de la démocratie révolutionnaire ukrainienne ont brisé la chaîne des pogromes créée par les serviteurs et partisans du régime tsariste déchu. Seul, celui qui ne connaît pas les conditions de la lutte ou bien celui qui a des intentions hostiles à l'égard du mouvement libérateur ukrainien peut accuser les chefs révolutionnaires.

Toutes les accusations contre le Gouvernement ukrainien et les chefs du mouvement révolutionnaire ukrainien relatives aux excès commis contre les juifs et aux pogromes organisés sur le territoire ukrainien par les bandes des pilleurs, par les unités de l'armée bolcheviste ou de l'armée du

général Denikine, sont sans le moindre fondement.

3° L'attentat commis à Paris, d'après les méthodes et l'idéologie bolchevistes est en relation étroite avec les forces occultes qui, dès le début de la révolution, ont combattu la démocratie ukrainienne en excitant les haines nationales et en provoquant la guerre civile. Ici, encore une fois, ont triomphé les ennemis de la liberté des peuples ukrainien et juif : le bolchevisme et la contre-révolution, qui ont espéré tirer un profit politique des pogromes. La contre-révolution tâchera d'utiliser toute faiblesse de la démocratie pour ses buts obscurs, pour ses aventures. On a besoin actuellement de consolider en Ukraine les forces révolutionnaires et démocratiques, d'autant plus que c'est le moyen de repousser les forces contre-révolutionnaires à l'intérieur et les forces impérialistes à l'extérieur, ces mêmes forces qui tâcheront d'anéantir le mouvement révolutionnaire et libérateur en Ukraine.

Les coups tirés à Paris et dirigés d'une façon consciente ou inconsciente contre la démocratie révolutionnaire appellent les masses ukrainiennes à continuer la lutte pour les libertés de la démocratie, contre le bolchevisme, contre la réaction. Le Comité central du parti O. S. D. U. exprime sa certitude que les partis socialistes, intéressés dans le développement démocratique de l'Europe orientale et en particulier sur le territoire de l'ancien Empire de Russie, aideront le parti O. S. D. U. à repousser tout ce qui peut provoquer la lutte des peuples et servir les buts de la réaction.

Le parti social-démocrate, de son côté, fera tout

pour consolider les bonnes relations entre les diverses forces révolutionnaires de l'Ukraine et en particulier entre les masses ouvrières juives et ukrainiennes, relations qui les ont si souvent conduites à la victoire pendant la révolution.

Vive la solidarité internationale (1)!

(1) Voir remarque au document n° 18.

DOCUMENT N° 20

UN COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU PARTI UKRAINIEN DES
SOCIALISTES RÉVOLUTIONNAIRES (COMITÉ D'ORGANISA-
TION A L'ÉTRANGER).

Citoyens et Citoyennes !

Le 25 mai 1926, Simon Petlura, président du Directoire et ataman en chef de l'Armée de la République Démocratique Ukrainienne, a péri sous les coups d'une main dirigée par nos ennemis.

Celui qui a succombé fut le symbole même de l'idée de l'Etat indépendant ukrainien, de la libération de notre peuple du joug ennemi. Simon Petlura était dangereux aux adversaires de l'Ukraine par sa foi inébranlable dans la victoire finale de l'idée nationale ukrainienne et dans le rétablissement de l'Etat ukrainien.

Dans ce moment tragique, nous faisons appel au peuple ukrainien, sans distinction de parti, pour libérer le sol, pour s'unir dans la lutte qui

fera triompher les idées du grand tribun de l'Ukraine, pour la libération de la Patrie avec la même foi inébranlable dans la victoire par laquelle se distinguait toujours l'ataman Simon Petlura.

Le jour viendra bientôt où le peuple ukrainien repoussera le joug barbare du Nord et rétablira son propre Etat, en réalisant l'idée pour laquelle a lutté avec tant d'énergie le meilleur fils de l'Ukraine.

Mémoire éternelle à Simon Petlura!

*Vive la lutte active
pour l'indépendance de l'Ukraine (1)!*

(1) Voir remarque au document n° 18.

DOCUMENT N° 21

Au mois de mars 1926, au Congrès de la Jeunesse communiste, M. Tchubar a dit entre autres, pour l'édification des jeunes générations : « Dans votre besogne quotidienne, vous ne vous figurez pas, camarades, qu'à côté du gouvernement des Soviets en Ukraine, il existe hors des frontières du pays un autre gouvernement, celui de la République Démocratique Ukrainienne de Simon Petlura, un gouvernement sans territoire ni population. Mais ce gouvernement, aidé par Chamberlain, essaie de nouveau de ruiner notre œuvre édicatrice, de tourner le peuple des travailleurs de son chemin vers le socialisme. »

Ensuite : « Vous le croirez à peine, mais il existe encore chez nous des gens sympathisant avec Petlura, partisans du régime « petit bourgeois », qui continuent leur travail clandestin. Ils se disent défenseurs de la République nationale indépendante, soi-disant de la Russie, mais au fond indépendante de la dictature du prolétariat (1). »

(*Prolet-Pravda*, n° 59, du 11 mars 1916.)

(1) Voir page 16.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

(Texte.)

	Pages
CHAPITRE PREMIER : UN CRIME MYSTÉRIeux. — La mort de Simon Petlura et l'impression produite sur les Ukrainiens. — Caractéristiques de l'Ataman. — Pourquoi il fut calomnié. — L'Europe et l'Ukraine. — Les « motifs » de l'assassinat. — La version ukrainienne. — Petlura, l'ami du peuple juif. — Témoignage de l'auteur	7
CHAPITRE II : LES POGROMES ET LES GRANDS ÉVÉNEMENTS EN UKRAINE (1917-1920). — Les pogromes dans l'ancien empire russe et en Ukraine. — Les gouvernements sont-ils responsables des pogromes ? — Les pogromes en Ukraine étudiés dans leurs rapports avec la situation générale du pays. — La révolution en Ukraine en 1917. — La Rada Centrale et la proclamation de la République Démocratique Ukrainienne (22 janvier 1918). — La reconnaissance de la République Démocrati-	

	Pages
que Ukrainienne par la France et par l'Angleterre (décembre 1917). — L'hetman Skoropadsky et sa chute (14 décembre 1918). — Le Directoire. — L'ataman en chef Petlura et la guerre contre la Russie soviétique en 1919. — Denikine et l'Ukraine. — L'insurrection générale en Ukraine (deuxième moitié 1919). — Le désastre. — L'alliance avec la Pologne (21 avril 1920) et la nouvelle phase de la guerre contre la Russie. — La retraite (novembre 1920). — Les causes de cette guerre des Soviets contre l'Ukraine.....	23
CHAPITRE III : L'ANARCHIE EN UKRAINE ET LE POGROME GÉNÉRAL DU PAYS. — Les pogromes des juifs ne sont qu'un cas particulier d'un pogrome général du pays. — La lutte de l'Ukraine contre l'anarchie venant du Nord (1917) et la tentative d'une entente avec le gouvernement provisoire russe. — La démobilisation anarchique du front sud-ouest (novembre-décembre 1917). — La première invasion bolcheviste (décembre 1917, janvier-février 1918). — L'hetman Skoropadsky et la politique du commandement allemand en Ukraine. — La seconde invasion bolcheviste (sous le Directoire, en 1919). La terreur et les mesures prises par Rakovsky. — Le comble de l'anarchie (janvier-février-mars 1919). — La ruine de l'Ukraine.....	43
CHAPITRE IV : LA VAGUE DES POGROMES. — Comment, d'après Taine, les aimables Français du dix-huitième siècle avaient pu commettre des actes d'une intense barbarie. — « Le visage abominable de l'ancêtre préhis-	

Pages

torique ». — Les tentatives des pogromes en 1917. — La lutte énergique du gouvernement ukrainien contre ces tentatives et sa politique générale vis-à-vis des minorités. — La politique de l'hetman Skoropadsky et les juifs. — Les bolcheviks comme auteurs des premiers grands pogromes en Ukraine (février-mars 1919), d'après l'historien israélite Tcherikover. — Les pogromes commis par l'armée de Denikine. — Les pogromes des bandes de Makhno, Grigoriev et autres. — L'héroïsme des soldats ukrainiens défendant les israélites contre les massacres. — La retraite hâtive de l'armée ukrainienne et l'impuissance du gouvernement de prévenir les pogromes des soldats indisciplinés..... 57

CHAPITRE V : LES CAUSES DES POGROMES. — L'analyse de la question par M. Goldelman, auteur israélite. — L'opposition historique des intérêts sociaux des israélites et des Ukrainiens. — La propagande ouverte de l'antisémitisme au temps du tsarisme. — L'antisémitisme pendant la grande guerre. — La fin de ce mouvement en 1917. — Le néo-antisémitisme et les accusations des israélites favorables aux bolcheviks. — L'examen de ce problème. — La guerre avec Moscou aggravée par une lutte intérieure en Ukraine : lutte des classes et de nationalité..... 79

CHAPITRE VI : LES DIFFICULTÉS QUE L'ATAMAN PETLURA ET LE GOUVERNEMENT UKRAINIEN AVAIENT A SURMONTER DANS LEUR LUTTE CONTRE LES POGROMES. — Les lauriers et les épines des grands hommes. — Le rôle de Simon Petlura

	Pages
dans l'Etat Ukrainien. Il ne fut pas un dictateur ; son autorité morale ne fut pas toujours la même ; la diminution momentanée de cette autorité (première moitié de 1919). — Pendant cette période de continuelles retraites, Petlura ne fut pas le vrai maître de ses troupes. Les pogromes sévissaient. — L'organisation d'une armée régulière (été 1919), le commencement de l'offensive. — Les mesures de Simon Petlura pour prévenir les pogromes ; quelques épisodes typiques.....	97
CHAPITRE VII : LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT UKRAINIEN ET PAR SIMON PETLURA CONTRE LES POGROMES. — L'analyse de diverses proclamations et lois faites par le gouvernement ukrainien et par Simon Petlura. — Les méthodes de l'ataman en chef dans la lutte contre les pogromes et l'éloquence persuasive de ses proclamations. — Les mesures répressives contre les auteurs des pogromes. — Le témoignage de M. Margoline concernant la proposition du gouvernement ukrainien (1919) d'organiser une commission d'enquête israélite internationale sur les pogromes. — Les lettres de Zangwill, célèbre écrivain israélite (Angleterre) au gouvernement ukrainien. — La résolution du parti socialiste juif du 3 septembre 1919. — L'opinion du chef sioniste, M. Jabotinsky.....	113

DEUXIÈME PARTIE

(Documents.)

	Pages
N° 1. — Loi du 9 janvier 1918 sur l'autonomie nationale des minorités ethniques en Ukraine (En extraits).....	141
Remarque importante	143
N° 2. — Concernant l'autonomie nationale des minorités	145
N° 3. — Appel du Directoire le 11 janvier 1919..	146
N° 4. — Décret sur la formation d'une commission d'enquête sur les pogromes (9 avril 1919).....	148
N° 5. — Communiqué gouvernemental (12 avril 1919)	149
N° 6. — Loi du 27 mai 1919.....	151
N° 7. — Un communiqué de l'ataman en chef Petlura (4 juillet 1919).....	157
N° 8. — Réception d'une délégation juive par l'ataman en chef Petlura	160
N° 9. — Proclamation du 9 août 1919.....	162
N° 10. — Ordonnance du 15 août 1919.....	167
N° 11. — Ordonnance du Conseil des ministres du 18 août 1919.....	169
N° 12. — Ordre à l'Armée de l'ataman en chef du 26 août 1919.....	173
N° 13. — Proclamation de l'ataman en chef Petlura, le 27 août 1919.....	176

	Pages
N° 14. — Une résolution du parti social-démocrate, Poaley-Zion, à Kamenetz, en Podolie	182
N° 15. — Arrêt du président du Conseil des commissaires du peuple de l'Ukraine, camarade Makovsky	184
N° 16. — Résolution votée par une assemblée commémorative en l'honneur de Simon Petlura	190
N° 17. — Résolution votée par l'Assemblée commémorative à Paris.....	193
N° 18. — Résolution du parti social-démocrate..	195
N° 19. — Résolution du parti social-démocrate..	202
N° 20. — Résolution du parti socialiste révolutionnaire	213
N° 21. — Discours de M. Tchubar au Congrès de la Jeunesse communiste.....	215

IMPRIMERIE CRÉMIEU

4 bis, Rue des Suisses

- - - PARIS - - -

Ouvrages divers :

ANDRÉ ARMANDY		GASTON LÉROUX	
Le Nord qui tue	6.75	Les Ténébreuses	7. »
Le Yacht Callirhoé	6.75	Du Sang sur la Néva	7. »
Terre de Suspicion	7.50	La Poupée sanglante	6.75
EUGÈNE BARBIER		La Machine à assassiner	6.75
Florine, la Fleur du Valois	7. »	MUNIER-JOLAIN	
G. DE BEAUREGARD		Les Treize Femmes de Maître	
Mieux vaut aimer	6.75	Gaultier	6.75
ALBERT BOISSIÈRE		Scènes de la Vie de Famille en	
Celle que j'aime	6.75	France, au XVII ^e Siècle	6.75
DELLY		Trois Mariages de Conscience dans	
Le Mystère de Ker-Even	9. »	le grand monde	8.50
L'Ondine de Capdeuilles	9. »	MARCEL PRIOLLET	
<i>Le Secret de la Sarrasine</i>		Les Veuves Blanches	8.50
I. Le Roi de Kidji	8.50	GASTON-CH. RICHARD	
II. Elfrida Norsten	8.50	Rosario, Danseuse espagnole	8.50
CHARLES GÉNIAUX		La Galante Aventure	10. »
Les Patriciennes de la Mer	6.50	Lt-Colonel ROUSSET	
JEAN de GRANVILLIERS		Mademoiselle de Vauréas	12. »
La Belle Endormeuse	10. »	Colonel ROYET	
JACQUIN et FABRE		Le Troupeau de Neptune	7.50
Les Cinq Crimes de M. Tapinois ..	7.50	WHIP	
		Le Marteau de Beurre (<i>illustrations</i>	
		<i>de Pedro</i>)	7.50

BIBLIOTHÈQUE HISTORIA

Charmante collection présentée sous une forme matérielle irréprochable, et comprenant un ensemble délicat d'une lecture particulièrement attachante. Chaque volume format in-8° (21×13,5) est orné de dix-huit gravures TIRÉES HORS-TEXTE ET EN HÉLIOGRAVURE

JACQUES BAINVILLE		
Histoire de France (2 vol.)	50. »	
FRANTZ FUNCK-BRENTANO		
Marie-Antoinette et l'Enigme du collier	25. »	
FRÉDÉRIC LOLIÉE		
La Fête Impériale	20. »	
La Vie d'une Impératrice : Eugénie de Montijo	20. »	
SAINT-SIMON		
Anecdotes, Scènes et Portraits (extraits des mémoires du duc de Saint-Simon). Préface de LOUIS BERTRAND, de l'Académie française.		
Tome Premier 1694-1709	18. »	
Tome Second 1709-1715	18. »	
Tome Troisième 1715-1723	18. »	
SAINTE-BEUVE		
Quelques Figures de l'Histoire, Préface de JACQUES		
LAINVILLE	18. »	
JOSEPH TURQUAN		
La Générale Bonaparte	18. »	
L'Impératrice Joséphine	18. »	

Chaque volume relié basane rouge avec coins, fers spéciaux, plats papier, tête dorée.
En sus par volume : 20 fr.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES